



2

REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

de l'arrondissement d'état civil de Romanel.

Le Département de Justice et Police
déclare

que le présent registre renferme deux cents folios.

Lausanne, le 28 août 1883.

Par le Département,
Le Secrétaire,
Havre



Ce volume fait suite à un volume précédent dont
les inscriptions vont du N° 1 de l'année 1876 au N° 16 de
l'année 1883, ce que nous certifions le 17. Septembre 1883.

L'Officier de l'Etat Civil

J. S. Senochon



N^o 17.
Saugeon et Rattaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix sept-Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-trois _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Saugeon, Jules, _____ agriculteur _____
de Renens _____ domicilié à Crissier _____
Célibataire _____

né à Renens le dix neuf Septembre _____ mil huit cent
soixante et un _____ fils de feu Saugeon, Jean David. _____
_____ et de Jeanne Marie née Murisier, ménagère, à Crissier _____

2^o Rattaz, Anne, dite Anna, _____ agricultrice _____
de Villeneuve (Cant. de Fribourg) _____ domiciliée à Boussens _____
Célibataire _____

née à Fribourg le dix neuf Juillet _____ mil huit cent
cinquante six _____ fille de feu Rattaz, Florentin _____
_____ et de Marguerite Ursule née Blanchard, ménagère à Villeneuve (Fribourg) _____

Les publications ont eu lieu à Renens le deux Août, à Crissier le deux Août, à
Villeneuve (Fribourg) le quatre Août, et à Boussens le quatre Août mil huit cent
quatre-vingt-trois, sans opposition _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1^o Acte de naissance de l'époux2^o Acte de naissance de l'épouse.

Communiqué: aux Etats civils de
Surpierre et de Sullens

Signatures des époux :

Saugeon Jules
Annette Anne Rattaz

Signatures des témoins :

Jules Chapallaz à Renens
Pierre Rattaz à Crissier

L'officier de l'état civil :

J. F. Perrochon


N° 18.

Bussy et Cissot

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Cinq Octobre* _____ mil huit cent quatre-vingt-*Trois* _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1° *Bussy, François Jules, Jardinier,* _____de *Crissier,* _____ domicilié à *Crissier,* _____*Célibataire,* _____né à *Crissier le trente un Octobre* _____ mil huit cent*Cinquante six,* fils de *Bussy, Jean Louis, décédé* __________ et de *Jeanne-Louise née Girardet, sœur, ménagère à* _____2° *Cissot, Hélène Louisa, sans profession,* _____de *Crissier,* _____ domiciliée à *Crissier,* _____*Célibataire.* _____née à *Crissier* _____ le *neuf Mars.* _____ mil huit cent*Soixante un* _____ fille de *Cissot, Jean François Charles Samuel,* _____*agriculteur à Crissier* _____ et de *Louise Françoise née Bussy, sa femme, ménagère à Crissier.* _____Les publications ont eu lieu à *Crissier le six Octobre mil huit cent* _____*quatre singt trois, sans opposition* _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Acte de naissance de l'époux* _____2° *Acte de naissance de l'épouse* _____3° *Publication de mariage à Crissier* _____Communiqué : *joint*

Signatures des époux :

*F. Bussy**Louisa me Cissot**Bussy*

Signatures des témoins :

*L. Bussy à Crissier**Fred. Duffas à Lausanne*

L'officier de l'état civil :

*P. F. Peruchon**[Signature]*

N° 19.

Marsens et Liaget

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui onze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-trois _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Marsens, Marc Marius Paul**, agriculteur de *Renens et Jouxens Mézey*, domicilié à *Renens*, _____ veuf de *Reymond, Jenny* dès le 22 Octobre 1878. _____

né à *Lausanne* le huit-Mai _____ mil huit cent quarante cinq _____ fils de *Marsens, Jean Samuel*, agriculteur à *Renens* _____ et de défunte *Jeanne Charlotte* née *Monneyron* sa femme _____

2° **Liaget, Julie**, _____ sans profession, _____ de *Bretigny s/Morrens*, _____ domiciliée à *Bretigny* _____ Célibataire _____

née à *Bretigny* le sept-Mars _____ mil huit cent cinquante sept _____ fille de *Liaget, Henri*, agriculteur à *Bretigny* _____ et de *Jaqueline Henriette* née *Thuillard* sa femme, ménagère _____

Les publications ont eu lieu à *Renens* le vingt-trois Aout, à *Jouxens-Mézey* le vingt-trois Aout, à *Bretigny s/Morrens* le vingt-cinq Aout de l'année courante, sans opposition _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Actes de naissance des époux _____
- 2° Acte de décès de la 1^{re} femme de l'époux _____
- 3° Certificats de publication à *Renens*, - *Jouxens Mézey* & *Bretigny s/Morrens*.

Communiqué: à l'état civil de *Bottens*, à *Poliez-le-Grand*.

Signatures des époux :

*Marius Marsens**Julie Marsens née Liaget*

Signatures des témoins :

Jean Chabeland Etagnières
Charles L. Pottet Charavannes

L'officier de l'état civil :

J. P. Perrochon


N° 20

Cretenoud et Favez

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quinze Octobre — mil huit cent quatre-vingt-trois — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Cretenoud, Jean Henri**, agriculteur, —
de **Renens**, — domicilié à **Renens**, —
Célibataire —

né à **Renens** le vingt sept Avril — mil huit cent quarante huit — fils de feu **Cretenoud, Jean Louis**, —
— et de **Françoise** née **Savoie**, sa femme ménagère
à **Renens**

2° **Favez, Françoise Adèle, Louise**, cuisinière —
de **Servion** — domiciliée à **Lausanne** —
Célibataire —

née à **Layecne** le vingt cinq Octobre — mil huit cent quarante sept — fille de feu **Favez, Jean Henri** —

— et de **Marie Sophie** née **Gaudron** sa femme ménagère
à **Layecne**

Les publications ont eu lieu à **Renens** le deux Août 1883
à **Servion** le quatre Août 83 à **Lausanne** le quatre Août de
l'année Courante 1883 — sans opposition —

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° Actes de naissance des époux
2° Certificats de publication à
Renens, à **Servion** et à **Lausanne**

Communiqué : aux Etats civils des
Oron et de **Lausanne**.

Signatures des époux :

Jean Henri Cretenoud
Marie Cretenoud née Favez

Signatures des témoins :

Pierre Geyla **Romanel**
Henri Chopuis **Romanel**
Constant Chopuis **Romanel**

L'officier de l'état civil :

P. Perrochon

N° 21

Érollet et Rey-

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quinze Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-trois. _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^{er} Érollet, Émile, — entrepreneur en bâtiments, de Martherenges. _____ domicilié à Renens. _____
Célibataire — _____

né à Martherenges le douze Juillet _____ mil huit cent quarante sept — fils de Érollet, Jean Abram, décédé _____ et de Jeanne née Chevalley, décédée.

2^e Rey, Marie Esther, — cuisinière — _____ de Forel, s/ Lucens, _____ domiciliée à Yevy — _____
Célibataire — _____

née à Loutrière Lucens, le vingt-un Octobre _____ mil huit cent quarante sept — fille de Rey, Jacques François, décédé _____ et de Françoise née Dutoit, décédée.

Les publications ont eu lieu à Renens le vingt-sept Octobre, à Yevy le vingt-sept Octobre, à Martherenge le vingt-neuf Octobre et à Forel le vingt-neuf Octobre de l'année courante — _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Actes de naissance des époux

Communiqué : aux États civils de
St-Geroges, Lucens et Yevy.

Signatures des époux :

Émile Érollet
Marie Érollet née Rey

Signatures des témoins :

Emma Rad. à Yevy.
J^m L^p. Érollet
à Renens

L'officier de l'état civil :

P. F. Perronhon
[Signature]

N° 22.

Gauthey et Corbaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt-trois Novembre* _____ mil huit cent quatre-vingt-
trois _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Gauthey, Justin,* _____ agriculteur _____

de *Arnex près Orbe* _____ domicilié à *u Mont* _____

Célibataire _____

né à *Arnex le cinq Mai* _____ mil huit cent

cinquante quatre _____ fils de *feu Gauthey, Henri Emmanuel* _____

_____ et de *feue Marianne née Reverchon* _____

2° *Corbaz, Eugénie,* _____ agricultrice _____

de *Lausanne et du Mont* _____ domiciliée à *u Mont* _____

Célibataire _____

née à *u Mont le onze février* _____ mil huit cent

cinquante huit _____ fille de *Corbaz, Jean David, agriculteur, au Mont* _____

_____ et de *feue Marie Louise née Amandruz* _____

Les publications ont eu lieu à *Arnex le treize Octobre, au Mont le onze Octobre*
et à Lausanne le treize Octobre de l'année courante. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Acte de naissance de l'époux.*

2° *Acte de naissance de l'épouse.*

Communiqué : *aux États civils de*

Agiez et de Lausanne.

Signatures des époux :

Gauthey Justin
Eugénie Gauthey née Corbaz

Signatures des témoins :

Alexis Amandruz au Mont
Henri Belet

L'officier de l'état civil :

J. Reverchon

N° 23

Girardet et Salvisberg

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt quatre Novembre* — mil huit cent quatre-vingt-
trois — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Girardet, Jean Samuel*, — *agriculteur*, —
de *Trilly* — domicilié à *Trilly* —
Célibataire —

né à *Trilly* le *deux Septembre* — mil huit cent
vingt six, — fils de *feu Girardet François Louis*, —

— et de *désunte Jeanne Marguerite née Vaney* —

2° *Salvisberg née Marbel, Rosette*, *journalière* —

de *Mühleberg (Berne)* — domiciliée à *Trilly* —

veuve de Christian Salvisberg, dès le vingt cinq février mil-
huit Cent Septante Six —

née à *Epalinges* le *Six Janvier* — mil huit cent

trente trois — fille de *feu Marbel, Jean Samuel* —

— et de *désunte Louise née Pache* —

Les publications ont eu lieu à *Trilly* le *vingt deux Juin* —
à *Mühleberg (Berne)* le *vingt deux Juin*, de l'année *courante*
sans opposition —

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Actes de naissance des époux*
2° *Acte de décès du 1^{er} Mari de l'épouse* —

Signatures des époux :

Jean Samuel Girardet
Rosette Girardet
née Marbel

Signatures des témoins :

J^e L^e J^e P^e Trilly
Marius J^e P^e
à Trilly

L'officier de l'état civil :

Communiqué : à l'Etat civil de
Mühleberg (Berne).

N^o 24
Cevey et Guillet née Mouron

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Sept Décembre* _____ mil huit cent quatre-vingt-
trois _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Cevey, Jean Louis,* _____ agriculteur, _____
 de *Cheseaux,* _____ domicilié à *Cheseaux,* _____
Célibataire. _____

né à *Romanet* le *vingt sept Janvier* _____ mil huit cent
vingt cinq _____ fils de feu *Jean Abram Cevey,* _____
 _____ et de feu *Henriette Judith née Bovey,* _____

2^o *Guillet née Mouron, Louise Marie,* *Couturière,*
 de *Dailens,* _____ domiciliée à *Nyon,* _____
 veuve en 3^{ème} noces de *Guillet, Marc François* dès le *dix Novembre*
mil huit cent huitante deux. _____

née à *Mont, le huit Octobre* _____ mil huit cent
Sur Rolle _____
trente huit _____ fille de *Mouron, Jean David,* *ferblantier* à
Rolle. _____ et de feu *Jeannette Françoise née Rochat* _____

Les publications ont eu lieu à *Cheseaux* le *six Septembre* _____
 à *Dailens* le *huit Septembre* et à *Nyon* le *huit Septembre* de
 l'année *Courante* _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Actes de naissance des époux.
Acte de décès du 3^e mari de l'époux.
Certificats de publication à Cheseaux
Dailens & Nyon -

Communiqué : aux *Etats civils de*

Dailens et Nyon

Signatures des époux :

J. Louis Cevey
Louise Marie Cevey née Mouron

Signatures des témoins :

Jacques Chapuis - Romanet
François Chapuis id

L'officier de l'état civil :

P. Benochon

N° 25

Fornallaz et Saugeon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt Sept Décembre* _____ mil huit cent quatre-vingt-
trois _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Fornallaz, Emile Hartmann*, — *agriculteur* —
de *Lugnères, arrond^t de Motiers (Vully) Suisse*, domicilié à *Renens* _____
Célibataire — _____

né à *S^te Croix le dix Avril* _____ mil huit cent
cinquante sept fils de *Fornallaz, Jean Michel, ouvrier agriculteur*
à *Lugnères* _____ et de *Suzette née Jaton sa femme, cuisinière à Pevey-*

2^o *Saugeon, Augustine Hélène*, — *agricultrice* —
de *Renens* _____ domiciliée à *Renens*. _____
Célibataire. _____

née à *Renens le douze Septembre* _____ mil huit cent
soixante cinq — fille de *Saugeon, Jean Louis Etienne, agriculteur*
à *Renens* _____ et de *Henriette Rosine née Laquier sa femme* ^{*incapable*}
_{*à Renens*}

Les publications ont eu lieu à *Motiers, Haut-Vully le vingt cinq septembre*
à *Renens le dix huit Septembre de l'année Courante* _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1^o *Actes de naissance des époux.*
2^o *Certificats de publication à Renens*
à Motiers. — _____
3^o *Consentement au mariage par le père*
de l'épouse mineure — — — —

Communiqué : à l'Etat civil de
Motiers, Haut-Vully (Suisse)

Signatures des époux :

Emile Fornallaz
Hélène Fornallaz née
Saugeon

Signatures des témoins :

Jean Saugeon
Henriette Saugeon ^{*Renens*}

L'officier de l'état civil :

P. Perronhon


N° 26.

Gaudard et Bally.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt huit Décembre* _____ mil huit cent quatre-vingt-
trois _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Gaudard, Henri Emile*, — *agriculteur*, —
de *Lausanne, Echallens, Biolley-Orjulaz et St-Barthelémy* domicilié à *Boussens*.
Célibataire —

né à *Boussens* le *quinze Juin* _____ mil huit cent
Cinquante cinq fils de *Gaudard, Jean Georges Henri*, *agriculteur*
à *Boussens*, _____ et de *Louise née Emery*, *décédée*, _____

2° *Bally, Emma Cécile*, — *ménagère*, —
de *Boussens*, _____ domiciliée à *Boussens*, —
Célibataire —

née à *Boussens* le *dix neuf Octobre* _____ mil huit cent
Cinquante neuf fille de *Bally Samuel Louis Elie*, *agriculteur* —
à *Boussens*, _____ et de *Henricette née Bally*, *sa femme* — *if* —

Les publications ont eu lieu à *Biolley-Orjulaz* le *vingt Octobre*, à *St-Barthelémy* le *vingt Octobre*, à *Boussens*, le *vingt Octobre*, à *Lausanne* le *vingt Octobre*
et à *Echallens* le *vingt deux Octobre* de l'année courante, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Autorisation de l'off. d'Etat Civil de -
Sullens p. la Célébration du Mariage -
à Romanel* —

Communiqué aux Etats civils de
Lausanne, Echallens et Sullens.

Signatures des époux :

Henri Emile Gaudard
Emma Gaudard née Bally

Signatures des témoins :

St Corvin *Boussens*
Engine Gaudard

St-Elie Bally L'officier de l'état civil :

J. P. Zurcher


N° 27.

Deluche et Clavel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt huit Décembre* _____ mil huit cent quatre-vingt-
trois _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Deluche, Eugène,* _____ *agriculteur,* _____
de *Carrouge, près Mezières,* _____ domicilié à *Lrilly* _____
Célibataire, _____

né à *Carrouge le dix huit Août* _____ mil huit cent
Cinquante deux fils de feu *Deluche, Jean Pierre Samuel*
_____ et de feu *Jeanne Louise née Gilliéron* _____

2° *Clavel, Françoise Louise,* _____ *couturière,* _____
de *Oulens* _____ domiciliée à *Oulens* _____
Célibataire _____

née à *Oulens le sept Mars,* _____ mil huit cent
Cinquante neuf fille de feu *Clavel, Jean,* _____
_____ et de *Susanne Catherine née von Siebenthal* _____

Les publications ont eu lieu à *Lrilly le treize Décembre* _____
à *Oulens le douze Décembre* et à *Carrouge le quatorze Décembre* _____
de l'année courante, sans opposition _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Actes de naissance des époux
- 2° Certificats de publication

Signatures des époux :

Eugène Deluche
Louise Deluche née Clavel

Signatures des témoins :

A. Desvaux de Lrilly
Anna Clavel Jauptent

L'officier de l'état civil :

P. P. Leroux


*Le Numéro 27 ans
folio 11 est celui de la
dernière inscription faite dans
l'année 1883, les deux
doubles du présent registre
sont conformes, ce que nous
certifions le 31 Décembre
1883.*



*Un double a été remis le
15^e Janvier 1884 à
l'autorité Cantonale en
exécution de l'article 2 de la loi
de l'Etat civil*

P. P. Leroux

*De la 14^e Janvier 1884
2 Deluch
Lrilly*

N° 1.
Blondel et Grand

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
quatre _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :
1° *Blondel, Louis Samuel, Jardinier, _____*
de *Villette, _____* domicilié à *Reuens, avant à Duchy-s/*
veuf de Julie Augustine née Gibaud dès le 16 Juillet 1881 _____
Lausanne

né à *Lausanne le trente Novembre _____* mil huit cent
quarante _____ fils de *Blondel, Abram Louis, menuisier, domicilié*
à Lausanne _____ et de *Barthélemy-née Rochat, sa femme défunte*
2° *Grand, Julie Marie Louise, _____* cuisinière
de *Ecoteaux, _____* domiciliée à *Reuens, avant à Lausanne*
Célibataire _____

née à *Corseaux sur Yevy le quinze Avril _____* mil huit cent
quarante six fille de *feu Grand, Jaques Auguste _____*
_____ et de *Françoise Marie née Delafontaine sa veuve*
(à Clarens)
Les publications ont eu lieu à *Villette le vingt quatre Novembre ; _____*
à Reuens le vingt deux Novembre, à Ecoteaux, le vingt quatre Novembre
et à Lausanne le vingt quatre Novembre mil huit cent quatre vingt trois, sans opposition)

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° *Acte de mariage de l'époux mentionnant*
sa date de naissance exacte _____
- 2° *Acte de naissance de l'épouse _____*
- 3° *Acte de décès de la 1^{re} femme de l'époux _____*
- 4° *Certificats de publication _____*

Communiqué : aux *Etats Civils*

de *Cully & Palézieux*

Signatures des époux :

Louis Et Blondel
Julie Blondel née Grand

Signatures des témoins :

Abram Blondel père
Jean Languetin

L'officier de l'état civil :

P. Perrochon
(Signature)

N° 2

Amacher et Richard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Mariage rompu par le divorce*
(voir ci-dessous)

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Avant la célébration du mariage inscrit ci-dessus, les époux ont déclaré vouloir légitimer définitivement par leur mariage, le Amacher, Jean, qu'ils reconnaissent pour leur enfant, né à Crissier le 21 Décembre 1883 et inscrit sous la foi de promesses de mariage au Vol. 2 folio 91 du registre des naissances de l'arrondissement de Romanel ce qu'attestent les déclarants par leurs signatures.

Crissier le 10 Janvier 1884

Jean Amacher

Elisa Richard

L'officier de l'état civil

B. F. Perrochon

Aujourd'hui dix Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-quatre _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Amacher, Jean, _____ agriculteur, _____
de Oberried (Berne) _____ domicilié à Crissier _____
Célibataire _____

né à Oberried le vingt quatre Septembre _____ mil huit cent cinquante trois fils de Amacher, Pierre, agriculteur à Oberried _____
et de feu Madelaine née Amacher _____

2° Richard, Charlotte Elisa, _____ agricultrice _____
de Crissier _____ domiciliée à Crissier _____
Célibataire _____

née à Crissier le Sept Octobre _____ mil huit cent quarante trois fille de Jean Abram Richard, décédé, _____
et de Henriette Antoinette Eugénie Richard, décédée _____

Les publications ont eu lieu à Brientz (Oberried) Berne le vingt six Décembre et à Crissier le vingt cinq Décembre mil huit cent quatre-vingt trois, sans opposition _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Acte de naissance de l'époux
- 2° Acte de naissance de l'épouse
- 3° Certificats de publication

* Par Jugement rendu le 8 Mars 1888, par le Tribunal Civil du District de Lausanne, le mariage ci-dessus a été dissous par le divorce, en application des articles 46, lettre B, de la loi fédérale du 24 Décembre 1874.

Inscrit le 2 avril 1888, sur l'invitation du Département de Justice et Police, l'officier d'état civil.

Communiqué : à l'état civil de _____

Brientz (Berne)

Signatures des époux :

Jean Amacher
Elisa Amacher née Richard

Signatures des témoins :

L. Petit-Bussie à Crissier
Del Richard Guerdet inf

L'officier de l'état civil :

B. F. Perrochon

N° 3.

Gurnel et Bally

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Il résulte d'un dispositif de Jugement en divorce, transmis par l'Etat-Civil de Genève le 13 décembre 1899, que le mariage inscrit ci-contre a été dissous par le divorce le 26 février 1887, par le Tribunal Civil de 1^{re} instance de Thonon-les-Bains (H^{te} Savoie).
Le divorce a été prononcé contre le mari. Inscrit le 16 décembre 1899.

Officier d'Etat-Civil. P. Perrochon



Aujourd'hui premier Février _____ mil huit cent quatre-vingt-

-quatre _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Gurnel, Marie Prosper*, — fabricant de Socques —
de *Luigrin (Haute Savoie, France)* — domicilié actuellement à *Cheseaux*, avant à *Luigrin*.
Célibataire _____

né à *Luigrin le six Août* _____ mil huit centcinquante sept _____ fils de *Gurnel, Pierre*, agriculteur à *Luigrin* _____et de *Monique* née *Bochaton*, „ „ _____

2^o *Bally, Emma Mery*, — sans profession _____

de *Boussens* _____ domiciliée à *Jouxten-Mézery*, avant à *Mex*

Célibataire _____

née à *Valleyres-sous-Ursins le vingt-six février* _____ mil huit centsoixante sept _____ fille de *Bally, Daniel Rodolphe*, décédé _____et de *Isaline* née *Fählmann*, veuve *Binggeli* en 2^{de} noces, ménagère à *Jouxten-Mézery*Les publications ont eu lieu à *Luigrin (Haute Savoie)* le huit Janvier, à *Cheseaux* le dia-

Janvier, à *Boussens* le douze Janvier, — à *Jouxten-Mézery* le douze Janvier, et à *Mex* le
douze Janvier de l'année courante 1884, sans opposition —

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1^o Actes de naissance des époux
- 2^o Certificat de service militaire de l'époux (rendu à l'époux)
- 3^o Certificats de publication à *Cheseaux*, à *Jouxten*, à *Boussens* et à *Mex*.
- 4^o Déclaration de l'ambassade de France en Suisse.
- 5^o Consentement de mariage des père et mère de l'époux.
- 6^o „ „ „ de la mère de l'épouse —
- 7^o Certificat de publication à *Luigrin (Savoie)*
- 8^o Autorisation du Département de Justice et Police, p^o le nom (Les N^{os} 4, 5, 6, et 7 de ces pièces sont déposés au Département de Justice et Police).

Communiqué : à la Chancellerie d'Etat
du C^{on} de Vaud, et à l'Etat-Civil de *Dailens*.

Signatures des époux :

Gurnel Marie Prosper
Emma Gurnel née Bally

Signatures des témoins :

Jean Bally Boussens
Louis Baltzmann (Romanel)

L'officier de l'état civil :

P. Perrochon
(Signature)

N° 4.

Gaudard et Fontannaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *premier Fevrier* - - - - - mil huit cent quatre-vingt-
-quatre - - - - - par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Gaudard, Victor Auguste,* - - - - - *agriculteur* - - - - -

de *Lausanne, Schallens, Bioley-Orjulaz et St-Barthelémy* domicilié à *Cheseaux* - - - - -

Célibataire - - - - -

né à *Marrens* le *deux Novembre* - - - - - mil huit cent

soixante - - - - - fils de *Gaudard, Daniel Emmanuel,* *agriculteur à Cheseaux*

- - - - - et de *Suzette* née *Dupuis sa femme, ménagère* - - - - - *id* - - - - -

2° *Fontannaz, Bertha Fanny,* - - - - - *agricultrice* - - - - -

de *Bettens et de Daillens* - - - - - domiciliée à *Bettens* - - - - -

Célibataire - - - - -

née à *Bettens* le *deux Avril* - - - - - mil huit cent

soixante trois - - - - - fille de *Fontannaz, Marc François,* *agriculteur à Bettens*

- - - - - et de *Julie* née *Fontannaz sa femme, défunte.* - - - - -

Les publications ont eu lieu à *Lausanne* le *douze Janvier*, à *Schallens* le *sept Janvier*, à *Bio-*
ley-Orjulaz le *sept Janvier*, à *St-Barthelémy* le *sept Janvier*, à *Cheseaux* le *six Janvier*, à *Bettens* le
cing Janvier et à *Daillens* le *cing Janvier* de l'année courante 1884, sans opposition - - - - -

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

1° Actes de naissance des époux

2° Certificats de publication -

Communiqué: aux États civils de *Lausanne**Schallens et Daillens* - - - - -

Signatures des époux:

V. et B. Gaudard
Bertha Gaudard née Fontannaz

Signatures des témoins:

Mugnier Jr.
Charles Fontannaz Bettens

L'officier de l'état civil:

J. Penochon
J. Penochon

N° 5.

Chapuis et Schmid.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui deux Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
-quatre _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Chapuis, Marc Louis**, — *Commisaire arpenteur*
de *Romanel* — _____ domicilié à *Romanel* —
Célibataire _____

né à *Romanel* le six Janvier _____ mil huit cent
cinquante neuf — fils de *Chapuis, Jean Louis*, agriculteur, à *Romanel* —
_____ et de *Jeanne Nanette* née *Lotteral* — sa femme ménagère, id.

2° **Schmid, Marie**, — *femme de chambre* —
de *Vilsingen* (Principauté de Hohenzollern, Prusse) domiciliée à *Cheserex* —
Célibataire — _____

née à *Vilsingen* le neuf Janvier _____ mil huit cent
cinquante neuf — fille de *Schmid, Martin*, fontenier à *St Gall* . —
_____ et de *Elisabeth* née *Bühl*, sa femme, ménagère à *St Gall* .

Les publications ont eu lieu à *Romanel* le quatre Décembre et à *Cheserex* le
huit Décembre mil huit cent huitante trois. Dispense de publication a été accordée
par le Consul d'Allemagne à Genève, sous date du 17 Décembre 1883.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Actes de naissance des époux —
- 2° Autorisation des parents de l'épouse à son mariage.
- 3° Certificats de publication à *Romanel* et *Cheserex*
- 4° Dispense de publications du Consul d'Allemagne
— à Genève — ~~~~~

Communiqué : à la Chancellerie d'Etat
du Canton de Fribourg et à l'Etat-Civil de *Gingins* —

Signatures des époux :

M. Chapuis
Marie Chapuis née Schmid

Signatures des témoins :

Chapuis Constant
Chapuis Henri } *Romanel*

L'officier de l'état civil :

J. P. Lemoine

N° 6

Jaccoud et Bally

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

En suite de décision du Conseil d'Etat du 31 mai 1898, l'inscription de mariage ci-contre est rectifiée dans ce sens qu'à la Commune de Montaubion - Chardonnay, seule indiquée comme lieu de bourgeoisie, soit ajoutée celle de Villars-Bierec.

Inscrit le 11 Juin 1898, sur l'invitation du Département de Justice et Police.

L'Officier d'Etat Civil, P. Lacroix.



Aujourd'hui *quinze Février* _____ mil huit cent quatre-vingt-
quatre _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Jaccoud, Henri Lucien*, _____ agriculteur, _____
de *Chardonnay-Montaubion*, _____ domicilié à *Cheseaux*. _____
Célibataire _____

né à *Cheseaux* le *quatorze Mars* _____ mil huit cent
Soixante-un _____ fils de *Jaccoud, Pierre Louis Samuel*, agriculteur
à *Cheseaux* et de *Françoise Henriette* née *Capst* sa femme

2^o *Bally Jenny-Lina*, _____ tailleurse _____
de *Boussens*, _____ domiciliée à *Boussens*, _____
Célibataire, _____

née à *Boussens* le *vingt-cinq Octobre* _____ mil huit cent
cinquante quatre, fille de *Bally, Louis*, agriculteur à *Boussens*.
_____ et de *Jeannette* née *Recordon* sa femme. *is*

Les publications ont eu lieu à *Cheseaux* le *dix huit Janvier*, _____
à *Montaubion-Chardonnay* le *dix neuf Janvier* et à *Boussens* le
dix neuf Janvier de l'année courante 1884. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1^o Actes de naissance des époux
2^o Certificats de publication

Communiqué: aux Etats civils de
St-Cierges et de *Sullens* à
Vailens.

Signatures des époux :

Henri Jaccoud
Lina Jaccoud née Bally

Signatures des témoins :

Henri Mugnier
Louis Rodat Crissin

L'officier de l'état civil :

P. Lacroix
P. Lacroix

N° 7.

Bally et Held

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-

-quatre _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Bally, Jules Laurent**, _____ cocher _____de *Cheyres (Cant. de Fribourg)* _____ domicilié à *Prilly* _____*Célibataire* _____né à *Estavayer le Sept-Sept-Juillet* _____ mil huit cent*cinquante huit* _____ fils de *Bally, Jules Joseph, agriculteur* __________ et de *Catherine Féronique née Michel, domiciliés à Estavayer* _____2° **Held, Joséphine Julie Augustine**, _____ Cuisinière _____de *Jouxrens-Mézery* _____ domiciliée à *Prilly* _____*Célibataire* _____née à *Berne le quatorze Octobre* _____ mil huit cent*cinquante neuf* _____ fille de *Held, Théophile Samuel Gaspard, décédé* __________ et de *défunte Julienne Elisabeth Susanne née Mader* _____

Les publications ont eu lieu à *Cheyres (Fribourg)* le *vingt-un Mars*, à *Prilly* le *dix-huit Mars* et à *Jouxrens-Mézery* le *dix-sept Mars* de l'année courante 1884, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° Actes de naissance des époux.

2° Certificats de publication.

~~~~~

Communiqué : à l'Etat-civil de

*Cheyres (Fribourg)*

~~~~~

Signatures des époux :

*Jules Laurent Bally**Joséphine Bally Held*

Signatures des témoins :

McToucho } *Roman*
Louis Blancs. }

L'officier de l'état civil :

P. J. Perrochon

~~~~~



N<sup>o</sup> 8Joyet et Emery-

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt cinq Avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
*quatre* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Joyet, Marc François Louis,* — *agriculteur* —  
 de *Cheseaux,* \_\_\_\_\_ domicilié à *Cheseaux* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Cheseaux le trente Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*cinquante neuf* fils de feu *Joyet, Etienne Marc Olivier*  
 \_\_\_\_\_ et de *Jenny Henriette née Gremau, ménagère à Cheseaux*

2<sup>o</sup> *Emery, Elise Adèle,* — *agricultrice* —  
 de *Etagnières* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Vernand Dessous / Lausanne*  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Vernand-dessous le Cinq Fevrier* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*Cinquante huit* fille de *Emery, Pierre Louis, agriculteur à Vernand-*  
*dessous* — \_\_\_\_\_ et de *Jeanne Louise* <sup>Mariée</sup> *née Hennard sa défunte femme.*

Les publications ont eu lieu à *Cheseaux le Cinq Avril, à Etagnières*  
*le Cinq Avril et à Lausanne le Cinq Avril de l'année courante*  
*1884, sans opposition* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> *Acte de naissance de l'époux*  
 2<sup>o</sup> *Acte de naissance de l'épouse*  
 3<sup>o</sup> *Certificats de publication à Cheseaux*  
*à Etagnières & à Lausanne.*

Communiqué : aux *Etats civils d'Etagnières*  
 et de *Lausanne.*

Signatures des époux :

*Marc François Louis Joyet*  
*Elise Joyet née Emery*

Signatures des témoins :

*Constant Emery* <sup>Vernand</sup>  
*Blaise Emery* <sup>Déjany</sup>

L'officier de l'état civil :

*P. J. Perrochon*  


N° 9.

Borel et Paccaud

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui premier Mai \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
quatre \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Borel Emile** \_\_\_\_\_ maçon \_\_\_\_\_  
de Forel et de Lutry \_\_\_\_\_ domicilié à Montétan s/ Lausanne, avant  
célibataire \_\_\_\_\_ - à Prilly \_\_\_\_\_

né à Repraaz le vingt-un Janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent  
soixante deux fils de Borel, Jean Louis, maître maçon \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Louise née Gillieron sa femme, domiciliés à Montétan \_\_\_\_\_

2° **Paccaud, Isaline Justine**, \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_  
de Prévouloup \_\_\_\_\_ domiciliée à Montétan s/ Lausanne  
célibataire \_\_\_\_\_

née à Prévouloup le vingt Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
soixante quatre fille de \_\_\_\_\_ Paccaud, Abram Frédéric, agriculteur  
\_\_\_\_\_ et de Susanne Marie née Gillieron sa femme, domiciliés à  
(Prévouloup)

Les publications ont eu lieu à Forel, à Lausanne, à Lutry \_\_\_\_\_  
à Prévouloup et à Prilly le huit Mars mil huit cent quatre vingt quatre  
sans opposition \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publication et autorisation  
de l'officier d'Etat Civil de Lausanne  
pour célébrer le mariage à Romanel.

Communiqué : aux Etats civils des  
Forel, Lutry, Lausanne et  
Lucens.

Signatures des époux :

Emile Borel  
Justine Borel née Paccaud

Signatures des témoins :

Dessauges David à Prilly  
Henry Baud de Romanel  
Julie Baud de Romanel

L'officier de l'état civil :

P. J. Genovese  


N° 10

L'hyvert et Gavarod  
née Bouverot

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui premier Mai \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
quatre \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° L'hyvert, Jean Louis, marchand \_\_\_\_\_  
de Gryon \_\_\_\_\_ domicilié à Trilly \_\_\_\_\_  
veuf de Louise Clémentine née Fournier dès le 17 Février 1874 \_\_\_\_\_

né à Lausanne \_\_\_\_\_ le vingt Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent  
trente neuf \_\_\_\_\_ fils de Marie Madeleine L'hyvert, décédée \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

2° Gavarod née Bouverot, Joséphine Aurélie, marchande \_\_\_\_\_  
de Fiez en Sallaz (Savoie) \_\_\_\_\_ domiciliée à Trilly \_\_\_\_\_  
veuve de Joseph Gavarod dès le vingt sept Janvier mil huit cent  
Septante trois \_\_\_\_\_

née à Surpierre (Fribourg) \_\_\_\_\_ le dix Mai \_\_\_\_\_ mil huit cent  
trente neuf \_\_\_\_\_ fille de feu François Bouverot \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de défunte Marie Madeleine Ayonde \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Gryon & à Trilly le quinze Novembre  
mil huit cent quatre vingt trois . \_\_\_\_\_ Dispense de publication en Savoie  
a été délivrée par le Maire de Fiez en Sallaz . \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1° Actes du 1<sup>er</sup> mariage des époux \_\_\_\_\_
- 2° Actes de décès des 1<sup>ers</sup> Conjoints \_\_\_\_\_
- 3° Actes de décès des père & mère de l'épouse \_\_\_\_\_
- 4° Certificats de publication \_\_\_\_\_
- 5° Dispense de publication en Savoie \_\_\_\_\_

Communiqué : à l'Etat civil de  
Gryon et à la Chancellerie  
d'Etat du Canton de Vaud.

## Signatures des époux :

Louis L'hyvert  
Josephine  
Gavarod

## Signatures des témoins :

Essanges David Trilla  
Hylor Emile Chalby

L'officier de l'état civil :

J. P. P. P.  
P. P. P.



N° 11.

*Binggeli et Berger*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *huit Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
*quatre* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Binggeli, Henri,* \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_

de *Cheseaux,* \_\_\_\_\_ domicilié à *Cheseaux* \_\_\_\_\_

*veuf de Henriette née Marguet-dès le 21 Novembre 1879.*

né à *Cheseaux* \_\_\_\_\_ le *vingt huit Mars* mil huit cent

*quarante huit* fils de *Binggeli, Jean François Samuel, agriculteur*

à *Cheseaux* \_\_\_\_\_ et de *Louise Susanne Françoise née Bovey, sa défunte*

2° *Berger, Louise,* \_\_\_\_\_ *Institutrice* \_\_\_\_\_ *(femme)*

de *Lagnau (Canton de Berne)* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Cheseaux* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Corcelles près Luterne* le *neuf Mai* mil huit cent

*soixante trois* fille de *Berger, Pierre Nicolas, Charron, Domicilié*

à *Cheseaux* \_\_\_\_\_ et de *Marie Louise née Hautier, sa femme*

Les publications ont eu lieu à *Cheseaux le dix neuf Avril*

à *Lagnau le dix neuf Avril de l'année courante 1884.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Actes de naissance des époux*2° *acte de décès de la 1<sup>re</sup> femme de l'époux*3° *Certificats de publication*

Communiqué : à l'Etat civil de

*Lagnau (Canton de Berne)*

Signatures des époux :

*Henri Binggeli**Louise Binggeli née Berger*

Signatures des témoins :

*M<sup>re</sup> Purochon Rimmel**Louis Blanc inj*

L'officier de l'état civil :

*J<sup>r</sup> Purochon*

N° 12

Guignet & Bovey.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Seize Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
*quatre* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Guignet, Frédéric,* \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de *Essertes,* \_\_\_\_\_ domicilié à *Renens* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Essertes* \_\_\_\_\_ le *Seize Février* mil huit cent  
*Cinquante neuf* fils de *Guignet, Jean Louis, agriculteur*  
à *Essertes* \_\_\_\_\_ et de *Susanne Louise née Faltebert sa défunte femme*

2° *Bovey, Elisa,* \_\_\_\_\_ agricultrice, \_\_\_\_\_  
de *Cheseaux et de Romanel,* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Romanel* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Romanel* \_\_\_\_\_ le *treize Mai* mil huit cent  
*soixante* \_\_\_\_\_ fille de *feu Bovey, Auguste Benjamin*  
\_\_\_\_\_ et de *Marie née Besson, sa veuve ménagère à Romanel*

Les publications ont eu lieu à *Essertes le vingt-sept Mars* \_\_\_\_\_  
à *Renens le vingt-six Mars* à *Cheseaux le vingt-six Mars* & à  
*Romanel le vingt-six Mars de l'année courante 1884, sans opposition.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

- 1° Actes de naissance des époux
- 2° Certificats de publication

Signatures des époux :

*Guignet Frédéric*  
*Elisa Bovey*

Signatures des témoins:

*Jules Gachet, Joux*  
*Constant Cottier, Romanel*

Communiqué: à l'Etat civil  
*de Cron*

L'officier de l'état civil :

*P. J. Demoulin*

N° 13.

Lache et Brochon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *trente un Mai* — mil huit cent quatre-vingt-  
*quatre* — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Lache, Alphonse*, — *agriculteur* —  
 de *Chapelles* — domicilié à *Lilly* —  
*Célibataire* —

né à *Chapelles* — le *vingt deux Mai* mil huit cent  
*soixante deux* fils de feu *Lache, François Louis*, —

— et de *Lisette née Magnaux, sa veuve, ménagère à Lilly* —

2° *Brochon, Aline Nannette*, — *femme de Chambre*  
 de *Naz*, — domiciliée à *Jouxteus-Mézery* —  
*Célibataire* —

née à *la Russille tière Siguerolles* le *vingt trois Octobre* mil huit cent  
*soixante quatre* — fille de feu *Brochon Henri Louis* —

— et de *Louise Françoise née BURNETS, sa veuve, ménagère à Jouxteus-Mézery* —

Les publications ont eu lieu à *Chapelles* le *quinze Mai*, à *Lilly* le  
*quatorze Mai*, à *Naz* le *dix sept Mai* et à *Jouxteus Mézery* le  
*quatorze Mai* de l'année *courante*, *Sans opposition* —

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *actes de naissance des époux* —2° *Consentement de la mère de l'épouse mineure*  
*pour son mariage* —3° *Certificats de publication* —Communiqué : aux *Etats Civils*de *St Georges & Foy*

Signatures des époux :

*Alphonse Lache**Aline Lache née Brochon*

Signatures des témoins :

*Alexis Lache à Lilly**Jules Rahud*

L'officier de l'état civil :

*L. P. Brochon*



N° 14

Groyon et Gaudard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Six Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
*quatre* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Groyon, Charles Louis*, — *agriculteur* —

de *Cheseaux* \_\_\_\_\_ domicilié à *Cheseaux* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Cheseaux* \_\_\_\_\_ le *douze Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*cinquante six* fils de feu *Groyon, Charles Victor* —

et de *Madelaine Charlotte née Favet sa veuve, ménagère à Cheseaux* —

2° *Gaudard, Fanny*, — *ménagère* —

de *Sausanne, Echallens, Bioley-Orjulaz et Breigny* domiciliée à *Boussens*. \_\_\_\_\_  
(St-Barthélemy)

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Boussens* \_\_\_\_\_ le *dix Sept Septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*cinquante cinq* fille de *Gaudard, Charles Samuel, agriculteur* —

à *Boussens* \_\_\_\_\_ et de *Louise Fanny née Ramuz sa défunte femme* —

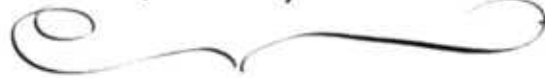
Les publications ont eu lieu à *Cheseaux, à Sausanne, à Echallens,*  
*à Bioley-Orjulaz, à Breigny, St-Barthélemy et à Boussens* le  
*vingt six Avril* de l'année courante 1884, sans opposition \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi,  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° Actes de naissance des époux

2° Certificats de publication



Communiqué: aux Etats civils

de *Sausanne, Echallens &**Sullens*

Signatures des époux :

*Charles Groyon**Fanny Groyon née Gaudard*

Signatures des témoins :

*Henri Emery (Vernand)**Charles Gaudard (Boussens)*

L'officier de l'état civil :

*P. J. Bonhomme*


N° 15

Chappuis et Amaudruz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt huit Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
*quatre* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Chappuis, Jules*, \_\_\_\_\_ agriculteur, \_\_\_\_\_  
 de *Carrouge, près Mézières*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Prilly* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Servion* \_\_\_\_\_ le *huit Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*cinquante neuf* fils de *Chappuis, Jacques Louis*, agriculteur à *Carrouge*  
 \_\_\_\_\_ et de *Esther née Jordan*, sa femme, ménagère \_\_\_\_\_

2° *Amaudruz, Marie Louise*, \_\_\_\_\_ cuisinière, \_\_\_\_\_  
 de *Mont St Lousanne*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Jouxteus-Mézery* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Boulens* le *vingt deux Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*soixante six* fille de *Amaudruz, Charles Auguste* agriculteur à  
*Jouxteus Mézery* \_\_\_\_\_ et de *Adèle née Guex*, sa femme, ménagère à *Jouxteus-Mézery* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Carrouge* le *sept Juin*, à *Prilly* le *trois Juin*,  
 à *Mont* le *trois Juin*, et à *Jouxteus Mézery* le *trois Juin* de l'année courante  
 1884, sans opposition \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° Actes de naissance des époux \_\_\_\_\_

2° Certificats de publication \_\_\_\_\_

3° Réponse mineure de l'autorisée pour  
 contracter mariage par son père \_\_\_\_\_

Communiqué : à l'Etat civil de  
*Mézières*.

Signatures des époux :

*Chappuis Jules*  
*Marie Chappuis née*  
*Amaudruz*

Signatures des témoins :

*Ainé Pasche Prilly*  
*Emilie Chappuis Jouxteus*  
*Mézery*

L'officier de l'état civil :

*P. Perrochon*  


N° 16.

Golay et Kopp

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quinze Août \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
quatre \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Golay, Georges Emile, agriculteur,  
de Brétigny s Morrens, domicilié au Mont,  
Célibataire

né sur le Souprière Lausanne le dix neuf Août \_\_\_\_\_ mil huit cent  
quarante six \_\_\_\_\_ fils de feu Golay, François \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de désunte Louise Gabrielle Isabelle née Hennard

2° Kopp, Rosine Marie, blanchisseuse,  
de Wiedlisbach, Canton de Berne \_\_\_\_\_ domiciliée à u Mont \_\_\_\_\_  
Célibataire

née au Mont \_\_\_\_\_ le premier Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent  
soixante un \_\_\_\_\_ fille de Kopp, Jean Jacques, agriculteur au  
Mont \_\_\_\_\_ et de Anna Claudine Joséphine née Schlappi sa femme  
blanchisseuse

Les publications ont eu lieu à Brétigny s Morrens le neuf Juillet,  
à Wiedlisbach (Oberbipp) le 5 Juillet, et au Mont le six Juillet  
de l'année courante 1884, sans opposition \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Actes de naissance des époux.  
2° Certificats de publication.

Communiqué aux Etats Civils  
de Bottens & Oberbipp  
(Bonn)

Signatures des époux :

Emile Golay  
Mariae Golay

Signatures des témoins :

P. Boycy, a Lausanne  
H. Corbaz aux Monts

L'officier de l'état civil :

P. Perrochon



N° 17

Richard et Desarzens.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt deux Aout* — mil huit cent quatre-vingt-  
*quatre* — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Richard, Louis*, — agriculteur, —  
 de *Crissier*, — domicilié à *Crissier* —  
 veuf de *Charlotte Louise née Petit* dès le 1<sup>er</sup> Février 1881.

né à *Crissier* — le douze Janvier — mil huit cent  
*trente six* — fils de feu *Richard, Jean Louis* —  
 — et de défunte *Marguerite née Lavillard*.

2° *Desarzens, Marie*, — négociante, —  
 de *Sarzens*, — domiciliée à *Crissier*, —  
*Célibataire* —

née à *Mézery-s/Donneloye* le quatre Aout — mil huit cent  
*Cinquante & un* — fille de feu *Desarzens, Jean Louis* —  
 — et de défunte *Jeanne Susanne née Bridel*.

Les publications ont eu lieu à *Crissier* le dix neuf Juillet, &  
 à *Sarzens* le dix huit Juillet de l'année courante 1884, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Actes de naissance des époux.
- 2° Acte de décès de la 1<sup>re</sup> femme de l'époux.
- 3° Certificats de publication.

Communiqué : à l'état civil  
 de *Sarzens*

Signatures des époux :

*Louis de la Richard*  
*Marie Richard*

Signatures des témoins :

*François Colla à Crbe*  
*Eugène Balthaz*  
*le 6 Aout*

L'officier de l'état civil :

*P. F. Bouchon*  


N° 18.

Romanens et Mottaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *trente Septembre* ————— mil huit cent quatre-vingt-  
*quatre* ————— par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Romanens, Alphonse Nicéphore, Cafetier*  
 de *Sorens, (Gruyère, Fribourg)* — domicilié à *Lilly, avant à St. Croix.*  
*Célibataire.* —————

né à *Fraux (Fribourg)* ————— le *vingt un Septembre* mil huit cent  
*Cinquante quatre* fils de *Romanens, François Viventiole, boucher à*  
*Sorens (Fribourg)* et de *Rose Monique née Demierre sa femme* —

2<sup>o</sup> *Mottaz, Valentine,* ————— *Cuisinière* —————  
 de *Syens* ————— domiciliée à *Lilly, avant à Lausanne.*  
*Célibataire,* —————

née à *Syens* ————— le *vingt sept Aout* mil huit cent  
*Soixante quatre* fille de *feu Mottaz, Elie* —————

————— et de *désunte Charlotte Henriette née Debaz*

Les publications ont eu lieu à *Sorens, le douze Septembre, à Lilly*  
*le dix Septembre, à St. Croix le onze Septembre, à Syens le douze Septembre,*  
*et à Lausanne le treize Septembre de l'année courante 1884 sans opposition.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Actes de naissance des époux**Certificats de publication*

Communiqué: *aux Etats civils de*  
*Sorens (Fribourg), St. Croix, Moudon*  
*et Lausanne.*

Signatures des époux :

*Alphonse Romanens*  
*Valentine Romanens*

Signatures des témoins :

*Eugène Chapuis Romanens*  
*Jules Chapuis*

L'officier de l'état civil :

*P. F. Penochon*  


N° 19.

*Gaudard et Girardet*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
quatre \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Gaudard, Charles Henri*, \_\_\_\_\_ agriculteur, \_\_\_\_\_  
de *Lausanne, Echallens, Bioley-Orjulaz et St. Barthélemy* domicilié à *Boussens*, \_\_\_\_\_  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

né à *Boussens*, le cinq Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*cinquante-cinq* \_\_\_\_\_ fils de *Jean Henri Daniel Gaudard*, agriculteur à *Boussens*,  
\_\_\_\_\_ et de *défunte Marie Anne née Bally*, \_\_\_\_\_

2° *Girardet, Elise Antoinette*, \_\_\_\_\_ ménagère, \_\_\_\_\_  
de *Boussens*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Boussens*, \_\_\_\_\_  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

née à *Bettens*, le cinq Septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*soixante-trois* \_\_\_\_\_ fille de *Girardet, Jean François Henri*, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Charlotte Henriette Isaline née Bally*, agriculteurs à *Boussens*.

Les publications ont eu lieu à *Boussens* le vingt trois Août, à *Lausanne* le  
*vingt trois Août*, à *Echallens* le vingt quatre Août, à *Bioley-Orjulaz* le vingt quatre  
*Août*, à *St. Barthélemy* le vingt quatre Août de l'année courante 1884, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Autorisation de l'Officier d'Etat civil de*  
*Sullens pour la célébration du mariage à*  
*Romanet*, \_\_\_\_\_

Communiqué : aux Etats civils de  
*Lausanne, Echallens et*  
*Sullens*.

Signatures des époux :

*Ch. H. Gaudard*  
*Elise Gaudard*

Signatures des témoins :

*Louis Prochet Cissier*  
*Louis Girardet*

L'officier de l'état civil :

*P. Perrenoud*  
*[Signature]*



N° 20

Bessat et Fumaux

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *trente un Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
*quatre* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1<sup>er</sup> *Bessat, Alfred*, \_\_\_\_\_ agriculteur, \_\_\_\_\_de *Villette et Savigny*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Avenches*, \_\_\_\_\_*Célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *Avenches* le *douze Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent*Cinquante huit* fils de *Jean Samuel Bessat*, négociantà *Avenches* \_\_\_\_\_ et de *Marianne née Rosset*, sa femme2<sup>e</sup> *Fumaux, Marie Aline*, \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_de *Lenthalaz* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Crissier*, \_\_\_\_\_*Célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à *Crissier* le *huit Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent*soixante* \_\_\_\_\_ fille de *Marc Louis Fumaux*, décédé \_\_\_\_\_et de *Louise Charlotte née Lache* sa veuve ménagère  
à *Crissier*Les publications ont eu lieu à *Lenthalaz* le *trois Septembre*, à *Crissier*  
le *trois Septembre*, à *Avenches* le *Cinq Septembre*, à *Savigny* le *Six Septembre*,  
à *Villette* le *Six Septembre* mil huit cent quatre vingt quatre, sans opposition.Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificat de publication et autorisation de*  
*l'officier d'Etat Civil d'Avenches pour la*  
*Célébration du mariage à Romanel*Communiqué: aux *Etats Civils*  
de *Cully, Savigny Avenches*  
et *Coffenay*

Signatures des époux :

*Bessat*  
*Marie Bessat*

Signatures des témoins :

*M. Girardet Fumaux Crissier*  
*Jules Jacquemont Romanel*

L'officier de l'état civil :

*P. Perruchon*

N° 21

Leitrequin et Bonnet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Sept-Novembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
quatre \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Leitrequin, Constant-Louis*, — *agriculteur*, —  
de *Romanel-s/Laudanne* — \_\_\_\_\_ domicilié à *Renens*.  
*Célibataire* — \_\_\_\_\_

né à *Mex* \_\_\_\_\_ le *cinq Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*cinquante deux* fils de feu *Leitrequin, Benjamin-Henri-Louis*.  
\_\_\_\_\_ et de défunte *Louise-Henriette née Valet* —

2° *Bonnet, Louise-Julie-Jeanne-Henriette*, *veuve*,  
de *Renens*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Renens*,  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

née à *Renens* \_\_\_\_\_ le *dix-sept Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*soixante-trois* fille de feu *Bonnet, Philippe-Auguste* —  
\_\_\_\_\_ et de *Jeanne-Henriette née Braissant, ménagère à Renens*

Les publications ont eu lieu à *Romanel* le *vingt-quatre Septembre* 8 à  
*Renens* le *vingt-quatre Septembre* mil huit cent quatre-vingt quatre, sans  
*opposition* — \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *actes de naissance* des époux  
2° *Certificats de publications*.

Communiqué :

*point*

. Signatures des époux :

*Constant Leitrequin*  
*Louise Bonnet-Leitrequin*

Signatures des témoins :

*J. B. ... Pully*  
*J. L. ...*

L'officier de l'état civil :

*J. P. ...*

N° 22

Emery & Joyet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui premier Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
quatre \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> **Emery, Constant**, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_

de **Étagnières** \_\_\_\_\_ domicilié à **Vernand-dessous / Lausanne**

**Célibataire** \_\_\_\_\_

né à **Vernand-dessous** \_\_\_\_\_ le **trois Mai** \_\_\_\_\_ mil huit cent

**soixante un** \_\_\_\_\_ fils de **Pierre Louis Emery**, agriculteur à **Vernand-**

**dessous** \_\_\_\_\_ et de **Jeanne Louise Marie** née **Hemard**, sa défunte femme

2<sup>o</sup> **Joyet, Lina Rosine**, \_\_\_\_\_ agricultrice \_\_\_\_\_

de **Cheseaux**, \_\_\_\_\_ domiciliée à **Cheseaux**, \_\_\_\_\_

**Célibataire** \_\_\_\_\_

née à **Morrens** \_\_\_\_\_ le **vingt-sept Mars** \_\_\_\_\_ mil huit cent

**soixante trois** \_\_\_\_\_ fille de **Jean Louis Joyet**, agriculteur à **Cheseaux**

\_\_\_\_\_ et de **Rose Charlotte** née **Bovey**, sa femme \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à **Étagnières** le **quinze Novembre** \_\_\_\_\_  
à **Lausanne** le **quinze Novembre** \_\_\_\_\_ & à **Cheseaux** le **treize Novembre** de  
l'année courante **1884**, sans opposition \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificats de publication & -  
autorisation de l'officier d'Etat-civil  
de Lausanne pour la célébration du  
mariage à Romanel*

Communiqué: aux *Etats civils*  
de *Echallens à Lausanne*

Signatures des époux :

*Constant Emery*  
*Rosine Emery*

Signatures des témoins :

*Charles Emery*  
*Jenny Joyet*

L'officier de l'état civil :

*J. F. Renochon*



N° 23.

Lahud et Kenny

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui seize Décembre — — — mil huit cent quatre-vingt-  
quatre — — — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Lahud, Jules Auguste Abram**, agriculteur,  
de Bioley-Magnoux — — — domicilié à Prilly, — — —  
veuf de Marie Louise Girardet — dès le 30<sup>e</sup> Août 1881. — — —

né à Prilly — — — le quatorze Mai — mil huit cent  
soixante — — — fils de feu Lahud, Samuel — — —  
— — — et de défunte Susanne Louise née Forestier.

2° **Kenny, Adelaïde Marguerite**, — sans profession  
de Prilly et de Gurzelen (Berne) domiciliée à Prilly — — —  
Célibataire — — —

née à Prilly — — — le quinze Mars mil huit cent  
Cinquante Six fille de feu Kenny, Charles Henri Casimir —  
— — — et de Jeanne Marie née Girardet — sa sœur, à Prilly —

Les publications ont eu lieu à Bioley-Magnoux le deux Novembre, à  
Prilly le trente un Octobre, à Gurzelen (Berne) le deux Novembre de  
l'année Courante 1884, sans opposition — — —

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Acte du 1<sup>er</sup> mariage de l'époux  
suivant l'acte de naissance.
- 2<sup>o</sup> Acte de naissance de l'épouse
- 3<sup>o</sup> Acte de décès de la 1<sup>re</sup> femme de l'époux
- 4<sup>o</sup> Certificat de publication

Communiqué : aux États civils de  
Mollondins et Gurzelen (Berne)

## Signatures des époux :

Jules Lahud  
Adelaïde Marguerite Kenny

## Signatures des témoins :

Adolphe Kenny  
Jean Villeneger

## L'officier de l'état civil :

P. P. Lacroix  
L. L.

N° 24.

*VeZ et Schaud*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *trente Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
*quatre* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *VeZ, Jean Marc,* \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_

de *Cheseaux* \_\_\_\_\_ domicilié à *Cheseaux* \_\_\_\_\_

— *Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Cheseaux le neuf Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*cinquante huit* \_\_\_\_\_ fils de feu *Louis Benjamin VeZ* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de défunte *Jeanne Louise née Covey* \_\_\_\_\_

2° *Schaud, Anna Laure,* \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_

de *Cugy* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Cugy* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Cugy le dix huit Février* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*soixante quatre* \_\_\_\_\_ fille de *Louis Henri Schaud, agriculteur,* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Jeanne Louise née Gringet, domiciliés à Cugy* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Cheseaux le Vingt huit Novembre et à Cugy* \_\_\_\_\_  
*le trente Novembre de l'année courante 1884, sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Actes de naissance des époux*2° *Certificats de publication*

~~~~~

Communiqué: *à l'Etat civil*
de Rottens.

Signatures des époux :

Jean VeZ
Anna Laure Schaud

Signatures des témoins :

Lucie Honoré Cugy
Emile Moray, Louis H. Boiss

L'officier de l'état civil :

P. P. P. P.


N°

Aujourd'hui

~~mil huit cent quatre vingt-~~

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :~~

Nom et profession de l'époux :

1°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domicilié à

Etat civil :

Folio en blanc

Lieu et date de la naissance :

~~né à~~

~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~filz de~~

domicile des parents :

~~et de~~

Nom et profession de l'épouse :

2°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domiciliée à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

~~née à~~

~~mil huit cent~~

Noms, profession et

~~fille de~~

domicile des parents :

~~et de~~

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à~~

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

Le Numéro 24 au folio 35 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1884, les 2 doubles du présent Registre sont conformes ce que nous certifions le 31 Décembre 1884. L'officier de l'état civil



Un double acte remis le 30 Janvier 1885 à l'autorité Cantonale en exécution de l'article 2 de la loi.

L'off: de l'état civil

De la 21 Janvier 1885

Deluc

Préfet

N^o 1.
Lavanchy et David

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *dix Février* _____ mil huit cent quatre-vingt-
Cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Lavanchy, François Henri, Corroyeur*

de *Lutry et de Riez* _____ domicilié à *Prilly* _____

Célibataire _____

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *vière Grandvaux* le *vingt trois Novembre* _____ mil huit cent

Soixante cinq _____ fils de *Lavanchy, Charles Louis agriculteur domicilié*

à *Prilly* _____ et de *Louise née Lavanchy sa femme* _____

2^o *David, Adèle Caroline, femme de Chambre*

de *Rueyres et de Vuitteboeuf*, _____ domiciliée à *Prilly* _____

Célibataire _____

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à *Rueyres* _____ le *vingt cinq Août* _____ mil huit cent

Cinquante huit _____ fille de *David, François Frédéric, décédé*, _____

_____ et de *défunte Rose Marguerite née Marendaz*

Les publications ont eu lieu à *Lutry* le *vingt quatre Janvier*, à *Riez* le *vingt*
quatre Janvier, à *Prilly* le *dix sept Janvier*, à *Vuitteboeuf* le *vingt Janvier*
à *Rueyres* le *vingt deux Janvier* de l'année courante, ¹⁸⁸⁵ sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1^o *Actes de naissance des époux*

2^o *Autorisation du père de l'époux mineur*

pour son mariage

Signatures des époux :

François Lavanchy

Adèle D Lavanchy

Signatures des témoins :

Louis Sattmann ^(à Romand)

Jules Boyce

Communiqué: aux *Etats civils* de
Lutry, Cully, Foy et de
Baulmes.

L'officier de l'état civil :

P. J. Benoit

N^o 2
Mégroz et Cavin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui douze Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 Cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :
 1^o **Mégroz, Henri**, _____ Fontainier, _____
 de Lutory et d'Espesses, _____ domicilié au Mont, _____
 Célibataire _____

né au Mont le quatorze Avril _____ mil huit cent
 Soixante _____ fils de Mégroz, Jean Charles Henri, fontainier
 au Mont _____ et de Susanne Louise née Genton, sa femme.
 2^o **Cavin, Rosalie**, _____ Cuisinière _____
 de Pulliens, _____ domiciliée au Mont, _____
 Célibataire, _____

née à Boulen s _____ le vingt Décembre _____ mil huit cent
 Soixante _____ fille de feu Cavin, Pierre Louis. _____
 _____ et de défunte Marie née Jayet _____

Les publications ont eu lieu à Lutory le dix sept Janvier; à Espesses le
 dix sept Janvier, au Mont le seize Janvier et à Pulliens le
 quinze Janvier de l'année courante 1885, sans opposition. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1^o Actes de naissance des époux.2^o Certificats de publication.

Communiqué : aux Etats civils
 de Lutory, Cully & Boulen s

Signatures des époux :

Henri Mégroz
 Rosalie Cavin

Signatures des témoins :

Borgeaud Mégroz
 Constant Mégroz

L'officier de l'état civil :

P. P. Perrochon

N° 3

Syrvet et Brunner

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-six Février* _____ mil huit cent quatre-vingt-
cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Syrvet, Pierre Henri,* — *Vigneron,* _____
 de *Lilly,* _____ domicilié à *Lilly,* _____
Célibataire _____

né à *Lilly* le *quatorze Mai* _____ mil huit cent
cinquante six fils de feu *Syrvet, Pierre François* _____
 _____ et de *Marianne née Badan sa veuve,* à *Lilly* _____

2° *Brunner, Fanny,* — *sans profession,* _____
 de *Oberried (Canton de Berne)* _____ domiciliée à *Lausanne* _____
Célibataire _____

née à *Jouxtenz Mézery* le *vingt-trois Novembre* mil huit cent
soixante _____ fille de *Brunner, Christian, agriculteur* à
Crissier _____ et de *Georgine Françoise Emilie née Rosset sa femme* _____

Les publications ont eu lieu à *Lilly* le *dix Janvier*; à *Oberried (Canton*
de Berne) le *treize Janvier* & à *Lausanne* le *treize Janvier* de l'année
courante 1885, sans opposition _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

- 1° *Actes de naissance des époux.*
 2° *Certificats de publication* _____

Communiqué: aux *Etats civils*
de Biènz et de Lausanne

Signatures des époux:

Pi *Syrvet*
Fanny *Syrvet*

Signatures des témoins:

P. Roche
Henri Andri

L'officier de l'état civil:

P. P. P. P.
P. P. P. P.

N° 4.

Regamey & Borgeaud

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Cinq Mars* _____ mil huit cent quatre-vingt-
Cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Regamey, François Louis, agriculteur,* _____
de *Lausanne et de Forel,* _____ domicilié à *Mont de Lausanne*
Célibataire. _____

né à *Chenaux rière Cully,* le *vingt-sept Mars* _____ mil huit cent
soixante _____ fils de *feu Regamey, Louis Samuel,* _____

_____ et de *Jeanne Marie née Lillard sa veuve,* ^{mariage} à *Grandson,*

2° *Borgeaud, Louise,* _____ *agricultrice* _____

de *Morrens,* _____ domiciliée à *Mont* _____

Célibataire _____

née à *Mont* le *vingt-huit Juin* _____ mil huit cent

Cinquante huit _____ fille de *Borgeaud, Daniel Benjamin, agriculteur* _____

à *Mont* _____ et de *Jeanne Louise née Meylan sa femme* _____

Les publications ont eu lieu à *Lausanne* le *quatorze février,* à *Forel* le
treize février, à *Mont* le *quatorze février* & à *Morrens* le *quatorze février*
de l'année courante *1885,* sans opposition. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Actes de naissance des époux*
2° *Certificats de publication.*

Communiqué : aux *Etats Civils*
de Lausanne, Forel &
Bottigny

Signatures des époux :

F. Louis Regamey
Louise Borgeaud

Signatures des témoins :

P. Perrochon, Romand
Louise Sittmann Romand

L'officier de l'état civil :

P. Perrochon


N° 5.

Belet & Porchet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Seize Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-- cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1° Belet, Jean Abram Henri, agriculteur _____du Mont St Lausanne _____ domicilié au Mont _____Célibataire _____né à Chabrey le vingt Juillet _____ mil huit centquarante deux _____ fils de Belet, Georges, agriculteur au Mont __________ et de Louise née Christinat sa femme, décédée .2° Porchet née Maccand, Marie Louise, ménagère _____de Corcelles-le-Jorat _____ domiciliée au Mont _____divorcée avec Victor Porchet, dès le deux Novembre mil huit cent quatre-vingt _____
(trois).née à Lussy le vingt-neuf Novembre _____ mil huit centsoixante trois _____ fille de Maccand, Jean François Henri, maréchal à Frey __________ et de Jeanne Louise née Lahud, décédée .Les publications ont eu lieu à Mont le douze Septembre et à Corcelles-
le-Jorat le treize Septembre de l'année écoulée 1884, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° Acte de naissance de l'époux.

2° Acte de mariage de l'épouse, servant d'acte de naissance.

3° Jugement en divorce de l'épouse, du Tribunal Civil -
(Oron)

4° Certificats de publication _____

Communiqué : à l'Etat Civil de Corcelles.

Signatures des époux :

Henri BeletMarie Louise Belet

Signatures des témoins :

M^r Peruchon RomanetEmile Pétrequin, Romanet

L'officier de l'état civil :

P. Peruchon


Par Jugement du Tribunal Civil du District de Lausanne rendu le 7 Juillet 1904 et déclaré exécutoire le 9 Septembre de dite année, le mariage inséré ci-contre a été dissous par le divorce.

Le divorce a été prononcé contre les deux époux en vertu de l'article 146, lettres a et b de la loi fédérale du 24 décembre 1874.

Inséré le 20 Septembre 1904, sur l'invitation du Département de Justice & Police.

Affaire d'Etat civil : T. Peruchon



N° 6.
Belet et Amaudruz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt Mars*. _____ mil huit cent quatre-vingt-
Cinq. _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :
1° *Belet, Henri Louis*, _____ agriculteur, _____
du *Mont St-Lausanne*. _____ domicilié au dit *Mont*. _____
Célibataire. _____

né au *Mont*. _____ le *sept Avril* mil huit cent
Cinquante neuf fils de *feu Belet, Jean François Louis*.
_____ et de *Elise née Porchet, sa veuve, ménagère au Mont*.
2° *Amaudruz, Rosine Julie*, _____ sans profession.
du *Mont, St-Lausanne*, _____ domiciliée au *Mont*, _____
Célibataire, _____

née au *Mont*. _____ le *huit Décembre* mil huit cent
Soixante _____ fille de *Amaudruz, Jean Henri Eugène, agriculteur*,
domicilié au Mont et de *Françoise dite Susette née Corbaz sa femme*.
Les publications ont eu lieu au *Mont* le *quinze février de l'année courante*
mil huit cent quatre vingt cinq, sans opposition. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Actes de naissance des époux* ∩
2° *Certificat de publication* ∩.

Communiqué : *point* ~ .

Signatures des époux :

Henri Le Belet
Julie Belet

Signatures des témoins :

Belet M^{me} Eugène
Henry Alois

L'officier de l'état civil :

P. Perrochon


N° 7.

Gaschen et Saugeon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Avant la célébration du mariage inscrite ci-contre sous N° 7, les époux ont déclaré reconnaître pour leur enfant et vouloir légitimer Emélie Hélène Saugeon, fille de Cécile Charlotte Lucie Saugeon, née le dix sept Mai mil huit cent quatre-vingt-deux, à Renens, inscrite sous N° 40 du folio 390, dans les Registres de l'Etat-Civil de l'Arrondissement de Romanel, ce qu'attestent les déclarants par leurs signatures le vingt Avril mil huit-cent quatre vingt-cinq.

Romanel le 20 Avril 1885.

Gaschen Fritz
Gaschen Cécile
née Saugeon

l'Officier de l'Etat-Civil

F. Perrochon



Aujourd'hui dix sept Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-

-cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Gaschen, Frédéric Adolphe, _____ agriculteur _____de Ins (Canton de Berne) _____ domicilié à Bursins _____Célibataire _____né à Ins le vingt Mai _____ mil huit centsoixante-un _____ fils de Gaschen, Albert, agriculteur, à Ins __________ et de Marquexite née Gugger sa femme _____2° Saugeon, Cécile Charlotte Lucie, _____ agricultrice, _____de Renens _____ domiciliée à Renens _____Célibataire _____née à Renens le vingt-neuf Juin _____ mil huit centcinquante-neuf _____ fille de Saugeon, Jean Louis Etienne, agriculteur, à Renens __________ et de Henriette Rosine née Laquier sa femme, _____Les publications ont eu lieu à Ins le vingt-un Mars, à Bursins, le dix-neuf Mars,et à Renens le dix-sept Mars de l'année courante 1885, sans opposition. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication et autorisation
de l'Officier de l'Etat-Civil de Gilly
pour la célébration du mariage à Romanel.

Communiqué: aux Etats Civils de
Ins et de Gilly

Signatures des époux :

Gaschen Fritz
Gaschen Cécile

Signatures des témoins :

Jean Saugeon, à Renens
Jules Laquier, à Gilly

L'officier de l'état civil :

N° Perrochon


N° 8.

Lavarino & Jahncké

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix sept - Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-

- cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ~~ont comparu~~
qui s'est transporté dans la demeure du futur époux, ont comparu :1° **Lavarino, Jean Baptiste,** _____ Instituteur _____de *Turin (Italie)* _____ domicilié à *Romanel* _____

- Célibataire _____

né à *Carouge près Genève* le vingt-huit - Septembre _____ mil huit cent- cinquante - sept _____ fils de *Lavarino, Jean François, tailleur d'habits, à Sugny*_____ et de *feue Catherine née Pinatton sa femme* _____2° **Jahncké née Thorrens, Fanny,** _____ maîtresse de pensionde *Plainpalais (Genève)* _____ domiciliée à *Romanel* _____- Feuve de *Jahncké, Jean François,* dès le vingt-cinq Décembre mil huit-cent quatre-
vingt - deux _____née à *S^{te} Croix le Breize Mats* _____ mil huit centquarante - six _____ fille de *Thorrens, Constant-Ferdinand, graveur, à Genève,*_____ et de *Sophie Zélie Simon sa femme* _____Les publications ont eu lieu à *Turin (Italie)* le vingt-deux Mats, à *Romanel* le
quinze Mats, & à *Plainpalais* le seize Mats de l'année courante 1885, sans opposition.Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Acte de naissance de l'époux.
- 2° Acte de mariage de l'épouse & acte de décès de son 1^{er} mari.
- 3° Certificat de libération du service militaire de l'époux
- 4° Certificats de publication à Plainpalais & à Romanel
- 5° Certificat de publication du Consul d'Italie à Genève.
- 6° Passeport de l'époux. (rendu)
- 7° Certificat médical du doct^r Julliat, constatant l'impossibilité où se trouve l'époux de se transporter hors de chez lui pour le mariage.

Communiqué : à la Chancellerie d'Etat
et à l'Etat civil de Plainpalais (Genève)

Signatures des époux :

J. Lavarino
F. Jahncké

Signatures des témoins :

Les Chappuis } *Romanel*
Les Chappuis }

L'officier de l'état civil :

N^o P. P. P.
Chappuis

N^o 9.

Rochat & Bally

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Suivie de décision du Conseil
d'Etat du 31 Mars 1891, l'inscrip-
tion de mariage ci-contre est rectifiée
en ce sens que la bourgeoisie de la
Commune du Lieu (Vallée) qui a
été omise, sera ajoutée à celle de
l'Abbaye à la quatrième ligne de cet
acte.

Inscrit sur l'invitation du Département
de Justice et Police le 4 avril 1891.

l'Officier d'Etat Civil

T. Perrochon

Aujourd'hui *Vingt-quatre Avril* _____ mil huit cent quatre-vingt-- *cinq* _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1^o *Rochat, Louis Frédéric,* _____ *agriculteur* _____de *l'Abbaye (et du lieu Vallée du lac de Joux)* domicilié à *Crissier* _____*Célibataire* _____né à *Monod rière Luidoux le vingt-neuf Octobre* _____ mil huit cent*soixante et un* _____ fils de *Rochat, Michel, m^{re} meunier à Crissier*_____ et de *Jeanne Marie née Dupont sa femme id.*2^o *Bally, Françoise Rosine,* _____ *Cuisinière* _____de *Boussens* _____ domiciliée à *aux Bergières près Lausanne**Célibataire* _____née à *Boussens le vingt-huit Septembre* _____ mil huit cent*soixante-trois* _____ fille de *Bally, Marc Henri François, agriculteur, aux**Bergières* _____ et de *Elise Françoise Jenny née Girardet sa femme.*Les publications ont eu lieu à *l'Abbaye le vingt-un Mars, à Crissier le vingt-trois**Mars, à Boussens le vingt-un Mars et à Lausanne le vingt-un Mars de l'année courante**1885, sans opposition.* _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1^o *Actes de naissance des époux.* _____2^o *Certificats de publication.* _____

Signatures des époux :

*Rochat Louis**Rosine Rochat née Bally*

Signatures des témoins :

Rochaffy Lausanne
Edouard Girardet Boussens

L'officier de l'état civil :

T. Perrochon
Communiqué: aux *Etat Civil*
de l'Abbaye, Sullong
& Lausanne

N° 10.

Page & Aebischer

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt-sept Avril* _____ mil huit cent quatre-vingt-- *cinq* _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1° *Page, Jean Joseph Michel*, - *domestique de campagne*.de *Chatonnaye (C^{te} de Fribourg)* _____ domicilié à *Crissier* _____*Célibataire* _____né à *Chatonnaye le Vingt-deux Mai* _____ mil huit cent- *cinquante* _____ fils de *Page, Pierre Joseph, décédé* __________ et de *Marie née Gex, décédée* _____2° *Aebischer, Joséphine Cléonore*, *femme de chaus-*de *Ecuvillens (C^{te} de Fribourg)* _____ domiciliée à *Genevry (ci^{te} St-Légier)**Célibataire* _____née à *Ecuvillens le dix huit Mai* _____ mil huit cent- *cinquante-neuf* - fille de *Aebischer, Pierre Joseph, agriculteur, à Ecuvillens*,_____ et de *Marie née Gaillard, décédée* _____

Les publications ont eu lieu à *Chatonnaye le cinq Avril, à Crissier le huit Avril*
à *Ecuvillens le six Avril* & à *St-Légier le quatre Avril* de l'année *courante 1885*,
sans opposition _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Actes de naissance des époux*2° *Certificats de publication*Communiqué : aux *Etats civils de Cha-**tonnaye, Ecuvillens & St-Légier.*

Signatures des époux :

Jean Page
Cléonore Page ne Aebischer

Signatures des témoins :

A. Girardet Jumeau }
Elise Girardet Jumeau } *coiffin*

L'officier de l'état civil :

J. P. Pochon
compt.

N° 11.

Reinhardt & Lehmann

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui deux Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
-cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Reinhardt, Auguste*, _____ *Chauffeur-Gazier* _____

de *Röthenbach (Berne)* _____ domicilié à *l'Asile de Cery (vieux-Lilly)*

Célibataire _____

né à *Pentheréaz le huit Juin* _____ mil huit cent

quarante huit _____ fils de *Reinhardt, Jean, agriculteur, à Pentheréaz*

_____ et de *Louise née Bussat sa femme* _____

2° *Lehmann née Bussy, Marie*, _____ *Cuisinière* _____

de *Monnaz* _____ domiciliée à *Crissier* _____

veuve de Lehmann, Louis, dès le onze Mai mil huit cent septante et un

née à *Crissier le quatorze Juillet* _____ mil huit cent

quarante huit _____ fille de *Bussy, Marc Frédéric, décédé* _____

_____ et de *Jeanne Françoise née Bussy sa veuve, ménagère à Crissier*

Les publications ont eu lieu à *Röthenbach le dix Avril, à Lully le onze Avril,*
à Monnaz le onze Avril, et à Crissier le dix Avril de l'année courante 1885, sans op-
position. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Acte de naissance de l'époux*

2° *Acte de naissance de l'épouse et acte de décès*

_____ *de son premier mari* _____

3° *Certificats de publication* _____

Communiqué : aux Etats civils de
Röthenbach et de Puffens-le-
Château _____

Signatures des époux :

Auguste Reinhardt
Marie Reinhardt

Signatures des témoins :

Charles Bussy Crissier
Jean Villeneger Lauranne

L'officier de l'état civil :

J. Perrachon

N° 12.

Chollet & Doy - née Bovey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui huit Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
- cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Chollet, Adrien,* _____ agriculteur _____
de *Maracou* _____ domicilié à *Jouxten-s-Mézery*
Célibataire _____

né à *Chavannes près Scublens* le douze février _____ mil huit cent
- cinquante-neuf _____ fils de *Chollet, Charles David François,* agriculteur à
- *Chavannes* _____ et de *Jeanne née Job sa femme,* ménagère _____

2^o *Doy - née Bovey, Louise Julie,* _____ agricultrice _____
de *Ballaigues* _____ domiciliée à *Jouxten-s-Mézery*

veuve de *Louis Alfred Doy,* dèd le quatorze Janvier mil huit-cent-septante-neuf

née à *Jouxten-s-Mézery* le vingt-Avril _____ mil huit cent
- cinquante-cinq _____ fille de feu *Bovey, Samuel Louis* _____
_____ et de défunte *Marie Susanne née Lander* _____

Les publications ont eu lieu à *Maracou* le huit-Mars, à *Jouxten-s-Mézery* le six-
- Mars & à *Ballaigues* le six Mars de l'année courante 1885, sans opposition. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1^o Acte de naissance de l'époux.
- 2^o Acte de mariage de l'épouse & acte de décès de son
- premier mari.
- 3^o Certificats de publication _____

Communiqué : aux Etats civils
de *Laloriva & de Ballaigues*

Signatures des époux :

Chollet Adrien
Louise Chollet Doy

Signatures des témoins :

Jenny Blanchard Jouxten-s-Mézery
Jenny Blanchard idem

L'officier de l'état civil :

J^e Perrochon
Perrochon

N° 13.

Noisette & Sonnard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt et un Mai* _____ mil huit cent quatre-vingt-
-cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Noisette, Jules Antoine*, _____ *Instituteur* _____
de *Bussigny (près Oron)* _____ domicilié à *La Rippe* _____
Célibataire _____

né à *Chexbres le douze Novembre* _____ mil huit cent
soixante-deux _____ fils de *Noisette, Charles, décédé* _____

_____ et de *Jeanne Susanne née Lavanchy, ménagère, à Lans* _____

2° *Sonnard, Louise*, _____ *agricultice* _____
de *Courtilles* _____ domiciliée à *Renens* _____
Célibataire _____

née à *Courtilles le dix neuf Juillet* _____ mil huit cent
soixante-sept _____ fille de *Sonnard, Jeanne Susanne, ménagère, domiciliée*
à Renens _____ ~~et de~~ _____

Les publications ont eu lieu à *Bussigny le vingt-sept Avril*, à *La Rippe le vingt-*
cinq Avril, à *Courtilles le vingt-cinq Avril* & à *Renens le vingt-quatre Avril* de l'année con-
-tante 1885, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Certificats de publication & autorisation de l'off-
ficiers de l'Etat Civil de Gingins, pour la
célébration du mariage à Romanel

Communiqué: aux *Etats civils*
des Oron, Gingins et Lucens

Signatures des époux:

Noisette Jules Antoine
Sonnard Louise

Signatures des témoins:

Arrien Sonnard au Maré
Louis Blanc à Romanel.

L'officier de l'état civil:

J. Peruchon

N° 14.

Girardet & Krähenbuhl

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Après la célébration du mariage inscrite et contée sous N° 14, les époux ont déclaré reconnaître pour leur enfant et enfant légitime Emile Alfred Krähenbuhl, fils de Anna Maria Krähenbuhl, né le sept février mil huit cent quatre vingt cinq, à Bussigny, inscrit sous folio 85, Vol 1, dans les Registres de l'Etat Civil de l'arrondissement de Bussigny, ce qu'attestent les déclarants par leurs signatures le quatorze Juin mil huit cent quatre vingt cinq.

Romanet le 14 Juin 1885.

Henri Girardet
Marie Krähenbuhl
Alice Girardet
L'officier de l'Etat Civil
P. Percechon

Aujourd'hui Trente Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-

-cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Girardet, Henri Louis, _____ agriculteur _____

de Crissier & Suchy _____ domicilié à Crissier _____

Célibataire _____

né à Crissier le dix Février _____ mil huit cent

-soixante _____ fils de Girardet, Charles François Louis, agriculteur,

à Crissier _____ et de Jeanne Martin sa femme. _____

2^o Krähenbuhl, Anna Maria, _____ sans profession _____

de Gysenstein (Munsingen, Berne) _____ domiciliée à Bussigny _____

Célibataire _____

née à Niederwichtlach (Berne) le huit février _____ mil huit cent

soixante-six _____ fille de Krähenbuhl, Christian, à Bussigny _____

_____ et de Anna Maria Schweizer sa femme. _____

Les publications ont eu lieu à Crissier le premier Mai, à Suchy le deux Mai, à Gysenstein le vingt-neuf Avril & à Bussigny le trente Avril de l'année courante 1885, sans opposition _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1^o Actes de naissance des époux

2^o Certificats de publication _____

L'épouse mineure a été autorisée par son père pour contracter mariage _____

Communiqué : aux Etats Civils de Belmont, Munsingen, (Berne) et Bussigny _____

Signatures des époux :

Henri Girardet
Marie Girardet Krähenbuhl

Signatures des témoins :

Louis Ducertot,
Auguste Chamet } Romanet

L'officier de l'état civil :

P. Percechon

N° 15.

Chatelay & Roulet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par Jugement du Tribunal Civil
de District de Coppet, rendu le
27 Janvier 1891 et déclaré exécutoire
le 19 février de la même année, le mariage ci-
contre a été dissous par le divorce.

Le divorce a été prononcé en faveur
des deux époux, en vertu des articles 46,
56 et 47 de la loi fédérale du 24
décembre 1874.

Intervint le 6 mars 1891, sur
l'invitation du Département de Justice.



L'Officier d'Etat Civil
N. Perruchoud

[Signature]

Aujourd'hui *cinq Juin* _____ mil huit cent quatre-vingt-- *cinq* _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1^o *Chatelan, Jules François,* _____ *agriculteur* _____de *Bretigny s/ Morrens* _____ domicilié à *Crislier, avant à Bettens**Célibataire* _____né à *Bettens le treize Janvier* _____ mil huit cent*soixante-quatre* _____ fils de *Chatelan, Jean Daniel, décédé* __________ et de *Jeannette BrélaZ née Freymond, à Bettens*2^o *Roulet, Elise,* _____ *sans profession* _____de *Donatyré* _____ domiciliée à *Férey* _____*Célibataire* _____née à *Layerne le six Janvier* _____ mil huit cent*soixante-sept* _____ fille de *Roulet, Julie, domiciliée à Lausanne*_____ ~~et de~~ _____

Les publications ont eu lieu à *Bretigny s/ Morrens le vingt-cinq Avril, à Crislier*
le vingt-cinq Avril, à Donatyré le vingt-six Avril et à Férey le vingt-deux Avril de l'année en-
-tante 1885, sans opposition. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1^o Actes de naissance des époux2^o Certificats de publication.

Communiqué: aux Etats Civils
de *Botroy, Sulloub, Aranchy*
& *Férey*

Signatures des époux :

Jules Chatelan
Elise Chatelan nie Roulet

Signatures des témoins :

Louis Chaillet
Auguste Chaillet
Echallens

L'officier de l'état civil :

N. Perruchoud

N° 16.

Borgeaud et Leytrignet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Avant la célébration du mariage inscrite ci-dessus sous N° 16, les époux ont déclaré reconnaître pour leur enfant et vouloir légitimer Hélène Louise Leytrignet, fille de Elise Eugénie Leytrignet, née le quatre Mai mil huit-cent quatre vingt cinq, à Lausanne, inscrite sous foli 254, 255 et 266, Vol. II, dans les Registres de l'Etat Civil de l'arrondissement de Lausanne, ce qu'attestent les déclarants par leurs signatures le vingt-trois Juin mil huit-cent quatre vingt cinq.

Romanet le 23 Juin 1885.

Emile Borgeaud
Borgeaud né
Elise Leytrignet
L'Officier de l'Etat Civil
F. Perrochon

Aujourd'hui *Vingt-trois Juin* _____ mil huit cent quatre-vingt-
-cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Borgeaud, Jules Emile Benjamin,* — *Vigneron* —

de *Pully* _____ domicilié à *Pully* _____

Célibataire _____

né à *Pully le trois Mars* _____ mil huit cent

soixante-deux _____ fils de feu *Borgeaud, Jean Henri Louis* _____

et de *Suzette Louise Elisabeth née Chappuis, ménagère, à Lausanne.*

2° *Leytrignet, Elise Eugénie,* — *Cuisinière* —

de *Donneloye* _____ domiciliée à *Pully* _____

Célibataire _____

née à *Grandson le neuf Février* _____ mil huit cent

-cinquante neuf _____ fille de feu *Leytrignet, Frédéric Auguste* _____

et de *Marianne née Bezençon, décédée.*

Les publications ont eu lieu à *Pully le six Juin, à Pully le six Juin et à Donneloye*
le quatre Juin de l'année courante 1885, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° Actes de naissance des époux

2° Certificats de publication

Signatures des époux :

Emile Borgeaud
Borgeaud né Leytrignet
Elise

Signatures des témoins :

Louis Sattymann
Louis Bovy — } *Romanet*

Communiqué : aux Etats Civils

de Pully & Hollonding

L'officier de l'état civil :

F. Perrochon

N° 17.

Chapuis & Henny

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Neuf Juillet* _____ mil huit cent quatre-vingt-- *cinq* _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1° *Chapuis, Jules,* _____ *agriculteur* _____de *Romanet* _____ domicilié à *Romanet* _____*Célibataire* _____né à *Romanet le dix neuf Mai* _____ mil huit cent- *cinquante sept* _____ fils de *feu Chapuis, Jean Marc Henri* __________ et de *Marie Françoise Décotterd sa femme, décédée.* _____2° *Henny, Caroline,* _____ *agricultrice* _____de *Mont-sur Lausanne* _____ domiciliée à *Mont* _____*Célibataire* _____née à *Romanet le neuf Octobre* _____ mil huit cent- *cinquante huit* _____ fille de *Henny, Jean François, agriculteur, au Mont* __________ et de *Jeanne Pauline Saltzmann sa femme, au Mont* _____Les publications ont eu lieu à *Romanet le seize Mai et au Mont le seize Mai de*
l'année Courante 1885, sans opposition. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Actes de naissance des époux.*2° *Certificats de publication.*Communiqué: *point* _____

Signatures des époux :

Jules Chapuis
Caroline Chapuis née Henny

Signatures des témoins :

Louis Saltzmann Romanet
P. Borey. Lausanne

L'officier de l'état civil :

J. B. Poncelet


N^o 18.Duflon et Rochat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt quatre Septembre* _____ mil huit cent quatre-vingt-
-cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Duflon, Aimé Frédéric,* _____ *Figueroy* _____

de *Riez* _____ domicilié à *Riez* _____

Célibataire _____

né à *Riez le dix huit Mai* _____ mil huit cent

- cinquante - quatre _____ fils de *Duflon, François Louis, Figueroy, à Riez* _____

_____ et de *défunte Suzanne Marie Mercantoy sa femme* _____

2^o *Rochat, Emma,* _____ *agricultrice* _____

de *Breligny-sur-Morrens et l'Abbaye (sans)* domiciliée à *Cheseaux* _____

Célibataire _____

née à *rière Montherond le vingt Mai* _____ mil huit cent

- soixante - cinq _____ fille de *Rochat, John, agriculteur, à Cheseaux* _____

_____ et de *Julie née Raymond sa femme, ménagère, à Cheseaux* _____

Les publications ont eu lieu à *Riez le vingt deux Août, à Breligny-sur-Morrens le*
vingt huit Août, à l'Abbaye le vingt deux Août & à Cheseaux le dix neuf Août de l'année courante
1885, sans opposition _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication,
et Autorisation de l'Officier de l'Etat-Civil de Cully
pour la célébration du mariage à Romanel

Communiqué : aux *Etats Civils de*
Cully, Breligny & l'Abbaye

Signatures des époux :

Duflon
Emma Duflon née Rochat

Signatures des témoins :

Jules Chapuis
Eugène Chapuis } *Romanel*

L'officier de l'état civil :

F. Penachon

N° 19.

Ganner & Centlivres

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt Septembre* _____ mil huit cent quatre-vingt-
- *cinq* - _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Ganner, François Emile*, — *ancien confiseur*
de *Cheseaux-Moréaz et de Lützelstüh* ^(Bruz) domicilié à *Yverdon*.
Célibataire

né à *Yverdon le vingt-six Juillet* _____ mil huit cent
- *soixante* - _____ fils de *feu Ganner, François Louis*

_____ et de *Marie née Comte, aubergiste, à Yverdon*

2° *Centlivres, Emma*, — *Cuisinière*

de *Chêne et Laquier* _____ domiciliée à *Lausanne*

Célibataire

née *à rière Gressy le vingt-Septembre* _____ mil huit cent

- *cinquante huit* - _____ fille de *deffunte Blise Centlivres*

_____ ~~et de~~ _____

Les publications ont eu lieu à *Yverdon, Cheseaux-Moréaz, Lausanne & Chêne et*
Laquier le vingt-neuf Août et à Lützelstüh le vingt-Sept Août de l'année courante 1885,
sans opposition

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Certificats de publication et autorisation
de l'Officier de l'Etat-Civil d'Yverdon pour
la célébration du mariage à Romanel

Communiqué: aux *Etat Civils* de

Yverdon, Lützelstüh, Mottending
& de Lausanne

Signatures des époux:

Ganner
Emma Ganner née Centlivres

Signatures des témoins:

Wattmann Louis
Centlivres Constant ^{Romanel}

L'officier de l'état civil:

J. Torrochon

N° 20.

Guignard & Bäckler

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
-cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Guignard, Charles,** _____ *Carrier* _____
de *Lieu (Vallée du Lac de Joux)* — domicilié à *Renens (avant à Echandens)*
Célibataire _____

né à *Lavigney le premier Août* _____ mil huit cent
-quarante _____ fils de feu *Guignard, Jean Marc Philippe* _____
_____ et de défunte *Henriette Jeanne Louise Chapuisat* _____

2° **Bäckler née Desponds, Lucie Adeline,** *Cuisinière,*
de *Grünholz-Rechthalten (Fribourg)* — domiciliée à *Renens* _____
Veuve de Pierre Joseph Bäckler, dès le onze Avril mil huit cent quatre vingt quatre

née à *Lüssery le trois Août* _____ mil huit cent
-quarante cinq _____ fille de feu *Desponds, Jean Isaac Henri* _____
_____ et de défunte *Jeanne Susanne née Schopfer* _____

Les publications ont eu lieu à *Lieu (Vallée) le vingt-neuf Août, à Renens*
le vingt-six Août, à Echandens le vingt-neuf Août et à Rechthalten (Fribourg) le
vingt-six Août de l'année Courante 1885, sans opposition. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Acte de naissance de l'époux.
2. Acte de mariage de l'épouse et acte de décès
- de son 1^{er} mari -
3. Certificats de publication.

Communiqué : aux Etats Civils de
Lieu, de Longay & Rechthalten (Fribourg)

Signatures des époux :

Charles Guignard
Alme Lucie Bäckler

Signatures des témoins :

Louis Gatzmann, Renens
Louisa Poitelet Terrenoux, Echandens

L'officier de l'état civil :

J. Perrochon

N° 21.

Liquet et Perrochon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par Jugement du Tribunal civil du District de Morges, rendu le 18 décembre 1891 et déclaré exécutoire le 8 Janvier 1892, le mariage ci-contre a été dissous par le divorce.

Le divorce a été accordé aux deux époux en vertu de l'article 46, lettre B de la loi fédérale du 24 décembre 1874.

Inscrit le 18 Janvier 1892, sur l'invitation du Département de Justice & Police.

L'Officier d'Etat Civil



Aujourd'hui sept Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

- cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Liquet, Ernest Ulysse, — chef de cuisine
du Chenit (Vallée) _____ domicilié à u Sentier, précité à Box
Célibataire _____

né à l'Abbaye le quatorze avril _____ mil huit cent

soixante-trois _____ fils de Liquet, Ulysse César, Forurier _____

_____ et de Zélie Angélique née Meylan, domiciliés au Sentier

2° Perrochon, Henriette Céline, — femme de chambre
de Cheseaux _____ domiciliée à Lausanne _____
Célibataire _____

née à Chardonne le vingt-cinq Juillet _____ mil huit cent

soixante-un _____ fille de Perrochon, Georges, hôtelier, domicilié à Menton

(alps Maritimes, France) et de Jeanne Louise née Dénéréaz sa femme ~ id.

Les publications ont eu lieu à Lausanne le vingt-quatre Octobre, au Sentier le vingt-quatre
Octobre, au Brasjus le vingt-quatre Octobre et à Cheseaux le vingt-deux Octobre de l'année
courante 1885, sans opposition. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication et autorisation de
l'Officier de l'Etat-Civil du Sentier pour
la célébration du mariage à Romanel

Signatures des époux :

Ernest Piquet
Céline Piquet née Perrochon

Signatures des témoins :

Louis Chapuis Romanel
Henri Chapuis Romanel

Communiqué : aux Etats Civils du
Brasjus, du Sentier & de Lausanne

L'officier de l'état civil :

J. Jourdain

N° 22.

Destraz & Vivian

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui douze Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
-cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Destraz, Edouard, _____ tailleur _____
de Éparges _____ domicilié à Morrens _____
Célibataire _____

né aux Biolettes (rue Morrens) le onze février _____ mil huit cent
-cinquante-six _____ fils de feu Destraz, François _____

_____ et de feu Jeanne Marie née Wulschléger sa femme

2° Vivian, Louise Jeanne Susanne, _____ maîtresse d'école _____
de Crissier et de Lausanne _____ domiciliée à Crissier _____
Célibataire _____

née à Crissier le trente Octobre _____ mil huit cent
soixante et un _____ fille de Vivian, Jean François Louis, agriculteur à
Crissier _____ et de Henriette Marianne Richard sa femme . _____

Les publications ont eu lieu à Morrens le vingt-cinq Septembre, à Éparges le vingt-trois
Septembre, à Crissier le vingt-trois Septembre et à Lausanne le vingt-deux Septembre de l'année
courante 1885, sans opposition . _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication & autorisation de l'Officier
de l'Officier de l'Etat-Civil de Bollens, pour la célé-
bration du mariage à Romanel.

Communiqué : aux Etats Civils de
Crissier, Bollens & de Lausanne

Signatures des époux :

Edouard Destraz
Louise Destraz ne Vivian

Signatures des témoins :

Théophile Bay à Lyon
Edouard Vivian Crissier

L'officier de l'état civil :

J. Perrochon

N° 23.

Matthey & Gavillet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
-cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Matthey, Marc,* _____ agriculteur _____

de *Breligny s/ Morrens* _____ domicilié à *Crissier* _____

Célibataire _____

né à *Breligny le vingt-neuf Octobre* _____ mil huit cent

-cinquante-six _____ fils de *Matthey, Jean David, agriculteur,* à *Breligny*

_____ et de *Marie Madeleine née Faney sa femme*

2° *Gavillet née Delessert, Susanne Louise,* cuisinière

de *Peney et de Fuchereus* _____ domiciliée à *Crissier* _____

Veuve de Gavillet, Félix, dès le vingt-trois Juin mil huit-cent-huitante

née à *Peney le six février* _____ mil huit cent

-quarante _____ fille de *Delessert, Pierre François, décédé* _____

_____ et de *Susanne Marie Madeleine née Gavillet, décédée*

Les publications ont eu lieu à *Breligny le quinze Septembre, à Crissier le douze*
Septembre, à Peney le quatorze Septembre et à Fuchereus le treize Septembre de l'année
courante 1885, sans opposition. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

- 1° *Acte de naissance de l'époux*
- 2° *Acte de naissance de l'épouse et acte de décès*
de son premier mari.
- 3° *Certificats de publication.*

Communiqué: aux *Etats Civils de*
Bottey, Corcelly & Moudon

Signatures des époux:

Marc Matthey
Susanne Matthey née Delessert

Signatures des témoins:

Louise Jaccard Chardonnay
Jean Monnerat Romanel

L'officier de l'état civil:

J. Perrochon

N^o 24.Gunnis & Zbinden

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt-Sept Novembre* _____ mil huit cent quatre-vingt-

-cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Gunnis, Henri Stienne*, _____ agriculteur-de *Moffans (Dép^t de Haute-Saône, France)* domicilié à *Renens* _____*Célibataire* _____né à *Moffans le trente-un Mars* _____ mil huit cent-cinquante-un _____ fils de *Gunnis, François Joseph, agriculteur, do-**milié à Moffans* _____ et de *Victoire Séraphine née Frère sa femme* _____2^o *Zbinden, Christine Philomène* _____ (sans profession)de *Holz (Fribourg)* _____ domiciliée à *Renens* _____*Célibataire* _____née à *Barberèche (Fribourg) le treize Juillet* _____ mil huit cent-quarante-sept _____ fille de feu *Zbinden, Jacques* __________ et de feu *Claudine née Jaquet* _____

Les publications ont eu lieu à *Moffans le vingt-cinq Octobre*, à *Renens le quinze Oc-*
-tobre et à *Holz (Fribourg) le seize Octobre de l'année courante 1885, sans opposi-*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1^o Actes de naissance des époux.
- 2^o Livret de service militaire de l'époux (rendu à l'époux).
- 3^o Certificats de publication à Holz et Renens.
- 4^o Consentements à mariage des père & mère de l'époux.
- 5^o Certificats de publication à Moffans.
- 6^o Déclaration de l'Ambassade de France à Berne.
- 7^o Permis de célébration accordé par le Département de Justice & Police, pour le mariage.

(Les N^{os} 4, 5 & 6 de ces pièces, restent déposés au Département de Justice & Police)

Communiqué : à la Chancellerie d'Etat
et à l'Etat-civil de Rechsthalley (Fribourg)

Signatures des époux :

Gunnis H.
Philomène Zbinden

Signatures des témoins :

Léon Jaquet
Guillens prs Saussey
Charles Bretonnet

L'officier de l'état civil :

J. Porrocher

N° 25.

Bussy et Dufey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt Novembre* _____ mil huit cent quatre-vingt-*vingt-cinq* _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1^o *Bussy, Louis Marc Samuel, agriculteur*de *Crissier* _____ domicilié à *Crissier* _____*Célibataire* _____né à *Crissier le treize Septembre* _____ mil huit cent*quarante-quatre* _____ fils de feu *Bussy, Marc Frédéric* __________ et de *Jeanne Françoise née Bussy sa veuve, ménagère à Crissier*2^o *Dufey, Marie Adolphine, sans profession*de *Palézieux* _____ domiciliée à *Crissier* _____*Célibataire* _____née à *Bougy-St-Martin (cière dubonne) le huit Septembre* _____ mil huit cent*cinquante-sept* _____ fille de feu *Dufey, Jean Marc* __________ et de *Jeanne Susanne née Coeytaux sa veuve, ménagère à Max*Les publications ont eu lieu à *Crissier le vingt-cinq Septembre et à Palézieux*
le vingt-cinq Septembre de l'année courante 1885, sans opposition. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1^o *Actes de naissance des époux*2^o *Certificats de publication.*Communiqué : à l'Etat civil de *Palézieux*

Signatures des époux :

Bussy Marc Louis
Mari Bussy née Dufey.

Signatures des témoins :

A. Dufey Mef.
Charles Bussy Crissier

L'officier de l'état civil :

J. Laroche

N° 26.

Rosset & Vuichet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt-sept Novembre* _____ mil huit cent quatre-vingt-- *cing* _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1° *Rosset, Jean Louis,* _____ agriculteur _____de *Bougy-Villars* _____ domicilié à *Prilly* _____*Célibataire* _____né à *Scharlens (Fribourg)* le *vingt quatre Décembre* _____ mil huit cent- *cinquante-neuf* _____ fils de *feu Rosset, Jean Antoine* _____et de *Marie née Wicht sa veuve, ménagère, à Bougy-Villars*2° *Vuichet, Marie Blise,* _____ agricultrice _____de *Léchaux* _____ domiciliée à *Prilly* _____*Célibataire* _____née à *Morges* le *deux Juillet* _____ mil huit cent- *soixante-six* _____ fille de *Vuichet, Jean Isaac* _____et de *Susette Hanette Vuillens sa femme, les deux décédés.*Les publications ont eu lieu à *Bougy-Villars* le *sept Novembre*, à *Prilly* le *sept Novembre* et à *Léchaux* le *six Novembre* de l'année *courante 1885*, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Actes de naissance des époux*2° *Certificats de publication*

L'épouse mineure a été autorisée par son
grand-père maternel pour contracter mariage.

Communiqué : aux *Etats Civils de**Aubonne & Copponay*

Signatures des époux :

*Jean Louis Rosset**Marie Blise Vuichet née Wicht*

Signatures des témoins :

*Constant Metzner Lausanne**René Eugène Basset*

L'officier de l'état civil :

J. Perrochon

N° 27.

Gaudard & Durussel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
-cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Gaudard, Charles Rodolphe, agriculteur
de Lausanne, Echallens, Bioley-Orjulaz domicilié à Jouxten-Mézery
(et St-Barthelémy)
Divorcé avec Louise Marie Coeytaux dès le 18 Décembre 1884.

né à Boussens le Vingt-Neuf Novembre _____ mil huit cent
-trente-neuf _____ fils de Gaudard, Jean Pierre Samuel, _____
_____ et de Louise née Pache sa femme, tous deux décédés.

2° Durussel, Lucie, _____ agricultrice _____
de Sassel _____ domiciliée à Jouxten-Mézery
Célibataire _____

née à Sassel le treize Décembre _____ mil huit cent
-soixante-un _____ fille de Durussel, Jean, décédé.

_____ et de Marianne née Duffey sa veuve, ménagère, à Sassel

Les publications ont eu lieu à Lausanne le dix Novembre, à Echallens le douze
Novembre, à Bioley-Orjulaz le douze Novembre, à St-Barthelémy le douze No-
-vembre, à Jouxten-Mézery le douze Novembre & à Sassel le douze Novembre de l'année courante
(1885, sans opposition)

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

- 1° Acte de mariage et déclaration de divorce
de l'époux _____
2° Acte de naissance de l'épouse _____
3° Certificats de publication _____

Communiqué: aux Etats Civils de
Lausanne, Echallens & Granges

Signatures des époux:

Ch. Gaudard
Lucie Gaudard née Durussel

Signatures des témoins:

Henri Bovey
Albert Uroc *Romain*

L'officier de l'état civil:

J. Perrochon

N^o 28.Favre et Corbaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Onze Décembre* _____ mil huit cent quatre-vingt-
- *cinq* _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Favre, François,* _____ *agriculteur* _____
de *Savigny et Forel* _____ domicilié à u *Mont* _____
Célibataire _____

né à *Savigny le Vingt-cinq Décembre* _____ mil huit cent
- *soixante* _____ fils de *Favre, Charles Louis, agriculteur* _____
_____ et de *Suzette née Genthorey sa femme, domiciliés à Savigny* _____

2^o *Corbaz, Jenny-Fanny,* _____ *agricultrice* _____
de *Lausanne et du Mont* _____ domiciliée à u *Mont* _____
Célibataire _____

née à u *Mont le trente Novembre* _____ mil huit cent
- *soixante et un* _____ fille de *Corbaz, Jean David, agriculteur, domicilié*
au Mont _____ et de *feue Marie Louise née Amandruz sa femme*

Les publications ont eu lieu à *Savigny le onze Novembre, à Forel le onze*
Novembre, au Mont le sept Novembre et à Lausanne le 10 Novembre de l'année
courante 1885, sans opposition. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1^o. Actes de naissance des époux
2^o. Certificats de publication

Communiqué : aux *Etats Civils de*
Savigny, Forel & Lausanne

Signatures des époux :

François Favre
Fanny Favre née Corbaz

Signatures des témoins :

Auguste Porchet le Mont.
Valer Corbaz les Ranches du Mont

L'officier de l'état civil :

J^e Perrenoud

N° 29.

Bocion et Porchet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix huit Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

-cinq _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Bocion, Victor Jean Henry, — agriculteurde Bournens _____ domicilié à Bournens _____Veuf en secondes noces de Fanny née Porchet dès le 27 Novembre
- 1882 _____né à Bournens le quinze Janvier _____ mil huit cent- quarante-un _____ fils de feu Bocion, Pierre Isaac __________ et de Marquerite Françoise Charlotte née Sèchaud, ménagère
(c. j. g. à Bournens)2° Porchet, Elise, _____ ménagère _____de Sottens, Moudon et Corcelles-le-Jorat domiciliée à Bournens _____Célibataire _____née à Sottens le dix Août _____ mil huit cent- cinquante deux _____ fille de feu Porchet, Jean Pierre __________ et de feu Marie Louise née Porchet _____Les publications ont eu lieu à Bournens le vingt huit Novembre, à Corcelles-le-
- Jorat le vingt six Novembre, à Moudon le vingt six Novembre et à Sottens le vingt six
Novembre de l'année courante 1885, sans opposition. _____Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publications & autorisation de
l'Officier de l'Etat Civil de Sullens, pour
la Célébration du mariage à Romanel.
~~~~~Communiqué: aux Etats Civils de Sullens,S<sup>t</sup> Cierges, Moudon et Corcelles-le-Jorat  
~~~~~

Signatures des époux :

Victor Bocion
Elise Bocion née Porchet

Signatures des témoins :

Louis Galtzmann
Louis Chapuis } Romanel

L'officier de l'état civil :

J. Perrochon
~~~~~

N° 30.

Joliquin et Golay

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui  *Trente et un Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-  *cinq* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1°  *Joliquin, Jules Edouard Gustave,* -  *agriculteur*  
de  *Villarzel* \_\_\_\_\_ domicilié à  *Crisier* \_\_\_\_\_  
 *Célibataire* \_\_\_\_\_

né à  *Villarzel le Trente Avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-  *cinquante huit* \_\_\_\_\_ fils de  *Joliquin, Jules Louis, agriculteur, à Crisier*  
\_\_\_\_\_ et de  *Ursule Marguerite Buttex, décédée* \_\_\_\_\_

2°  *Golay, Jenny,* \_\_\_\_\_  *agricultrice* \_\_\_\_\_  
de  *Chenit et de Bretigny* \_\_\_\_\_ domiciliée à  *Mex* \_\_\_\_\_  
 *Célibataire* \_\_\_\_\_

née à  *Mex le vingt-neuf Février* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-  *cinquante-deux* \_\_\_\_\_ fille de  *Golay, Jeanne Livie, ménagère, domiciliée à*  
 *Mex* \_\_\_\_\_ ~~et de~~ \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à  *Villarzel le quatre Décembre, à Crisier le quatre Décem-*  
*- bre, au Sentier le cinq Décembre, au Brassus le cinq Décembre, à Bretigny le six Décembre*  
 *et à Mex le cinq Décembre de l'année Courante 1885, sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1°  *Actes de naissance des époux*2°  *Certificats de publication*Communiqué : aux  *Etats civils de* *Villarzel, de Chenit, de Bottens*  
 *et de Sullens*

Signatures des époux :

 *Gustave Joliquin*  
 *Jenny Joliquin née Golay*

Signatures des témoins :

 *Louis Golay à Mex*  
 *Julianne Sechaud à Sullens*

L'officier de l'état civil :

 *J. L. Bonodion*



N° 31.

*Blanchoud & Vanev*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *trente & un Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-- *vingt-cinq* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1° *Blanchoud, Auguste,* \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_de *Oron-le-Château* \_\_\_\_\_ domicilié à *Quidoux* \_\_\_\_\_*Célibataire* \_\_\_\_\_né à *Mont-St-Lausanne* le *quinze février* \_\_\_\_\_ mil huit cent- *cinquante huit* \_\_\_\_\_ fils de *Blanchoud, Jean Louis* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et de *Jeanne Marie Françoise née Corbaz, tous deux décédés* \_\_\_\_\_2° *Vanev, Rosine,* \_\_\_\_\_ *ménagère* \_\_\_\_\_de *Cugy* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Mont-St-Lausanne* \_\_\_\_\_*Célibataire* \_\_\_\_\_née à *Villars-le-Comte* le *seize Août* \_\_\_\_\_ mil huit cent- *cinquante sept* \_\_\_\_\_ fille de *Vanev, François Isaac Daniel, agriculteur, au* \_\_\_\_\_*Mont* \_\_\_\_\_ et de *Françoise Susanne née Jaquier, ménagère* \_\_\_\_\_Les publications ont eu lieu à *Oron-le-Château* le *dix Décembre*, à *Quidoux* le *dix Dé-*  
*-cembre*, à *Cugy* le *douze Décembre* & au *Mont* le *dix Décembre* de l'année *courante 1885,**sans opposition* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées:

*Certificat de publications & autorisation de*  
*l'Officier de l'Etat-Civil de St-Saphorin*  
*pour la célébration du mariage à Romanel*Communiqué: aux *Etats Civils* de*Oron, St-Saphorin et Bottens*

## Signatures des époux:

*Auguste Blanchoud*  
*Rosine Blanchoud née Vanev*

Signatures des témoins:

*Edouard Muret au Mont*  
*Victorine Genton au Mont*

L'officier de l'état civil:

*J. Perrochon*



Aujourd'hui

mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

1<sup>o</sup>

de

domicilié à

né à

fils de

et de

mil huit cent

2<sup>o</sup>

de

domiciliée à

née à

filie de

et de

mil huit cent

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

*Le Numéro 31 au  
Folio 67 est celui de  
la première inscription  
faite dans l'année 1885,  
les deux doubles en pré-  
sence des Registres sont confor-  
mes, ce que nous cer-  
tifions le 5 Janvier 1886  
L'Officier de l'Etat Civil  
N. Perruchon*



*Un double a été remis  
le 8 Janvier 1886 à  
l'autorité Cantonale, en exé-  
cution de l'article 2 de la loi.  
L'Officier de l'Etat Civil  
N. Perruchon*

*Vu le 11 Janvier 1886  
Le Préfet  
Deluc*

N° 1.  
Corbaz & Rochat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Cinq février mil huit cent quatre-vingt-  
Six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Corbaz, Charles Lucien, agriculteur  
de Mont-s/ L'ausanne domicilié à Mont  
Célibataire

né à Mont le vingt-quatre Décembre mil huit cent  
cinquante-quatre fils de feu Corbaz, Abram Ferdinand

et de Pauline Henriette Brun sa femme, ménagère, au Mont

2° Rochat, Emma Louise, cuisinière  
de Croy domiciliée à Lausanne  
Célibataire

née à Croy le vingt-trois Juin mil huit cent  
cinquante-sept fille de Rochat, Jean Charles

et de Susanne née Rochat sa femme, tous deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Mont le neuf Janvier, à Croy le sept Janvier,  
et à Lausanne le neuf Janvier de l'année courante 1886, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

1° Actes de naissance des époux

2° Certificats de publication

Signatures des époux:

Charles Lucien Corbaz

Emma Louise Corbaz née Rochat

Signatures des témoins:

François Brun Leblond

Emile Rochat le Mont

Communiqué: aux Etat Civil des

Municipalités de Lausanne

L'officier de l'état civil:

D. P. Pencher



N° 2.

*Vivian & Aubelay*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Cinq Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

*-six* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Vivian, Henri Marc Charles,* — agriculteur

de *Crissier* \_\_\_\_\_ domicilié à *Crissier* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Crissier le sept Avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*-cinquante et un* \_\_\_\_\_ fils de *Vivian, Jean Louis, agriculteur* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Pauline Louise née Baud, ménagère, domiciliée à Crissier*

2° *Aubelay, Emma Louise Marie,* sans profession

de *Crissier* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Crissier* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Crissier le onze Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*-cinquante-huit* \_\_\_\_\_ fille de *feu Aubelay, Emile Constant* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Françoise Louise Henriette Richard sa veuve, à Crissier*

Les publications ont eu lieu à *Crissier le douze février de l'année courante 1886,*

*sans opposition* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux

2. Certificats de publication

Communiqué : *point* \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

*Henri Vivian*

*Emma Vivian née Aubelay*

Signatures des témoins :

*Charles Vivian Crissier*

*Juste Lardy Crissier*

L'officier de l'état civil :

*V. Perrochon*

N<sup>o</sup> 3.*Amaudruz & Duperret*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt-six Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-*-six* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1<sup>o</sup> *Amaudruz, Aorien,* \_\_\_\_\_ agriculteurde *Mont-St-Lausanne* \_\_\_\_\_ domicilié à u *Mont* \_\_\_\_\_*Célibataire* \_\_\_\_\_né à u *Mont* le *vingt-trois Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent*-cinquante neuf* \_\_\_\_\_ fils de *Amaudruz, Isaac Louis, décédé* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et de *Louise Isaline Amaudruz sa veuve, ménagère au Mont* \_\_\_\_\_2<sup>o</sup> *Duperret, Isaline,* \_\_\_\_\_ agricultrice \_\_\_\_\_de *Mont-et-de-Rougement* \_\_\_\_\_ domiciliée à u *Mont* \_\_\_\_\_*Célibataire* \_\_\_\_\_née à u *Mont* le *vingt-six Novembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent*-soixante trois* \_\_\_\_\_ fille de *Duperret, Jean Louis, décédé,* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et de *Marie Elise née Chatelan sa veuve, ménagère, au Mont* \_\_\_\_\_Les publications ont eu lieu à u *Mont* le *cinq Mars* & à *Rougement* le *quatre*  
*Mars* de l'année *courante 1886*, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication

Communiqué: d l'Etat Civil

*de Rougement*

Signatures des époux :

*Aorien Amaudruz*  
*Isaline Amaudruz née Duperret*

Signatures des témoins:

*Marc Chastan Bretigny sp. Merrens*  
*Emile Jordan au Nord*

L'officier de l'état civil :

*M. Peruchon*

N° 4.

Müller et Décosterd

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt-neuf* Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- *six* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Müller, Emile Louis,* \_\_\_\_\_ *laitier* \_\_\_\_\_

de *Bermatingen (Grand Duché de Bade)* domicilié à *Prilly* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Chardonne le treize Août* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *soixante et un* \_\_\_\_\_ fils de *feu Müller, Sébastien* \_\_\_\_\_

et de *Suzanne née Schlaippi sa veuve, ménagère, à Prilly* \_\_\_\_\_

2° *Décosterd, Elise,* \_\_\_\_\_ *agricultrice* \_\_\_\_\_

de *Thioleyres* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Prilly* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Savigny le quatre Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *soixante-huit* \_\_\_\_\_ fille de *Décosterd, Jean Louis, agriculteur* \_\_\_\_\_

et de *Julie née Boyet sa femme, domiciliés à Prilly* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Bermatingen le vingt-six Mars, à Prilly le vingt-sept  
Mars et aux Thioleyres le vingt-cinq Mars de l'année courante 1886, sans opposition.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1° Acte de naissance de l'époux
- 2° Acte d'origine - " " (rendu)
- 3° Libération du service militaire (rendu)
- 4° Acte de naissance de l'épouse
- 5° Consentement à mariage de la part du père de l'épouse mineur
- 6° Certificats de publication aux Thioleyres et à Prilly
- 7° Certificat de publication à Bermatingen
- 8° Permis du Département, pour la célébration du mariage.

(Les Nos 5 et 7 de ces pièces, restent déposés au Département de Justice & Police)

Communiqué : à la Chancellerie d'Etat

et à l'Etat Civil d'Oron

## Signatures des époux :

*Emile Müller*

*Elise Müller née Décosterd*

Signatures des témoins :

*V. Crattin P, Romuald*

*Edouard Ferry, Vauchard*

L'officier de l'état civil :

*N. Ferrochone*



N<sup>o</sup> 5.*Köhler et Köhler*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *six Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-*-six* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1<sup>o</sup> *Köhler, Arnold*, \_\_\_\_\_ *Gypseur*de *Burgistein (Berne)* \_\_\_\_\_ domicilié à *Boudry (Neuchâtel)**Célibataire* \_\_\_\_\_né à *Boudry le vingt Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent*-soixante-deux* \_\_\_\_\_ fils de *feu Köhler, David Louis* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et de *Jeanne Marie Ferraires, repasseuse, à Boudry*2<sup>o</sup> *Köhler née Cretegnny, Louise Julie Emma*, *ménagère*de *Burgistein (Berne)* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Renens* \_\_\_\_\_*Veuve de Köhler, Victor, dès le vingt-un Mars mil huit cent quatre-vingt-cinq*née à *Kerverolles le dix neuf Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent*-soixante-deux* \_\_\_\_\_ fille de *Cretegnny, Jean Samuel Salomon, agriculteur, à**Mont-sf. Rolle* \_\_\_\_\_ et de *défunte Marie Pauline Scuyer sa femme* \_\_\_\_\_Les publications ont eu lieu à *Kirchenthunen le dix sept Avril, à Boudry le quinze**Avril et à Renens le quinze Avril de l'année courante 1886, sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificat de publication & autorisation de*  
*l'Officier de l'Etat Civil de Boudry, pour*  
*la célébration du mariage à Romanel.*

Communiqué: aux Etats Civils de *Kirchen-**thurney & Boudry* \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

*Arnold Köhler**Louise Köhler née Cretegnny*

Signatures des témoins :

*Aimé Martin: Vernand**Pélie Guey Pilly*

L'officier de l'état civil :

*M. Ferrachon*

N<sup>o</sup> 6.  
Laurent & Scoffey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Avant la célébration du mariage inscrite ci-contre sous N<sup>o</sup> 6, les époux ont déclaré reconnaître pour leur enfant et vouloir légitimer Alfred Frédéric Scoffey, fils de Henriette Marie Anna Scoffey, né le vingt-trois Mars, mil huit-cent quatre-vingt-six, à Lully, inscrit sous folio 31, N<sup>o</sup> 31, Vol. III, dans les Registres de l'Etat-civil de l'arrondissement de Romanel et qu'attestent les déclarants par leurs signatures le vingt Mai mil huit-cent quatre-vingt-six. Romanel le 20 Mai 1886.

Eugène Laurent  
Henriette Laurent née Scoffey  
l'Officier de l'Etat Civil  
N<sup>o</sup> Perrochon

Aujourd'hui *Vingt-Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-six \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Laurent, Eugène,* \_\_\_\_\_ agriculteur  
de *Fey-* \_\_\_\_\_ domicilié à *Lully-* \_\_\_\_\_  
*Célibataire.* \_\_\_\_\_

né à *Fey-* le *vingt-trois-Avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-quatre fils de *Laurent, Louis,* agriculteur, à *Fey-* \_\_\_\_\_

et de *Marie Julie Susette Jonet-* sa femme, ménagère, \_\_\_\_\_  
2<sup>o</sup> *Scoffey, Henriette Marie Anna,* \_\_\_\_\_ repasseuse  
de *Vulliens et de Lutry-* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Lully-* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Lausanne* le *neuf Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-sept- \_\_\_\_\_ fille de *Scoffey, Jean Louis,* décédé, \_\_\_\_\_

et de *Anna Marguerite Riey* sa veuve, actuellement femme Riey  
à *Sillon, ménagère, à Lully.*  
Les publications ont eu lieu à *Fey-* le *trente Avril*, à *Lully-* le *premier Mai*, à  
*Vulliens* le *trente Avril* et à *Lutry-* le *premier Mai* de l'année *Centanté*  
1886, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Consentement à mariage de la mère de l'épouse
3. Certificats de publication

Communiqué : aux *Etats Civils*  
de *Fey, Vulliens & Lutry*

Signatures des époux :

*Eugène Laurent*  
*Henriette Laurent née Scoffey*

Signatures des témoins :

*Eugène Chapis Romanel*  
*Jean Louis Cheintz Pity*

L'officier de l'état civil :

*N. Perrochon*

N<sup>o</sup> 7.  
Pittel-et-Fauchez

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix huit Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-six \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Pittel, Marc Louis Alexandre, — agriculteur*  
de *Bière, \_\_\_\_\_* domicilié à *Lausanne \_\_\_\_\_*  
*Veuf en secondes noces de Elisa Marie Dépraz, d<sup>e</sup> le 16 février 1884.*

né à *Bière le vingt-cinq août \_\_\_\_\_* mil huit cent  
*-quarante-huit \_\_\_\_\_* fils de *Pittel, Jean Marc Henri Gabriel, agriculteur*  
à *Bière \_\_\_\_\_* et de *défunte Jeanne Louise née Santschy \_\_\_\_\_*

2<sup>o</sup> *Fauchez née Musy, Fanny, — laitière*  
de *Bofflens \_\_\_\_\_* domiciliée à *u Mont \_\_\_\_\_*  
*Veuve de Pierre François Fauchez, d<sup>e</sup> le vingt quatre Janvier, mil huit cent*  
*-quatre-vingt-quatre . \_\_\_\_\_*

née à *Ecublens le vingt-neuf Mai \_\_\_\_\_* mil huit cent  
*-quarante-quatre* fille de *Musy, Jean Samuel \_\_\_\_\_*  
*\_\_\_\_\_* et de *Colette née Borel, les deux décédés . \_\_\_\_\_*

Les publications ont eu lieu à *Bière le Vingt-cinq Avril, à Lausanne le vingt-*  
*-Sept Avril, à Bofflens le vingt-cinq avril et au Mont le vingt-cinq Avril de l'année con-*  
*-trainte 1886, sans opposition . \_\_\_\_\_*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Certificat de publications et autorisation*  
*de l'Officier de l'Etat-Civil de Lausanne,*  
*pour la célébration du mariage à Romanel*

Communiqué: aux Etats Civils de  
*Bière, Lausanne et Romanel*

Signatures des époux:

*Pittel Alexandre*  
*Fanny Pittet née Musy*

Signatures des témoins:

*Alexis Amandruz le Mont*  
*Louis Belet le Mont*

L'officier de l'état civil:

*J. Perrachon*



N° 8.

Belet et Guimpert

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui premier Juillet \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-six \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Belet, Jacques Henri, \_\_\_\_\_ agriculteur  
de Mont-sr Lausanne \_\_\_\_\_ domicilié à u Mont \_\_\_\_\_  
veuf de Wetti née Brugger, Maria Anna, dès le 6 avril 1883.

né à u Mont le Vingt-tun Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-cinquante-deux \_\_\_\_\_ fils de Belet, Benjamin Louis \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Marie Louise née ISOZ sa femme, décédée \_\_\_\_\_

2° Guimpert, Henriette, \_\_\_\_\_ sans profession  
de Küsnacht (C<sup>te</sup> de Zurich) \_\_\_\_\_ domiciliée à Lausanne \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à Lausanne le Vingt-six Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-cinquante-deux \_\_\_\_\_ fille de Guimpert, Jean Conrad, tailleur, à Lausanne  
\_\_\_\_\_ et de Elisabeth Rudolph sa femme, ménagère \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à u Mont le six Juin, à Küsnacht le sept  
Juin et à Lausanne le huit Juin de l'année courante 1886, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Acte de mariage de l'époux
2. Acte de décès de la 1<sup>re</sup> femme de l'époux
3. Acte de naissance de l'épouse
4. Certificats de publication

Communiqué : aux Etats Civils de Küsnacht\_\_\_\_\_ de Lausanne \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

Jacq. Henri Belet  
Henriette Belet née Guimpert

Signatures des témoins :

Ulrich Guimpert Lausanne  
Auguste Blanc, Lausanne

L'officier de l'état civil :

J. Perrochon

N° 9.

*Blanc et Michon*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par Jugement du Tribunal Civil du District d'Oron, rendu le 15 Juillet 1898 et déclaré exécutoire le 9 novembre 1901, le mariage inscrit ci-contre a été dissous par le divorce.

Le divorce a été prononcé contre l'époux en vertu de l'article 146, lettres a et b de la loi fédérale du 24 décembre 1874.

Inscrit le 16 novembre 1901, sur l'invitation du Département de Justice et Police

l'Officier d'Etat Civil.

V. Perrochon



Aujourd'hui *premier Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

*six* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Blanc, Emile Marius,* \_\_\_\_\_ *Maréchal* \_\_\_\_\_

de *Lausanne* \_\_\_\_\_ domicilié à *Cheseaux* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Lausanne le deux Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*- cinquante-neuf* \_\_\_\_\_ fils de *Ursule Blanc née Benziger, veuve de* \_\_\_\_\_

*Jean Daniel, ménagère* \_\_\_\_\_ à *Lausanne* \_\_\_\_\_

2° *Michon, Marie,* \_\_\_\_\_ *Cuisinière* \_\_\_\_\_

de *Froiderville* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Cery (rue Prilly)* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Froiderville le trente Novembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*-soixante-trois* \_\_\_\_\_ fille de *Michon, Philippe, décédé* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Suzette née Clerc sa veuve, ménagère, à Froiderville* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Lausanne le sept-Septembre, à Cheseaux le deux* \_\_\_\_\_

*Septembre, à Froiderville le cinq-Septembre et à Prilly le onze-Septembre de l'année* \_\_\_\_\_

*courante 1886, sans opposition* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Actes de naissance des époux.*

2° *Certificats de publication* \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

*Emile Blanc*

*Marie Blanc née Michon*

Signatures des témoins :

*F. J. Chuard Froiderville*

*H. Emerg Vernand Jossens*

Communiqué : aux *Etats Civils de* \_\_\_\_\_

*Lausanne et Bollens* \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

*V. Perrochon*

N° 10.

*Perrochon et Joyet*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *huit- Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-*-six* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1° *Perrochon, Auguste Louis,* \_\_\_\_\_ agriculteurde *Cheseaux* \_\_\_\_\_ domicilié à *Cheseaux* \_\_\_\_\_*Célibataire* \_\_\_\_\_né à *Cheseaux le Vingt-quatre Février* \_\_\_\_\_ mil huit cent*-soixante-six* \_\_\_\_\_ fils de *Perrochon, Jean, agriculteur,* à *Cheseaux* \_\_\_\_\_et de *Jeannette née Potlerat, décédée.* \_\_\_\_\_2° *Joyet, Lucie,* \_\_\_\_\_ agricultrice \_\_\_\_\_de *Cheseaux* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Cheseaux* \_\_\_\_\_*Célibataire* \_\_\_\_\_née à *Morrens le sept- Novembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent*-soixante-quatre* \_\_\_\_\_ fille de *Joyet, Jean Louis, agriculteur,* à *Cheseaux* \_\_\_\_\_et de *Rose Charlotte Bovey, ménagère,* à *Cheseaux.* \_\_\_\_\_Les publications ont eu lieu à *Cheseaux le deux Septembre de l'année Courante**1886, sans opposition* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Actes de naissance des époux*2° *Certificat de publication* \_\_\_\_\_Communiqué : *point* \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

*A<sup>t</sup> Perrochon**Lucie Perrochon née Joyet*

Signatures des témoins :

*Henri Binggeli Cheseaux**M<sup>re</sup> Joyet Cheseaux*

L'officier de l'état civil :

*A<sup>t</sup> Perrochon*



N<sup>o</sup> 11.  
Blondel et Palet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

-six \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> **Blondel, Henri Louis François,** — agriculteur

de **Bussigny** \_\_\_\_\_ domicilié à **Crissier** \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

né à **Crissier** le vingt-huit avril \_\_\_\_\_ mil huit cent

- cinquante - six \_\_\_\_\_ fils de **Blondel, Victor Frédéric,** agriculteur, domicilié

à **Crissier** \_\_\_\_\_ et de **Susanne Marie Françoise Charlotte Duflon** sa femme

2<sup>o</sup> **Palet-née Cuérel, Emilie Hortense,** — agricultrice

de **Mex** \_\_\_\_\_ domiciliée à **Mex** \_\_\_\_\_

veuve de **Palet, Henri,** dès le vingt avril mil huit cent quatre vingt trois

née à **Fillars-S<sup>te</sup>-Croix** le quinze Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent

- cinquante - cinq \_\_\_\_\_ fille de **Cuérel, Daniel Louis,** agriculteur à **Fillars-S<sup>te</sup>-Croix**

\_\_\_\_\_ et de **Charlotte Marianne MORAZ,** décédée. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à **Bussigny** le onze Novembre, à **Crissier** le onze

Novembre et à **Mex** le treize Novembre de l'année courante 1886, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1<sup>o</sup> Acte de naissance de l'époux

2<sup>o</sup> Acte de naissance de l'épouse et  
acte de décès de son 1<sup>er</sup> conjoint

3<sup>o</sup> Certificats de publication

Communiqué: aux Etats Civils de

**Bussigny et Sully**

Signatures des époux :

*Henri Blondel*

*Hortense Blondel née Cuérel*

Signatures des témoins :

*Emile Blondel Crissier*  
*François Chapuis Sully*

L'officier de l'état civil :

*J. J. J. J.*

N° 12.

Baudet & Bovey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Dix-huit* Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-*-six* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1° *Baudet, Alexis Louis,* \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_de *Stagnières* \_\_\_\_\_ domicilié à *Romanel* \_\_\_\_\_*Célibataire* \_\_\_\_\_né à *Romanel le vingt-neuf Novembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent*-soixante-quatre* \_\_\_\_\_ fils de *Baudet, Jean Louis, décédé* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et de *Jeannette née Cholly sa veuve, ménagère, à Romanel*2° *Bovey, Adèle,* \_\_\_\_\_ agricultrice \_\_\_\_\_de *Romanel et de Cheseaux* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Romanel* \_\_\_\_\_*Célibataire* \_\_\_\_\_née à *Romanel le treize Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent*-soixante-deux* \_\_\_\_\_ fille de *Bovey, Jules Louis Samuel, agriculteur à**-Romanel* \_\_\_\_\_ et de *Elise Marie née Amy sa femme.* \_\_\_\_\_Les publications ont eu lieu à *Stagnières le dix Décembre, à Romanel le dix*  
*Décembre & à Cheseaux le dix Décembre de l'année courante 1886, sans opposition.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Actes de naissance des époux
- 2° Certificats de publication

Communiqué : à l'Etat Civil

*d' Echallens*

Signatures des époux :

*Alexis Baudet**Adèle Baudet née Bovey*

Signatures des témoins :

*Emile Bovey* Romanel*Louis Gatzmann* id.

L'officier de l'état civil :

*J. Perrochon*

N° 13.

*Viredaz et Crol-*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *trente Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-*-six-* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1° *Viredaz, Emile Louis,* \_\_\_\_\_ *Charpentier* \_\_\_\_\_de *Crispier* \_\_\_\_\_ domicilié à *Crispier* \_\_\_\_\_*Célibataire* \_\_\_\_\_né à *Crispier le dix neuf Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent*-cinquante-sept-* \_\_\_\_\_ fils de *feu Viredaz, Henri Samuel Emmanuel*\_\_\_\_\_ et de *Jeanne Marie Louise Wisot sa veuve, à Crispier.*2° *Crol, Charlotte,* \_\_\_\_\_ *sans profession* \_\_\_\_\_de *Forel et de Savigny* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Forel* \_\_\_\_\_*Célibataire* \_\_\_\_\_née à *Forel le deux Août* \_\_\_\_\_ mil huit cent*-soixante-* \_\_\_\_\_ fille de *feu Crol, Abram David* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et de *Jeanne Susanne dite Henriette née Savanhy sa veuve*  
*(à Genève)*Les publications ont eu lieu à *Crispier le quatre Décembre*, à *Forel le quatre Décembre*,  
et à *Savigny le quatre Décembre de l'année courante 1886*, sans opposition. \_\_\_\_\_Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Actes de naissance des époux*2° *Certificats de publication*

Signatures des époux :

*Emile Viredaz,**Charlotte Viredaz née Crol*

Signatures des témoins :

*Henriette Viredaz Genève*  
*sa sœur*  
*et sa sœur*Communiqué : *aux Etats Civils**de Savigny & Forel*

L'officier de l'état civil :

*J. Perrochon*



N° 14.  
Berguer et Barraud

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Voir inscription marginale ci-dessous

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Le Numéro 14 au  
Folio 82, est celui de  
la dernière inscription  
faite dans l'annuaire 1886,  
les deux doubles du pré-  
sent Registre sont conformes  
à ce que nous certifions le  
5 Janvier 1887



Un double a été remis  
le 8 Janvier 1887, à  
l'autorité Cantonale, en  
exécution de l'Article 2 de  
la loi.

L'Officier d'Etat civil  
J. Perrochon

Vue le 4 Janvier 1888  
de la part  
de l'Etat

Aujourd'hui *vingt Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

- *six* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Berguer, Louis Albert,* \_\_\_\_\_ *laitier* \_\_\_\_\_

de *Vattenwyl (Berne)* \_\_\_\_\_ domicilié à *Romanel* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Romanel le quatre Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *cinquante six* \_\_\_\_\_ fils de *Berguer, Louis Henri* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Lisette née Kochty sa femme, tous deux décédés.*

2° *Barraud, Fanchette Augustine,* \_\_\_\_\_ *ménagère* \_\_\_\_\_

de *Bussigny & Villars-Diercelin* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Renens* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Bussigny le dix neuf Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *quarante sept* \_\_\_\_\_ fille de *Barraud, Jean Louis, décédé* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Françoise Louise née Dusserre sa veuve, ménagère, à Renens.*

Les publications ont eu lieu à *Vattenwyl le quatre Décembre, à Romanel le trois  
Décembre, à Bussigny le trois Décembre, à Villars-Diercelin le quatre Décembre et à  
Renens le quatre Décembre de l'année courante 1886, sans opposition.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Actes de naissance des époux
- 2° Certificats de publication

Signatures des époux :

*Louis Berguer*  
*Augustin Berguer ni Barraud*

Signatures des témoins :

*François Blanc Chaudard*  
*Ami J. Perrochon*

L'officier de l'état civil :

*J. Perrochon*

Communiqué : aux *Etat Civil*  
*de Vattenwyl, Bussigny*  
*& Bottens*



— Inscription marginale —  
En suite d'une communication de la Chancellerie d'Etat en date du 16 octobre 1911,  
transmise par le Département de Justice et Police, Berguer, Louis Albert,  
désigné dans l'acte ci-contre a été admis comme bourgeois de la Commune de  
*Romanel* sur Lausanne, selon une lettre de bourgeoisie reçue G. Châtelain, Notaire  
à Lausanne le 23 septembre 1911, visée par le Conseil d'Etat.  
Inscrit le 24 octobre 1911. - l'Off. d'Etat civil.

N<sup>o</sup>

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
 \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

M<sup>o</sup>  
 de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_

né à \_\_\_\_\_ mil huit cent \_\_\_\_\_  
 fils de \_\_\_\_\_  
 et de \_\_\_\_\_

M<sup>o</sup>  
 de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_

née à \_\_\_\_\_ mil huit cent \_\_\_\_\_  
 fille de \_\_\_\_\_  
 et de \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées: \_\_\_\_\_

Signatures des époux: \_\_\_\_\_

Signatures des témoins: \_\_\_\_\_

Communiqué: \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil: \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_

Aujourd'hui \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux : \_\_\_\_\_ 1°  
Lieu d'origine et de domicile : de \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_  
Etat civil : \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance : né à \_\_\_\_\_ mil huit cent \_\_\_\_\_  
Noms, profession et domicile des parents : fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'épouse : \_\_\_\_\_ 2°  
Lieu d'origine et de domicile : de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_  
Etat civil : \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance : née à \_\_\_\_\_ mil huit cent \_\_\_\_\_  
Noms, profession et domicile des parents : fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Date des publications : Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées : \_\_\_\_\_

Signatures des époux : \_\_\_\_\_

Signatures des témoins : \_\_\_\_\_

Communiqué : \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil : \_\_\_\_\_



N° 1.  
Rey et Joux

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix neuf Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
sept \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Rey, Frédéric Adolphe**, \_\_\_\_\_ agriculteur  
de **Gossens** \_\_\_\_\_ domicilié à **Renens** \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à **Renens** le trente et un Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-cinquante-sept fils de **Rey, François Henri David**, agriculteur  
à **Renens** \_\_\_\_\_ et de **Marie Louise Penel**, décédée \_\_\_\_\_

2° **Joux, Sophie Louise**, \_\_\_\_\_ sans profession  
de **Colombier (Nenchâtel)** \_\_\_\_\_ domiciliée à **Bois-de-Vaux sur Lausanne**  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à **Pully** le vingt huit Mai \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-deux fille de **Joux, Charles Louis Henry**, agriculteur au  
**Bois-de-Vaux** \_\_\_\_\_ et de **Emma née Mieville sa femme** \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à **Gossens** le onze février, à **Renens** le dix février,  
à **Colombier** le onze février et à **Lausanne** le douze février de l'année courante  
1887, sans opposition \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication

Signatures des époux :

*Adolphe Rey*  
*Sophie Rey née Joux*

Signatures des témoins :

*Louis Cuérec Renens*  
*Emile Joux Bois de Vaux*

Communiqué : aux Etats civils de  
*Ursins, Colombier et Lausanne*

L'officier de l'état civil :

*J. Perrochon*

N° 2.  
Desponds et Clerc

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-sept Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
sept \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Desponds, Ulysse Ernest**, — domestique de campagne  
de *Lussery* \_\_\_\_\_ domicilié à *Renens* \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à *Lussery* le treize Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-trois — fils de *Desponds, Louis Henri, décédé* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Susanne Louise née Desponds, ménagère, à Lussery* \_\_\_\_\_

2° **Clerc, Louise, dite Albertine**, — ménagère —

de *Ecublens et de Crissier* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Ecublens* \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

née à *Ecublens* le treize Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante-deux — fille de *Clerc, Louis, agriculteur, à Ecublens* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Susanne Françoise née Davel, décédée* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Lussery* le vingt-deux Avril, à *Renens* le vingt-  
-deux Avril, à *Ecublens* le vingt-un Avril et à *Crissier* le vingt-deux Avril de  
l'année Courante 1887, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication

Signatures des époux :

*Ulysse Desponds*  
*Albertine Desponds ni Clerc*

Signatures des témoins :

*Louis Gattmann*  
*Eloise Albert* *Romain*

Communiqué : aux Etats Civils de  
*La Sarraz* y de *Ecublens*

L'officier de l'état civil :

*A. Terrochon*

N° 3.

*Henny, Gringel*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *quinze Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

*sept* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Henny, Alois,* \_\_\_\_\_ *agriculteur*

de *Gurzelen (Berne) & de Lausanne* domicilié à *u Mont* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *u Mont* le *premier Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*soixante* \_\_\_\_\_ fils de *Henny, Jean Louis, agriculteur, au Mont*

\_\_\_\_\_ et de *Louise Georgette Chapuis, ménagère*

2° *Gringel, Lucie,* \_\_\_\_\_ *sans profession*

de *Cugy* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Cugy* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

née à *Cugy* le *trente Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*soixante* \_\_\_\_\_ fille de *Gringel, Auguste, agriculteur, à Cugy*

\_\_\_\_\_ et de *Jeanne Marie Dégry, ménagère* \_\_\_\_\_

Date des publications :

*Par Jugement du Tribunal Civil du District de Lausanne, rendu le 13 juillet 1916 et déclaré exécutoire le 5 septembre de dite année, le mariage inscrit ci-contre a été dissous par le divorce.*

*Le divorce a été prononcé en application de l'article 142 du Code Civil suisse.*

*Inscrit le 18 septembre 1916.*

*l'off. d'état civil*

*J. Perruchon*

Les publications ont eu lieu à *Gurzelen le vingt trois Juin, à Lausanne*

*le vingt & un Juin, au Mont le vingt-trois Juin & à Cugy le vingt quatre*

*Juin de l'année courante 1887, sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° *Actes de naissance des époux*

2° *Certificats de publication*

Signatures des époux :

*Alois Henny*

*Lucie Henny née Gringel*

Signatures des témoins :

*Ferni Corin Dullien*

*Jubien Verbeke & Noet.*

Communiqué : aux *Etats Civils de*

*Gurzelen, de Lausanne & de Bollens*

L'officier de l'état civil :

*J. Perruchon*



N<sup>o</sup> 4.  
Richard y Moraz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *trois septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

*-sept* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Richard, Louis-Aimé,* \_\_\_\_\_ agriculteur

de *Crispier* \_\_\_\_\_ domicilié à *Crispier* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Crispier le trente Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*-soixante-cinq* \_\_\_\_\_ fils de *Richard, Charles Louis Samuel*

et de *Henriette Gavillet sa femme, tous deux décédés*

2<sup>o</sup> *Moraz, Henriette,* \_\_\_\_\_ agricultrice

de *Villars-S<sup>te</sup>-Croix* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Villars-S<sup>te</sup>-Croix*

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Villars-S<sup>te</sup>-Croix le six Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*-soixante-neuf* \_\_\_\_\_ fille de *Jeanne Henriette Moraz, ménagère à*

*Villars-S<sup>te</sup>-Croix* \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Crispier le cinq Août* et à *Villars-S<sup>te</sup>-Croix le six Août* de l'année courante 1887, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux

2<sup>o</sup> Certificats de publication

3<sup>o</sup> Consentement à mariage de la mère  
de l'épouse mineure.

Communiqué : à l'Etat-Civil de

*Busigny*

Signatures des époux :

*Louis Richard*

*Henriette Richard née Moraz*

Signatures des témoins :

*H. Durand*

*Louis Sattmann, Comand*

L'officier de l'état civil :

*J. Perrochon*

N° 5.

Saugeon &amp; Viredez

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par Jugement du Tribunal Civil du District de Lausanne, rendu le 26 Janvier 1905 et déclaré exécutoire le 22 février de dite année, le mariage inscrit ci-contre a été dissous par le divorce.

Le divorce a été prononcé contre la femme, en vertu de l'article 46, lettre a de la loi fédérale du 24 décembre 1874.

Inscrit le 1<sup>er</sup> mars 1905.

L'Off. d'Etat Civil. F. Perrochon



Aujourd'hui trente Septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

sept \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Saugeon, François Louis, tailleur

de Renens \_\_\_\_\_ domicilié à Renens \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Célibataire \_\_\_\_\_

né à Prilly le six Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent

soixante-quatre fils de Saugeon, Jean-David, décédé \_\_\_\_\_

et de Jeannette Marianne Murrier <sup>de Renens, au mariage de Renens</sup> \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Viredez, Julie Louise, Cuisinière

de Crissier \_\_\_\_\_ domiciliée à Crissier \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Célibataire \_\_\_\_\_

née à Renens le trente Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent

soixante-huit fille de Viredez, Jean Marc Henri, absent

\_\_\_\_\_ et de Jeanne Euphrosine née Marsens, ménagère, à Crissier

Les publications ont eu lieu à Renens le trente et un Août à Crissier le trente Août de l'année courante 1887, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

1. Actes de naissance des époux

2. Certificats de publication

3. Consentement à mariage de la mère de l'épouse mineure

Communiqué: point

Signatures des époux:

Louis Saugeon

Louisa Saugeon née Viredez

Signatures des témoins:

Louis Rollier Lausanne  
Grobety, Lausanne

L'officier de l'état civil:

F. Perrochon

N<sup>o</sup> 6.  
Emery & Joyel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *trente Septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-*sept* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Emery, Henri,* \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_  
de *Stagnières* \_\_\_\_\_ domicilié à *Vernand-Deffous sur Lau-*  
*Célibataire* \_\_\_\_\_ *Sanne*

né à *Vernand-Deffous le seize Août* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *cinquante-six* \_\_\_\_\_ fils de *Emery, Pierre Louis,* *agriculteur à Vernand-*  
*Deffous* \_\_\_\_\_ et de *Jeanne Louise Marie née Kennard, décédée*

2<sup>o</sup> *Joyel, Catherine Augusta,* \_\_\_\_\_ *agricultrice* \_\_\_\_\_  
de *Cheseaux* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Cheseaux* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Cheseaux le quatre Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *soixante-quatre* \_\_\_\_\_ fille de *Joyel, Marc-Jean-Louis,* *agriculteur*  
\_\_\_\_\_ et de *Louise Marianne Marquet,* *domiciliés à Cheseaux*

Les publications ont eu lieu à *Stagnières le vingt-neuf Août, à Lausanne*  
*le trente Août & à Cheseaux le vingt-huit Août de l'année courante 1887*  
*Sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificat de publications & autorisation*  
*de l'Officier d'Etat Civil de Lausanne,*  
*pour la célébration du mariage à Romanel*

Communiqué : *avec Etat Civil*  
*d' Echallens & Lausanne*

Signatures des époux :

*Henri Emery*  
*Augusta Emery née Joyel*

Signatures des témoins :

*Louis Saltzmann Romanel*  
*Demeures Victor Popraz*  
*Vernand-Deffous*

L'officier de l'état civil :

*P. Perrochon*



N<sup>o</sup> 7.  
Puthod et Roux

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui premier Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
sept \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> **Puthod, Auguste,** \_\_\_\_\_ agriculteur  
de **Sullens** \_\_\_\_\_ domicilié à **Cheseaux** \_\_\_\_\_  
Veuf de **Pevey, Marie Louise,** d<sup>e</sup> le vingt six Janvier mil huit cent qua-  
-tre vingt deux (1882) \_\_\_\_\_

né à **Sullens** le trois février \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-cinquante-six \_\_\_\_\_ fils de **Puthod, Charles Emmanuel François Fré-**  
-déric \_\_\_\_\_ et de **Marie Susanne Harbel,** tous deux décédés.

2<sup>o</sup> **Roux, Julie,** \_\_\_\_\_ cuisinière \_\_\_\_\_  
de **Peney** \_\_\_\_\_ domiciliée à **Peney** \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à **Savigny** le vingt sept Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-cinq \_\_\_\_\_ fille de **Roux, Jean Samuel,** agriculteur à **Peney**  
\_\_\_\_\_ et de **Jeannette née Costuz,** ménagère, id \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à **Sullens** le dix Septembre, à **Cheseaux** le huit  
Septembre & à **Peney** le huit Septembre de l'année Courante 1887, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Acte du 1<sup>er</sup> mariage de l'époux
2. Acte de décès de sa 1<sup>re</sup> femme
3. Acte de naissance de l'épouse
4. Certificats de publication

Communiqué: aux Etats Civils de  
Sullens & de Corcelles-le-Jorat

Signatures des époux :

Auguste Puthod  
Julie Puthod née Roux

Signatures des témoins :

Louis Salzmann Remond  
François Lavarin, Faucher

L'officier de l'état civil :

J. Berrochon

N<sup>o</sup> 8.  
Girardet & Ulmer

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
sept \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Girardet, Henri Samuel, \_\_\_\_\_ Employé \_\_\_\_\_  
de Prilly \_\_\_\_\_ domicilié à Prilly \_\_\_\_\_  
Célibataire . \_\_\_\_\_

né à Revens le trois Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
soixante-trois \_\_\_\_\_ fils de Girardet, Marc Henry, agriculteur, à Revens  
\_\_\_\_\_ et de Julie née Burnier sa femme, ménagère à \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Ulmer, Jeanne Rose, \_\_\_\_\_ Sans profession  
de la Nouvelle-Orléans (Etats Unis d'Amérique) domiciliée à Revens \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à la Nouvelle-Orléans le vingt-huit Mai \_\_\_\_\_ mil huit cent  
soixante-quatre fille de Ulmer, Georges, décédé \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Caroline née Fleischbein sa veuve, rentière, à Revens \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Prilly le six Septembre y à Revens le dix Sep-  
tembre de l'année Courante 1887, sans opposition . \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication à Prilly y à Revens
3. Dispense de publications à la Nouvelle-Orléans  
(Amérique) délivrée par le Consulat Suisse en  
dite ville \_\_\_\_\_

Communiqué : point \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

H. Girardet  
Rose Girardet née Ulmer

Signatures des témoins :

Georges Ulmer à Revens  
Charles Morier Lausanne

L'officier de l'état civil :

W. Berrochou

N<sup>o</sup> 9  
Ducertot-Berguer

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *Vingt-sept Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

*Sept* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Ducertot, Charles Louis, Cocher* \_\_\_\_\_

de *Cheseaux* \_\_\_\_\_ domicilié à *Lyon (France)* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *Crissier le neuf Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*cinquante-cinq* \_\_\_\_\_ fils de *Ducertot, Jean Marc Louis, agr-*

*culteur, à Renens* \_\_\_\_\_ et de *Charlotte Fanny Zübrüch-dit-Déport* \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> *Berguer, Aline, Cuisinière* \_\_\_\_\_

de *Wattenwyl (Berne)* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Romanet* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à *Romanet le quatorze Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*cinquante-trois* \_\_\_\_\_ fille de *Berguer, Louis Henri* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Lisette née Rochty, tous deux décédés.*

Les publications ont eu lieu à *Cheseaux le vingt-neuf Septembre, à*  
*Lyon (France) le deux Octobre, à Wattenwyl (Berne) le vingt-neuf Sep-*  
*-tembre et à Romanet le vingt-huit-Septembre de l'année courante 1887, sans opposi-*  
*tion*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

- 1<sup>o</sup>. Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup>. Certificats de publications.

Signatures des époux :

*Charles Louis Ducertot*  
*Aline Ducertot née Berguer*

Signatures des témoins:

*Benjamin Pitrequin*  
*Emile Bovey (Romanet)*

Communiqué: à l'Etat Civil  
de *Wattenwyl (Berne)*

L'officier de l'état civil :

*J. Berretton*



N<sup>o</sup> 10.  
Binggeli et Perrochon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *premier Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- *sept* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :  
1<sup>o</sup> **Binggeli, Henri Jean André**, — *agriculteur*  
de *Wahlern (Berne)* \_\_\_\_\_ domicilié à *Cheseaux* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Cheseaux le neuf février* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *cinquante-six* — fils de *Binggeli, Jacques Louis, agriculteur* —  
\_\_\_\_\_ et de *Marie Henriette née Perrochon, à Cheseaux*  
2<sup>o</sup> **Perrochon née Joyet, Méta Félicie**, *ménagère*,  
de *Cheseaux* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Cheseaux* \_\_\_\_\_  
*veuve de Perrochon, Henri Georges dès le huit Décembre mil* —  
- *huit-cent quatre-vingt-cinq* \_\_\_\_\_

née à *Cheseaux le vingt trois Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *cinquante-six* — fille de *Joyet, Jean Charles David, agriculteur*  
à *Cheseaux* \_\_\_\_\_ et de *Jenny-Françoise née Csey, décédée*

Les publications ont eu lieu à *Schwarzenburg (Berne) le neuf Novembre* y  
à *Cheseaux le huit Novembre de l'année courante 1887, sans opposition.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

1. Acte de naissance de l'époux
2. Acte de mariage de l'épouse
3. Acte de décès de son 1<sup>er</sup> mari.
4. Certificats de publication

Communiqué : à l'Etat Civil  
de *Wahlern (Berne)*

## Signatures des époux :

*Henri Binggeli*  
*Méta Binggeli née Joyet*

## Signatures des témoins :

*Louis Sattmann*  
*Eug. Chapuis* } *Romant*

L'officier de l'état civil :

*V. Perrochon*

N<sup>o</sup> 11.  
Viredaç & Guerraç

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *trois Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-sept- \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :  
1<sup>o</sup> *Viredaç, François Louis,* \_\_\_\_\_ agriculteur  
de *Crissier* \_\_\_\_\_ domicilié à *Crissier* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Crissier le seize Avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-quarante huit- \_\_\_\_\_ fils de *Viredaç, Jacques Louis* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Rose Françoise née Solliard, tous deux décédés*  
2<sup>o</sup> *Guerraç, Louise Henriette,* \_\_\_\_\_ ménagère  
de *S<sup>te</sup> Croix* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Savigny* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *S<sup>te</sup> Croix le treize Novembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-cinquante - cinq \_\_\_\_\_ fille de *Guerraç, Auguste Samuel* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Marguerite née Duvosin, tous deux décédés*

Les publications ont eu lieu à *Crissier le vingt deux Octobre, à S<sup>te</sup> Croix*  
*le vingt deux Octobre, aux Granges de S<sup>te</sup> Croix le vingt deux Octobre et*  
*à Savigny le vingt deux Octobre de l'année Courante 1887, sans opposition.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup>. Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup>. Certificats de publication

Communiqué: aux États Civils  
de *S<sup>te</sup> Croix & Savigny*

Signatures des époux :

*Viredaç François*  
*Louise Viredaç ne Guerraç*

Signatures des témoins :

*Eug. Chapuis* } *Romuald*  
*Henri Core* }

L'officier de l'état civil :

*P. Berthou*

N° 12.  
Grand & Viret

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix sept Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
sept \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Grand, Louis,** \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de **Écotteaux** \_\_\_\_\_ domicilié à **Jouxteus-Mézery,**  
**Célibataire** \_\_\_\_\_

né à **Lully-le deux Juillet** \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- **cinquante-neuf** \_\_\_\_\_ fils de **Grand, Marc Benjamin, journalier, à Lully-le deux**  
\_\_\_\_\_ et de **Jeanne Marie Louise Burnat, décédée** \_\_\_\_\_

2° **Viret, Lina,** \_\_\_\_\_ lingère \_\_\_\_\_  
de **Villars-Giercelin** \_\_\_\_\_ domiciliée à **le Nis de Cery, rière**  
**Célibataire** \_\_\_\_\_ **(Lully)**

née à **Échallens le dix-huit Novembre** \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- **soixante-sept** \_\_\_\_\_ fille de **Viret, Jean Pierre, tonnelier, à Romand sur Morges**  
\_\_\_\_\_ et de **Jenny-Françoise Maccand, décédée** \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à **Écotteaux le vingt deux Novembre, à Jouxteus-**  
- **Mézery le vingt cinq Novembre, à Lully-le vingt six Novembre et à Villars-**  
- **Giercelin le vingt six Novembre de l'année Courante 1887, sans opposition.** \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication

Communiqué : aux États Civils  
de **Palézieux et Bollens**

Signatures des époux :

*Louis Grand*  
*Lina Grand ne Viret*

Signatures des témoins :

*J. Gaudard Jouxteus*  
*E. Disoruz Cery Jouxteus*

L'officier de l'état civil :

*V. Berrochon*



N<sup>o</sup> 13.  
Martin et Dupuis

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix sept Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
sept \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> **Martin, Louis Jules Henri,** \_\_\_\_\_ agriculteur-  
de **Froiderville** \_\_\_\_\_ domicilié à **Crispier** \_\_\_\_\_  
**Célibataire** \_\_\_\_\_

né à **Crispier le vingt-trois Novembre** \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- **soixante-deux** \_\_\_\_\_ fils de **Martin, Jean François, agriculteur, à Crispier**  
\_\_\_\_\_ et de **Jeanne Marie Aubelay, décédée** \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> **Dupuis, Augustine Cécile Caroline Jeannette,** \_\_\_\_\_  
de **Grancy** \_\_\_\_\_ domiciliée à **Mex** \_\_\_\_\_ <sup>ménagère</sup>  
**Célibataire** \_\_\_\_\_

née à **Grancy le huit Avril** \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- **soixante-deux** \_\_\_\_\_ fille de feu **Dupuis, Jean Louis Auguste** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de **Marie Françoise née Valet, sa veuve, ménagère, à Mex**

Les publications ont eu lieu à **Froiderville le quatorze Novembre, à Crispier le**  
**douze Novembre, à Grancy le treize Novembre & à Mex le douze Novembre de**  
**l'année courante 1887, sans opposition.** \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication

Communiqué: aux Etats Civils  
de **Bollens, de Grancy & Sullens**

Signatures des époux :

**Jules Martin**  
**Cécile Martin née Dupuis**

Signatures des témoins :

**François Martin**  
**Auguste Rochat Crispier**  
**Alex**

L'officier de l'état civil :

**V. Bourgeois**

N° 14.  
Jaquier & Braillard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt-trois Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-*sept* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Jaquier, Jules Théophile,* \_\_\_\_\_ *menuisier* \_\_\_\_\_  
de *Vufflens-la-Ville,* \_\_\_\_\_ domicilié à *Vufflens-la-Ville* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Vufflens-la-Ville* le *vingt-deux Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-*cinquante-sept* \_\_\_\_\_ fils de *Jaquier, Jean François, agriculteur* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Jeanne Julie Antoinette Dumont sa femme, à Vufflens-la-Ville* \_\_\_\_\_

2° *Braillard, Alice,* \_\_\_\_\_ *ménagère* \_\_\_\_\_  
de *Sottens et de Moudon* \_\_\_\_\_ domiciliée à *la Vyanaaz (rue le Mont)* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Sottens* le *quatorze Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-*soixante-trois* \_\_\_\_\_ fille de *Braillard, Pierre Abram, agriculteur* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Suzanne née Lochon sa femme, domiciliés à la Vyanaaz* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Mont* le *sept Octobre*, à *Vufflens-la-Ville*  
le *huit Octobre*, à *Moudon* le *huit Octobre* et à *Sottens* le *six Octobre* de  
l'année *Courante 1887*, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publications & autorisation  
de l'Officier d'Etat Civil de Sullens,  
pour la célébration du mariage à Romanel

Signatures des époux :

*Jules Jaquier*  
*Alice Jaquier*

Signatures des témoins :

*Maurice Fritz Hausman*  
*Gaule Baudy Moudon*

L'officier de l'état civil :

*J. Peruchon*

Communiqué : aux *Etats Civils*  
de *Sullens, de St-Cergys*  
& de *Moudon*



*Le N° 14, au folio*  
*98, est celui de la dernière*  
*inscription faite dans l'année*  
*1887; les deux doubles*  
*du présent Registre sont*  
*comparés, ce que nous certifi-*  
*quons le 7 Janvier 1888.*

*L'Officier d'Etat Civil*  
*J. Peruchon*

*Un double a été remis*  
*le 9 Janvier 1888 à l'autorité*  
*Cantonale, en exécution de l'article*  
*2 de la loi.*

*L'Officier d'Etat Civil*  
*J. Peruchon*

*De la 9-1-88*  
*L. Brifet*  
*Leclerc*

~~No~~

Aujourd'hui

mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1<sup>o</sup>

Lieu d'origine et de domicile :

de

domicilié à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

né à

mil huit cent

Noms, profession et

domicile des parents :

fils de

et de

Nom et profession de l'épouse :

2<sup>o</sup>

Lieu d'origine et de domicile :

de

domiciliée à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

née à

mil huit cent

Noms, profession et

domicile des parents :

fille de

et de

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :



~~N°~~

Aujourd'hui

mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1<sup>o</sup>

Lieu d'origine et de domicile :

de

domicilié à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

né à

mil huit cent

Noms, profession et

fils de

domicile des parents :

et de

Nom et profession de l'épouse :

2<sup>o</sup>

Lieu d'origine et de domicile :

de

domiciliée à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

née à

mil huit cent

Noms, profession et

fille de

domicile des parents :

et de

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

N<sup>o</sup> 1.  
Kräuchi et Flükiger

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *neuf février* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

*- huit* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Kräuchi, Friedrich,* \_\_\_\_\_ employé postal \_\_\_\_\_

de *Münchenbuchsee (Berne)* \_\_\_\_\_ domicilié à *Münchenbuchsee (Berne)*

*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Münchenbuchsee le quatre août* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*- cinquante et un* \_\_\_\_\_ fils de *Bénédict Kräuchi, défunt* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Anna née Rüedi, défunte* \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> *Flükiger, Amanda,* \_\_\_\_\_

de *Rüegsau (Berne)* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Renens (Savoie)* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Renens (Berne) le vingt-neuf Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*- soixante-cinq* \_\_\_\_\_ fille de *Jean Rodolphe Flükiger, à Renens* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Marie Susanne Haiss née Egli* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Münchenbuchsee le dix-sept Janvier, à*  
*Rüegsau le dix-huit Janvier & à Renens le vingt Janvier de l'année*  
*courante 1888, sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Certificat de publications & autorisa-*  
*-tion de l'Etat Civil de Münchenbuchsee*  
*pour la célébration du mariage à Renens*

Communiqué: aux *Etats Civils*  
de *Münchenbuchsee & de Rüegsau*

Signatures des époux:

*Friedrich Kräuchi*  
*Amanda Kräuchi*  
*née Flükiger*

Signatures des témoins:

*Rodolphe Flükiger Renens*  
*Marie Flükiger Renens*

L'officier de l'état civil:

*P. Larroche*

N<sup>o</sup> 2.  
~~Kuffer-dit-Barrillier~~  
 et ~~Binggeli~~

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Il résulte d'un Jugement du Tribunal Civil du District de Cossonay en date du 23 Avril 1849, que le nom de famille de l'époux désigné dans l'acte ci-contre, qui est écrit Kuffer dit Barrillier doit être écrit, Barrillier.

Inscrit le 20 octobre 1892, sur l'invitation du Département de Justice et Police.

l. Officier d'Etat civil

P. Porrochon



Aujourd'hui neuf février mil huit cent quatre-vingt-  
huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Kuffer-dit-Barrillier, Alfred Constant, agriculteur

de Cossonay, Bonvillars et Auet (Bera) domicilié à rière Gollion

Célibataire

né à rière Gollion le dix Octobre mil huit cent

soixante-quatre fils de Kuffer-dit-Barrillier, Charles Louis,

et de Jenny-Henriette Emma Villioud, agriculteur

2<sup>o</sup> Binggeli, Marie Louise Emma, ménagère

de Cheseaux domiciliée à Cheseaux

Célibataire

née à Cheseaux le dix-neuf Avril mil huit cent

soixante-six fille de Binggeli, François Charles

et de Louise Gabrielle née Duboux, agriculteur à

Les publications ont eu lieu à Cheseaux le douze Janvier, à Cossonay le treize

Janvier, à Gollion le treize Janvier, à Bonvillars le treize Janvier et à Auet (Bera) le treize Janvier de l'année Courante 1888, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publications et autorisation  
 de l'Etat Civil de Cossonay, pour  
 la célébration du mariage à Romanel

Signatures des époux :

Alfred Barrillier  
Emma Kuffer née Binggeli

Signatures des témoins :

Louis Sattmann Romanel  
François Pouff Romanel

L'officier de l'état civil :

P. Porrochon

Communiqué : aux Etats Civils de  
Cossonay, Bonvillars et Auet (Bera)



N° 3.

*Curchod et Vanev*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Anjourd'hui *quatorze février* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- *huit* \_\_\_\_\_ par devant <sup>le remplaçant de</sup> l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Curchod, Jules,* \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_

de *Dommartin et Chardonney* \_\_\_\_\_ domicilié à u *Mont* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Dommartin le vingt quatre Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *cinquante-huit* \_\_\_\_\_ fils de *Curchod, Jacques Daniel, agriculteur* a

*Dommartin* \_\_\_\_\_ et de *Jeanne Louise née Gatabin sa femme* \_\_\_\_\_

2° *Vanev, Fanny,* \_\_\_\_\_ *agricultrice* \_\_\_\_\_

de *Cugy* \_\_\_\_\_ domiciliée à u *Mont* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à u *Mont le trente Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *cinquante-quatre* \_\_\_\_\_ fille de *Vanev, Henri Louis* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Jeanne Lisette Julie née Vanev, tous deux décédés*

Les publications ont eu lieu à u *Mont le sept Janvier, à Cugy le huit Janvier,*  
à *Dommartin le huit Janvier* & à *Montaubion-Chardonney le douze Janvier*  
de l'année *courante 1888, sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° *Actes de naissance des époux*
- 2° *Certificats de publication*

Communiqué: aux *États civils de*  
*Boltens et de St Cierges.*

Signatures des époux :

*Jules Curchod*  
*Fanny Curchod née Vanev*

Signatures des témoins :

*J. Mosimann*  
*Rodolphe Lauper*

L'officier de l'état civil :

*V. Crostaz*  
*rempl.*

N<sup>o</sup> 4.  
Blondel & Petit

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *neuf Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-*huit* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Blondel, François Louis Emile,* \_\_\_\_\_ *agriculteur*

de *Bussigny* \_\_\_\_\_ domicilié à *Crissier* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Crissier le sept-Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *soixante-trois* \_\_\_\_\_ fils de *Blondel, Charles François Henri, décédé*

\_\_\_\_\_ et de *Louise Henriette née Devillard sa veuve, à Crissier*

2<sup>o</sup> *Petit, Marie Lina Elise,* \_\_\_\_\_ *sans profession*

de *Crissier* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Crissier* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Crissier le six septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *soixante-deux* \_\_\_\_\_ fille de *Petit, Samuel François, agriculteur* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Charlotte Annette née Busy, domiciliés à Crissier*

Les publications ont eu lieu à *Bussigny le vingt-cinq et à Crissier le vingt-cinq*  
de l'année *courante 1888*, sans opposition . \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1<sup>o</sup> *Actes de naissance des époux*

2<sup>o</sup> *Certificats de publication*

Communiqué : à l'Etat Civil de

*Bussigny*

Signatures des époux :

*Emile Blondel*

*Lina Blondel née Petit*

Signatures des témoins :

*Louis Blondel Crissier*

*Paul Thierry Vuarrens*

L'officier de l'état civil :

*V. Perrochon*

N<sup>o</sup> 5.Grosjean et Clerc

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *premier Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-*huit* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Grosjean, Jules Albert*, \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_  
de *S<sup>t</sup> Oyens* \_\_\_\_\_ domicilié à *Mont-sur-Rolle* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Mont-le-neuf Férier* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *cinquante-neuf* \_\_\_\_\_ fils de *feu Grosjean, François Louis Eugène* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Louise Julie Grosjean sa veuve, ménagère, à Mont-*

2<sup>o</sup> *Clerc, Louise Julie*, \_\_\_\_\_ *sans profession* \_\_\_\_\_  
de *Grancy* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Romanet* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *u Gaulard s/s Romanet le vingt-huit Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *soixante-trois* \_\_\_\_\_ fille de *Clerc, Albert-Henri*, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Jenny-Louise Blanchard, agriculteur, à Romanet*

Les publications ont eu lieu à *Mont le vingt cinq Avril, à Grancy le vingt cinq*  
- *Avril, à Romanet le vingt-huit Avril & à S<sup>t</sup> Oyens le vingt-huit Avril de l'année* *con-*  
*s tante 1888, sans opposition* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificat de publications & autorisation*  
*de l'Etat Civil de Rolle, pour la cé-*  
*lébration du mariage à Romanet*

Communiqué: aux *Etats Civils*de *Gimel, Rolle & Grancy*

Signatures des époux :

*Jules Grosjean*  
*Louise Grosjean née Clerc*

Signatures des témoins :

*Louis Dattmann*  
*Samuel Pütreguin*

L'officier de l'état civil :

*P. Perruchon*



N<sup>o</sup> 6.  
Corbaz et Dubois

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui premier Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- huit \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Corbaz, Jules, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de Mont, de Lausanne et d'Épalinges domicilié à u Mont \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à u Mont le quatre Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent

- cinquante-sept \_\_\_\_\_ fils de Corbaz, Jean Paul, agriculteur \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Jeanne Marguerite née Belet \_\_\_\_\_ ménagère, au Mont \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Dubois, Julie, \_\_\_\_\_ cuisinière \_\_\_\_\_

de Henniez \_\_\_\_\_ domiciliée à Lutry \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

née à Henniez le vingt-sept Janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent

- soixante-un \_\_\_\_\_ fille de Dubois, Jacques David, agriculteur \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Marie née Pasche, ménagère, domiciliée à Henniez.

Les publications ont eu lieu à Mont, Lausanne, Épalinges, Henniez et Lutry  
le cinq Mai de l'année courante 1888, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux

2. Certificats de publication

Signatures des époux :

Jules Corbaz

Julie Corbaz ne Dubois

Signatures des témoins :

Louis Pallymann Romand  
Samuel Jaquier Gaulard

L'officier de l'état civil :

D. Berrochon

Communiqué : aux Etats Civils de

Lausanne, Épalinges, Granges près Yverdon  
et Lutry

N° 7.  
Faucherre & Cherpilloo

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par Jugement du Tribunal Civil  
du District de Lausanne, rendu le 17  
Août 1892 et déclaré exécutoire le  
27 octobre de dite année, le mariage  
inscrit ci contre a été dissous par le divorce.

Le divorce a été prononcé contre le  
mari en vertu de l'article 46, § 2 de  
la loi fédérale du 24 décembre 1874.

Inscrit le 11 Novembre 1892, sur  
l'invitation du Département de Justice Police.



l'Officier d'Etat Civil

F. Perrochon

Aujourd'hui deux Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-huit- \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Faucherre, Jaques François,* \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de *Moudon et de Bussy* \_\_\_\_\_ domicilié à *Crispier* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Moudon le onze Août* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *quarante-sept* \_\_\_\_\_ fils de *Faucherre, Jaques Louis, décédé* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Susanne Marguerite née Emery sa veuve, ménagère à* \_\_\_\_\_  
*Lausanne* \_\_\_\_\_  
2° *Cherpilloo, Louise Jenny-Henriette,* \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_  
de *Cherbres* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Crispier* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Lutry le six Novembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *Cinquante-neuf* \_\_\_\_\_ fille de *Cherpilloo, David François Louis, décédé* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Louise Alexandrine née Rosset sa veuve, ménagère* \_\_\_\_\_  
*Crispier* \_\_\_\_\_  
Les publications ont eu lieu à *Moudon, Bussy, Crispier & Cherbres le onze Mai*  
de l'année *Courante 1888* sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Actes de naissance des époux.
- 2° Certificats de publication.

Signatures des époux :

*Faucherre François*

*Henriette Faucherre ni Cherpilloo*

Signatures des témoins :

*M. L. Cherpilloo à Morges*

*Louis Constant Richard à Crispier*

Communiqué: aux Etats Civils

de *Moudon & St-Saphorin (Lavaux)*

L'officier de l'état civil :

*F. Perrochon*

N<sup>o</sup> 8.  
Steffen & Köcher

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt & un Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-*huit* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Steffen, Marc Louis Auguste,* — *Vigneron*  
de *Erub (Berne)* \_\_\_\_\_ domicilié à *Renens* \_\_\_\_\_  
— *Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Bursins le trente Septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *soixante-trois* — fils de *Steffen, Charles Louis Auguste,* vigneron  
à *Renens* \_\_\_\_\_ et de *Félicie née Lambotteau la femme, ménagère.*

2<sup>o</sup> *Köcher, Elise,* \_\_\_\_\_ *Cuisinière* \_\_\_\_\_  
de *Selzach (Soleure)* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Renens* \_\_\_\_\_  
— *Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Selzach le vingt & un Novembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *soixante-neuf* — fille de *Köcher, Joseph,* agriculteur à *Deintingen*  
(*Soleure*) \_\_\_\_\_ et de *Anna Maria née Köcher, décédée.*

Les publications ont eu lieu à *Erub (Berne) le dix-neuf Juin,* à *Renens*  
*le dix-neuf Juin* et à *Selzach (Soleure) le vingt & un Juin* de l'année  
*courante 1888, sans opposition* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> *Actes de naissance des époux*  
2<sup>o</sup> *Certificats de publication*  
( *L'épouse mineure a été autorisée*  
*par son père pour contracter mariage* )

Communiqué : aux *Etats Civils*  
de *Erub* et de *Selzach*

## Signatures des époux :

*Marc Steffen*  
*Elise Köcher*

## Signatures des témoins :

*Ch<sup>l</sup> Steffen fils Renens*  
*François H. Lavandry Renens*

L'officier de l'état civil :

*V. Peruchon*



N<sup>o</sup> 1.  
*VeZ et Hennard*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre août \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
 huit \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *VeZ, Marc Emile,* \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
 de *Cheseaux* \_\_\_\_\_ domicilié à *Cheseaux* \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Cheseaux le sept Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 - *soixante - quatre* fils de *VeZ, Frédéric,* \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et de *Jeanne Marie née Cevy, tous deux décédés.*

2<sup>o</sup> *Hennard, Sylvie,* \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_  
 de *Cugy et de Boulens* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Cugy* \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Cugy le dix huit Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 - *soixante six* fille de *Hennard, Jean Louis, agriculteur, à Cugy*  
 \_\_\_\_\_ et de *Jenny née Vaney, ménagère* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Cheseaux le dix Juillet, à Cugy le*  
*douze Juillet et à Boulens le douze Juillet de l'année courante 1888,*  
*sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup> Certificats de publication

Signatures des époux :

*M. VeZ*  
*Sylvie veZ née Hennard*

Signatures des témoins :

*P. F. Cevy not. cheseaux*

Communiqué : aux Etats Civils  
 de *Bollens et St Cierges*

*Auguste Lebrun Romanel*

L'officier de l'état civil :

*P. F. Cevy*

N<sup>o</sup> 10.  
Valel et Vanev

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt trois Août* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- *huit* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :  
1<sup>o</sup> *Valel, Lucien,* \_\_\_\_\_ *Employé Chocolaterie*  
de *Mex* \_\_\_\_\_ domicilié à *Neuchâtel (Serrière)*  
\_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Ecublens le deux Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *cinquante-neuf* \_\_\_\_\_ fils de *Valel, François Jean Louis, agriculteur*  
\_\_\_\_\_ et de *Louise Henriette Musy sa femme, à Ecublens*  
2<sup>o</sup> *Vanev, Eugénie,* \_\_\_\_\_ *tailleuse*  
de *Cugy* \_\_\_\_\_ domiciliée à *u Mont s/ Lausanne*  
\_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *u Mont* le *vingt quatre Avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *soixante* \_\_\_\_\_ fille de *Vanev, François Isaac Daniel, agri-*  
- *culteur* \_\_\_\_\_ et de *Marie Françoise Jaquier, au Mont*  
Les publications ont eu lieu à *u Mont le trois Août, à Neuchâtel*  
*le trois Août, à Mex le quatre Août et à Cugy le*  
*Cinq Août* de l'année *courante 1888, sans opposition* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificat de publications et*  
*autorisation de l'Etat Civil*  
*de Neuchâtel, pour la célébration*  
*du mariage à Romanel*

Communiqué : *aux Etats Civils*  
*de Sully, Neuchâtel*  
*A Bottard*

Signatures des époux :

*Lucien Valel*  
*Eugénie Valel née Vanev*

Signatures des témoins :

*A. Widemann au Mont*  
*Louise Valel Ecublens*

L'officier de l'état civil :

*V. Dorschon*

N° 11.

*Masson & Fornallaz*  
- née Saugeon -

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quinze Septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- huit - \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Masson, Constant-François,* — domestique

de *Ecublens* \_\_\_\_\_ domicilié à *Prilly* \_\_\_\_\_

— *Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Ecublens* le trois Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent

- soixante-cinq — fils de *Masson, François,* agriculteur, à *Ecublens*

\_\_\_\_\_ et de *Marie Charlotte Louise Ducret,* ménagère

2<sup>o</sup> *Fornallaz née Saugeon, Augustine Hélène,* journalière

de *Lugnères (Canton de Môtiers, Pully)* domiciliée à *Renens* \_\_\_\_\_

*Veuve de Fornallaz, Emile Hartmann* dès le six Mars mil-huit-cent-

- quatre-vingt-cinq \_\_\_\_\_

née à *Renens* le douze Septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent

- soixante-cinq — fille de *Saugeon, Jean Louis Etienne,* agriculteur

à *Renens* \_\_\_\_\_ et de *Henriette Rosine née Laquier,* ménagère

Les publications ont eu lieu à *Prilly* le quatre Août, à *Renens* le  
quatre Août, à *Ecublens* le cinq Août et à *Môtiers (Pully)* le  
cinq Août de l'année courante 1888, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Acte de naissance de l'époux
- 2<sup>o</sup> Acte de mariage de l'épouse  
et acte de décès de son 1<sup>er</sup> conjoint
- 3<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué: aux Etats Civils  
de *Ecublens et Môtiers (Pully)* .

Signatures des époux :

*Constant Masson*

*Hélène Masson née Saugeon*

Signatures des témoins :

*Jean Saugeon Renier*

*Henriette Saugeon*  
*Renier*

L'officier de l'état civil :

*A. Perceval*



N<sup>o</sup> 12.  
Perrochon & Lorchat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

huit \_\_\_\_\_ par devant <sup>le remplaçant de</sup> l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1<sup>o</sup> Perrochon, Jean Louis Victor, \_\_\_\_\_ Ecrivain

de Chesaux \_\_\_\_\_ domicilié à Romanel \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Célibataire \_\_\_\_\_

né à Chesaux le dix-sept Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante-quatre \_\_\_\_\_ fils de Perrochon, Paul François, décédé \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Fanny née Poterat, décédée \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Lorchat, Adèle, \_\_\_\_\_ épouse \_\_\_\_\_

de Penthalez \_\_\_\_\_ domiciliée à Romanel \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Célibataire \_\_\_\_\_

née à Jollion le dix-sept Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante-quatre \_\_\_\_\_ fille de Lorchat, Auguste, décédé \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Marie née Déverin sa veuve, sage-femme à Romanel.

Les publications ont eu lieu à Penthalez le quatorze septembre, à Chesaux  
le quinze septembre et à Romanel le dix-huit septembre de l'année Courante  
1888, sans opposition.Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication.

Communiqué : à l'Etat Civil  
de Coffonay \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

Victor Perrochon  
Adèle Lorchat

Signatures des témoins :

Edouard Henry Couderc  
John Lorchat Boulanger, Romanel

L'officier de l'état civil :

J. P. Coffonay  
remplaçant

N° 13.

Girardet & Lache

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- huit \_\_\_\_\_ par devant l'officier <sup>le remplaçant de</sup> de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Girardet, François André, \_\_\_\_\_ ouvrier \_\_\_\_\_

de Prilly \_\_\_\_\_ domicilié à Prilly \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

né à Lausanne le trois Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent

- cinquante-cinq \_\_\_\_\_ fils de Girardet, Marc Louis, agriculteur à Prilly

\_\_\_\_\_ et de Charlotte Françoise Lache sa femme \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Lache, Louise Adèle, \_\_\_\_\_ Couturière \_\_\_\_\_

de Epalinges \_\_\_\_\_ domiciliée à Epalinges \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

née à Epalinges le vingt et un Septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent

- cinquante-neuf \_\_\_\_\_ fille de Lache, Henri, agriculteur, à Epalinges \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Jeanne Louise Susanne née Kirchofer sa femme \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Prilly le quinze Septembre et à Epalinges  
le quinze Septembre de l'année Courante 1888, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux  
2<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué: à l'Etat Civil  
de Epalinges

Signatures des époux:

François Girardet  
Adèle Lache

Signatures des témoins:

Girardet Louis, Prilly  
An Mouron, Prilly

par L'officier de l'état civil:

A. Cruttart  
remplaçant

N° 14.

Henny et Graf

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui douze Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-huit- \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Henny, Louis Morien, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de Gürzelen (Berne) \_\_\_\_\_ domicilié à u Mont \_\_\_\_\_  
veuf de David, Elise, dès le six Juin 1880. \_\_\_\_\_

né à u Mont le vingt gun Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- trente-huit- \_\_\_\_\_ fils de Henny, Jacques François \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Rose Madelaine née Fajet, tous deux décédés.

2° Graf, Rosina, \_\_\_\_\_ domestique \_\_\_\_\_  
de Heiligenschwendt (Choune, Berne) \_\_\_\_\_ domiciliée à u Mont \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à Amsoldingen (Berne) le vingt-neuf Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- soixante-trois \_\_\_\_\_ fille de Graf, Pierre, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Rosina née Meyer du femme, tous deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Gürzelen le vingt-six septembre, au Mont le vingt-  
- six septembre et à Heiligenschwendt le vingt-six septembre de l'année Courante 1888,  
sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Acte de mariage de l'époux et acte de  
décès de sa 1<sup>re</sup> femme.
- 2° Acte de naissance de l'épouse.
- 3° Certificat de publication.

Communiqué : aux Etat Civil  
de Walterfingen & de Gürzelen  
(C<sup>te</sup> de Berne)

Signatures des époux :

Adrien Henny  
Rosine Graf. Adrien Henny.

Signatures des témoins :

Chuzuing f<sup>m</sup>  
Edouard Corbaz au Mont

L'officier de l'état civil :

H. Peruchon



N<sup>o</sup> 15.  
Monnerat & Perrochon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt- Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

-huit- \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Monnerat, Eugène, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_de Combremont-le-Grand \_\_\_\_\_ domicilié à Vernand Delys s<sup>r</sup> Lausanne

Célibataire \_\_\_\_\_

né à Sottens le trois Janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante-six \_\_\_\_\_ fils de Monnerat, Jean Jacques, agriculteur, à Romanel

\_\_\_\_\_ et de Eugénie née Martin sa femme, ménagère \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Perrochon, Elise Julie, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_

de Cheseaux \_\_\_\_\_ domiciliée à Cheseaux \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Célibataire \_\_\_\_\_

née à Romanel le six Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante-quatre \_\_\_\_\_ fille de Perrochon, Henri Louis Théodore, agriculteur

à Cheseaux \_\_\_\_\_ et de Jeanne née Peitrequin sa femme, décédée \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Lausanne le quinze septembre, à Cheseaux le  
quinze septembre & à Combremont-le-Grand le seize septembre de l'année courante 1888,  
sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publications & autorisation  
de l'Officier d'Etat Civil de Lausanne  
pour la célébration du mariage à Romanel

Communiqué aux Etat Civils de  
Combremont-le-Grand & Lausanne

Signatures des époux :

Eugène Monnerat  
Elise Monnerat ne' Perrochon

Signatures des témoins :

Augusta Emory }  
Henri Emory }  
Bernand Delys

L'officier de l'état civil :

Perrochon

N° 16.  
*Leitrequin et Bolomey*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui treize Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
 huit \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Leitrequin, Constant*, \_\_\_\_\_ *M<sup>re</sup> Cordonnier*  
 de *Romanel* \_\_\_\_\_ domicilié à *Romanel* \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Romanel le six Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 cinquante-deux \_\_\_\_\_ fils de *Leitrequin, Isaac Henri, décédé* \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et de *Louise Pauline née Vanney sa femme, décédée* \_\_\_\_\_

2° *Bolomey, Victorine*, \_\_\_\_\_ *Cuisinière*  
 de *Lutry et de Forel* \_\_\_\_\_ domiciliée à u *Châtelard (rue Chejeux)*  
 \_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

née à u *Châtelard le trente un Août* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 soixante-trois \_\_\_\_\_ fille de *Bolomey, Henri Louis Georges, tailleur,*  
 au *Châtelard* \_\_\_\_\_ et de *Fenny née Dufour sa femme, ménagère* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Romanel le vingt-sept Octobre, à Lutry*  
*le vingt-sept Octobre, à Chejeux le vingt-huit Octobre et à Forel le*  
*vingt-neuf Octobre de l'année Courante 1888, sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Actes de naissance des époux
- 2° Certificats de publication.

Communiqué : aux *Etats Civils*  
 de *Lutry et Forel*

Signatures des époux :

*Constant Leitrequin*  
*Victorine Leitrequin née Bolomey*

Signatures des témoins :

*Emile Leitrequin Romanel*  
*Benjamin Leitrequin Romanel*

L'officier de l'état civil :

*[Signature]*

N° 17.

*Steffen & Messaz*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
huit \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Steffen, Charles Louis Auguste*, — agriculteur —

de *Orub (Berne)* \_\_\_\_\_ domicilié à *Renens* \_\_\_\_\_

— *Célibataire* —

né à *Orans le treize Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*soixante-sept* — fils de *Steffen, Charles Louis Auguste*, agriculteur

à *Renens* \_\_\_\_\_ et de *Félicie née Lambotteau* sa femme, ménagère.

2° *Messaz, Marie Louise*, — sans profession —

de *l'Isle* \_\_\_\_\_ domiciliée à *la HaZ (rivers le Mont)*

*Célibataire* —

née à *Orbe le dix Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*cinquante-neuf* — fille de *Messaz, Louis Henri*, décédé \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Fanny-Judith Louise Pauline née Nicollin* sa mère  
(allée Guppy à la HaZ)

Les publications ont eu lieu à *Orub le sept Novembre*, à *Renens le sept*  
*Novembre*, à *l'Isle le huit Novembre* et au *Mont le huit Novembre*  
de l'année courante 1888, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Actes de naissance des époux
- 2° Certificats de publication

Communiqué : aux *Etats Civils*  
de *Orub (Berne)* et de  
— *l'Isle* —

Signatures des époux :

*Charles Steffen*  
*Marie Steffen née Messaz*

Signatures des témoins :

*Charles Steffen père Renens*  
*Jean Besençon Orbe*

L'officier de l'état civil :

*A. Lüscher*



N° 18.

Neyret-Badoux

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Le Numéro 18 au folio  
118, est celui de la dernière  
inscription faite dans l'année  
1888; les deux doubles du  
présent-Registre sont con-  
formes, ce que nous certifions  
le 7 Janvier 1889.



l'Officier d'Etat Civil

V. Porrochon

Un double a été remis le 8 Janvier  
1889, à l'autorité Cantonale, en vertu  
de l'article 2 de la loi.

l'Officier d'Etat Civil  
V. Porrochon

Aujourd'hui treize Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

- huit \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Neyret, Jules Louis,** \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_de **Renens** \_\_\_\_\_ domicilié à **Renens** \_\_\_\_\_

Célibataire : \_\_\_\_\_

né à **Renens** le vingt-trois Août \_\_\_\_\_ mil huit cent- cinquante-cinq \_\_\_\_\_ fils de **Neyret, Abram Daniel,** agriculteur, à **Renens**\_\_\_\_\_ et de **Jeanne Louise Catherine** née **Mercet,** ménagère.2° **Badoux, Rosine,** \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_de **Cremin** \_\_\_\_\_ domiciliée à **Renens** \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

née à **ux Isles** (rière **Lucens**) le trois Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent- cinquante-huit \_\_\_\_\_ fille de **Badoux, Louis Samuel Béal,** agriculteur, à- **Renens** \_\_\_\_\_ et de **Esther** née **Germond** sa femme, ménagère. \_\_\_\_\_Les publications ont eu lieu à **Renens** le neuf Novembre et à **Cremin** le onze**Novembre** de l'année courante 1888, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication

Communiqué : à l'Etat Civil  
de **Lucens**

Signatures des époux :

*Jules Louis Neyret*  
*Rosine Neyret née Badoux*

Signatures des témoins :

*Samuel Ph Pistréquin*  
*Louise Sattzmair*

L'officier de l'état civil :

*V. Porrochon*

N°

Aujourd'hui

mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domicilié à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

né à

mil huit cent

Noms, profession et

domicile des parents :

fils de

et de

Nom et profession de l'épouse :

2°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domiciliée à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

née à

mil huit cent

Noms, profession et

domicile des parents :

fille de

et de

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

~~N°~~

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui

mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup>

de

domicilié à

né à

mil huit cent

fils de

et de

2<sup>o</sup>

de

domiciliée à

née à

mil huit cent

filie de

et de

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :



N<sup>o</sup> 1.  
*Nicolas et Bize*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *vingt-un février* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
*neuf* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Nicolas, Eugène,* \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_

de *Spalinges* \_\_\_\_\_ domicilié à u *Mont* \_\_\_\_\_

*Célibataire.* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *Spalinges* le *vingt-neuf Novembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*quarante et un* \_\_\_\_\_ fils de *Nicolas, Pierre Louis, M<sup>re</sup> Maçon, domicilié*

*au Mont* \_\_\_\_\_ et de *Charlotte née Loup sa femme, décédée.* \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> *Bize, Henriette,* \_\_\_\_\_ *ménagère* \_\_\_\_\_

de *Villarzel* \_\_\_\_\_ domiciliée à u *Mont* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à *Lausanne* le *vingt-août* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*cinquante-deux* \_\_\_\_\_ fille de *Bize, Jacques David* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Lisette née Chevalay sa femme, tous deux décédés.* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à u *Mont* le *deux février*, à *Villarzel* le *trois février*  
et à *Spalinges* le *cinq février* de l'année *courante 1889, sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

- 1<sup>o</sup> *Actes de naissance des époux*
- 2<sup>o</sup> *Certificats de publication*

Communiqué: aux *Etats Civils*

de *Spalinges* et de *Villarzel*

Signatures des époux :

*Eugène Nicolas*  
*Henriette Nicolas nee Bize*

Signatures des témoins:

*Edouard Guste Lausanne*  
*Charmasson H. Lausanne*

L'officier de l'état civil:

*V. Puschner*

N<sup>o</sup> 2.  
Belet et Menétrey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-un Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Belet, Marc Eugène, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_

de Mont-St-Jeanne \_\_\_\_\_ domicilié à u Mont- \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

né à u Mont-le dix-sept-Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante \_\_\_\_\_ fils de Belet, François Louis \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Julie Emilie Corbaz sa femme, tous deux décédés \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Menétrey, Rosine Jenny, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_

de Mont-et-Poliez-le-Grand \_\_\_\_\_ domiciliée à u Mont- \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

née à u Mont-le trente-un Juillet \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante-trois \_\_\_\_\_ fille de Menétrey, Abram Louis, agriculteur, au Mont- \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Louise Françoise Henriette dite Elise Corbaz, ménagère \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à u Mont-le premier Mars à Poliez-le-Grand le  
deux Mars de l'année courante 1889, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup> Certificats de publication

Communiqué : à l'Etat Civil  
de Bottend

Signatures des époux :

M<sup>re</sup> Eugène Belet  
Rosine Belet née Menétrey

Signatures des témoins :

Louis Groux Perrons  
Emile Bovey Romanet

L'officier de l'état civil :

V. Bourdoux

N° 3.

Ducret et Margot

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-trois Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

-neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Ducret, Jules François*, \_\_\_\_\_ Employé de l'État \_\_\_\_\_de *S<sup>t</sup>-Sulpice et Ecublens* \_\_\_\_\_ domicilié à *l'Isle de Cery (vs Prilly)**Célibataire* \_\_\_\_\_né à *Ecublens le neuf Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent-cinquante-neuf \_\_\_\_\_ fils de *Ducret, Jean Marc François, agricult., à Ecublens*\_\_\_\_\_ et de *Françoise Louise MASON sa femme, décédée.* \_\_\_\_\_2° *Margot, Rose Cécile Henriette*, \_\_\_\_\_ sans professionde *Sainte-Croix* \_\_\_\_\_ domiciliée à *l'Isle, précéd<sup>t</sup> à l'Isle de Cery**Célibataire* \_\_\_\_\_née à *l'Isle le vingt-cinq Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent-soixante quatre \_\_\_\_\_ fille de *Margot, François Louis, carrier, à l'Isle* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et de *Henriette Françoise née Clément sa femme, décédée.* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Sainte-Croix le six Mars, aux Granges de S<sup>t</sup> Croix le six Mars, à l'Isle le six Mars, à S<sup>t</sup>-Sulpice le sept Mars, à Ecublens le sept Mars et à Prilly le neuf Mars de l'année courante 1889, sans opposition.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

1° *Actes de naissance des époux*2° *Certificats de publication*Communiqué: aux *Etats Civils*de *Ecublens, S<sup>t</sup> Croix et l'Isle*

## Signatures des époux :

*Ducret Jules*  
*Rose Ducret née Margot*

## Signatures des témoins :

*M<sup>r</sup> Mazon Ecublens*  
*John Margot*

L'officier de l'état civil :

*V. Perruchon*



N<sup>o</sup> 4.  
Benvegnen et Corbaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt-huit Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Benvegnen, Maurice,* \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de *Vufflens-la-Ville,* \_\_\_\_\_ domicilié à *Vufflens-la-Ville,* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Vufflens-la-Ville* le *dix-sept Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-*soixante-quatre* \_\_\_\_\_ fils de *feu Benvegnen, François,* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Fanny-née Green sa veuve, ménagère, à Vufflens-la-Ville*

2<sup>o</sup> *Corbaz, Fanny,* \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_  
d<sup>at</sup> *Mont-sur-Lausanne,* \_\_\_\_\_ domiciliée à *u Mont, avant-à Mex*  
\_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Opalinges* le *quinze Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-*soixante-un* \_\_\_\_\_ fille de *Corbaz, Pierre Samuel,* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Louise née Lache sa femme, tous deux décédés.* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Vufflens-la-Ville* le *neuf Mars*, au *Mont-s/Lausanne*  
le *neuf Mars* d<sup>at</sup> *Mex* le *neuf Mars* de l'année *courante 1889*, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Autorisation de l'Officier d'Etat Civil*  
de *Vufflens* pour la célébration du mariage à  
\_\_\_\_\_ *Romanet* \_\_\_\_\_

Communiqué : à l'Etat Civil  
de *Vufflens* \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

*Maurice Benvegnen*  
*Fanny Benvegnin née Corbaz*

Signatures des témoins :

*Jean Benvegnen Mex*  
*Hélène Benvegnen Lausanne*

L'officier de l'état civil :

*P. Lerochou*

N<sup>o</sup> 5.  
Bourquin & Gillieron

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quinze Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Bourquin, Emile, \_\_\_\_\_ pépiniériste \_\_\_\_\_  
de J<sup>rs</sup> Verrières et de la Côte-aux-Fées (N<sup>m</sup> domicilié à Prilly \_\_\_\_\_  
château)  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à Prilly le vingt-six Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- cinquante-deux \_\_\_\_\_ fils de Bourquin, Daniel Henri Lévi, décédé, \_\_\_\_\_

et de Jeanne Louise Susanne née Stauffer sa femme, \_\_\_\_\_  
(décédée)

2<sup>o</sup> Gillieron, Julie Fanny, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_  
de Servion \_\_\_\_\_ domiciliée à Prilly \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à Prilly le premier Janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- quarante-six \_\_\_\_\_ fille de Gillieron, Jean Samuel, \_\_\_\_\_

et de Susette Louise née Stauffer, tous deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Prilly le vingt-trois Mars, aux Verrières le vingt-six  
Mars, à la Côte-aux-Fées le vingt-six Mars et à Servion le vingt-sept Mars de  
l'année courante 1889, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup>. Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup>. Certificats de publication

Communiqué : aux Etats Civils des  
Verrières, la Côte-aux-Fées et  
Oron

Signatures des époux :

Emile Bourquin  
Julie Bourquin née Gillieron

Signatures des témoins :

A. Bourquin  
V. Crattar, à Romanel

L'officier de l'état civil :

V. Perrichon

N<sup>o</sup> 6.  
Cansell et Mercier.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Cansell, Louis, \_\_\_\_\_ employé à la poterie  
de Surbourg (District de la Basse Alsace, Allemagne) domicilié à Renens \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à Surbourg le vingt-février \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- cinquante-huit- \_\_\_\_\_ fils de Cansell, Jacques, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Rosalie Florine née Avril sa femme, tous deux décédés.

2<sup>o</sup> Mercier, Lina Jenny, \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_  
de Collombier sur Morges, \_\_\_\_\_ domiciliée à Renens \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à Collombier le vingt-et-un Juillet \_\_\_\_\_ mil huit cent

- septante-et-un \_\_\_\_\_ fille de Mercier, François Louis Jules, agriculteur, à Renens,

\_\_\_\_\_ et de Jeanne Charlotte Décoster sa femme à Renens. -

Les publications ont eu lieu à Renens le vingt-deux février, à Collombier sur Morges  
le vingt-trois février et à Surbourg (Allemagne) le vingt-huit février de l'année  
courante 1889, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup> Déclaration de consentement au mariage de l'épouse mineure, par son père.
- 3<sup>o</sup> Certificats de publications à Collombier et à Renens
- 4<sup>o</sup> Certificat de publications à Surbourg (Allemagne)
- 5<sup>o</sup> Déclaration de validité de la filiation de Surbourg
- 6<sup>o</sup> Lettres du Département, pour la célébration du mariage.

(Les Numéros 2, 4 & 5 de ces pièces restent  
déposés au Département de Justice & Police).

Communiqué : à la Chancellerie d'Etat  
et à l'Etat Civil de Collombier

## Signatures des époux :

Louis Cansell

Lina Cansell née Mercier

## Signatures des témoins :

J. Crutten à Romanet  
Eugène Chapuis Romanet

L'officier de l'état civil :

*[Signature]*



N<sup>o</sup> 7.  
Binggeli et Guignard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-six avril \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> **Binggeli, Jacob**, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_

de **Wahlern (Berne)** \_\_\_\_\_ domicilié à **Mex** \_\_\_\_\_

veuf de **Louise Rosine née Morax, veuve Vehren, d<sup>e</sup> le 9 Juillet 1887.**

né à **Bussy-sur-Moudon le quinze Mars** \_\_\_\_\_ mil huit cent

**-trente et un** \_\_\_\_\_ fils de **Binggeli, Jean Louis**, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de **Jeanne Henriette née Lagnaz, d<sup>e</sup>céd<sup>e</sup>e.** \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> **Guignard, Louise**, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_

de **Lieu (Vallée)** \_\_\_\_\_ domiciliée à **Stagnières** \_\_\_\_\_

**Célibataire** \_\_\_\_\_

née à **Stagnières le quatorze Mai** \_\_\_\_\_ mil huit cent

**-cinquante** \_\_\_\_\_ fille de **Guignard, Jean David Henri**, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de **Marie Louise née Devillard, d<sup>e</sup>céd<sup>e</sup>e.** \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à **Stagnières le six Avril, au Lieu le six Avril,**  
à **Mex le six Avril et à Schwarzenbourg (Berne) le huit Avril de l'année**  
**courante 1889, sans opposition.** \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Autorisation de l'Officier de l'Etat  
Civil de Sullens, pour la célébration  
du mariage à Romanet \_\_\_\_\_

Communiqué: aux **Etat Civils**  
de **Wahlern, Sullens, le Lieu y Schalleng**

Signatures des époux:

**J. Binggeli**

**Louise Binggeli née Guignard**

Signatures des témoins:

**Jean Nicolle Stagnières**  
**Bingquet y Pier Fort**  
**Sottens**

L'officier de l'état civil:

**A. Pommerehne**

N<sup>o</sup> 8.  
 Ducertot-et-Peitrequin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Seize Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
 -neuf, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Ducertot, Henri Jean Louis*, \_\_\_\_\_ agriculteur  
 de *Chezeaux* \_\_\_\_\_ domicilié à *Romanel* \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Crissier le vingt-cinq Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 -*soixante-trois* \_\_\_\_\_ fils de *Ducertot, Jean Marc Louis*, agriculteur, à  
*Chezeaux* \_\_\_\_\_ et de *Charlotte Fanny Zurbrück dit Despont*, *décédé*  
 2<sup>o</sup> *Peitrequin, Fanny Julie*, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_  
 de *Romanel* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Romanel* \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Romanel le dix-neuf Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 -*soixante-quatre* \_\_\_\_\_ fille de *Peitrequin, Samuel Henri*, *décédé*, \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et de *Louise Marie Françoise Albertine Chapuis* *veuve, ménagère à Romanel*  
 Les publications ont eu lieu à *Chezeaux le vingt-six Avril* et à *Romanel*  
*le vingt-sept Avril de l'année courante 1889, sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux  
 2<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué : *point*

Signatures des époux :

*Ducertot Louis*  
*Fanny Peitrequin allée Ducertot*

Signatures des témoins :

*Mrsd Peitrequin Romanel*  
*Benjamin Peitrequin Romanel*

L'officier de l'état civil :

*[Signature]*

N<sup>o</sup> 9.  
Joyal-et-Dottrens

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-sept-Mai \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-neuf, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Joyal, Constant-Henri, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de Cheseaux \_\_\_\_\_ domicilié à Cheseaux \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à Cheseaux le trente-un août \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-un \_\_\_\_\_ fils de Joyal, Jean Louis, agriculteur, à Cheseaux \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Rose Charlotte née Bovey, ménagère, \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Dottrens, Adèle Henriette, \_\_\_\_\_ Institutrice \_\_\_\_\_  
de Denens et de St-Saphorin s/ Morges, domiciliée à Cheseaux \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à Nussens-le-Château le vingt-six septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante \_\_\_\_\_ fille de Dottrens, Jean Pierre Gabriel Ferdinand, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Marie Louise Françoise née Leroy, tous deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Cheseaux le premier Mai, à Denens le  
quatre Mai et à St-Saphorin s/ Morges le trois Mai de l'année courante  
1889, sans opposition \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup> Certificat de publication

Signatures des époux :

H. Joyal  
Adèle Joyal née Dottrens.

Signatures des témoins :

Jules Chapuis. Roman  
Emile Bovey. Dem

Communiqué aux Etats Civils  
de Villars s/ Yver et C  
de Collombier

L'officier de l'état civil :

F. Lurochon



N° 10.  
Rochat et Bally

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

En suite de décision du Conseil  
d'Etat du 31 Mars 1891, l'inscrip-  
tion de mariage ci-contre est rectifiée  
en ce sens que la bourgeoisie de la  
Commune du Lieu (Pallée) qui a  
été omise, sera ajoutée à celle de  
l'Abbaye à la quatrième ligne de  
cet acte.

Insert le 4 Avril 1891, sur l'in-  
vitation du Département de Justice-Police

L'Officier d'Etat-Civil



V. P. P. P.

Aujourd'hui vingt-quatre Mai \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Rochat, Auguste Jean Louis, \_\_\_\_\_ menuisier \_\_\_\_\_  
de l'Abbaye (Pallée de Joux) \_\_\_\_\_ domicilié à Crissier \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à Sottens le trois Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- cinquante-six \_\_\_\_\_ fils de Rochat, Michel, menuisier, à Crissier, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Jeanne Marie née Dupont-la Penne, décédée,

2° Bally, Rosine Jenny, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_  
de Bousens, \_\_\_\_\_ domiciliée à ux Bergières s/ Lausanne  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à Bousens le vingt-six Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- soixante, \_\_\_\_\_ fille de Bally, Marc Henri François, agriculteur, aux  
- Bergières, \_\_\_\_\_ et de Elise Françoise Jenny née Girardet-la Penne, \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Lausanne le neuf avril, à Crissier le onze avril,  
à Bousens le onze avril et à l'Abbaye le treize avril de l'année courante  
1889, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication

Signatures des époux :

Auguste Rochat.  
Jenny Rochat née Bally

Signatures des témoins :

Emile Bally la Chabrière  
Jules Rochat Crissier

Communiqué : aux Etat Civil  
de l'Abbaye, de Sullens  
à Lausanne

L'officier de l'état civil :

V. P. P. P.

N<sup>o</sup> 11.*Brun et Lädermann*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *treize Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-- *neuf* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1<sup>o</sup> *Brun, François,* \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_de *Oulens près Echallens,* \_\_\_\_\_ domicilié à *u Mont-s/ Sausanne* \_\_\_\_\_*Célibataire* \_\_\_\_\_né à *u Mont-* le *treize Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent- *cinquante-sept* \_\_\_\_\_ fils de *Brun, Pierre Louis, décédé,* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et de *Jeanne Louise née Pache sa veuve, ménagère, au Mont-*2<sup>o</sup> *Lädermann, Anna Marguerite,* \_\_\_\_\_ *ménagère,* \_\_\_\_\_de *Mont- et d' Epalinges,* \_\_\_\_\_ domiciliée à *u Mont-* \_\_\_\_\_*Célibataire* \_\_\_\_\_née à *u Mont-* le *cinq Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent- *soixante-six* \_\_\_\_\_ fille de *Lädermann, Édouard Louis, agriculteur, au Mont,*\_\_\_\_\_ et de *Julie née Menétrey sa femme, ménagère.* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Oulens* le *vingt-cinq Mai*, au *Mont-* le *vingt-*  
- *six Mai* et à *Epalinges* le *vingt-six Mai* de l'année *courante 1889*,  
*sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1<sup>o</sup>. *Actes de naissance des époux.*2<sup>o</sup>. *Certificats de publication.*Communiqué : aux *Ets Civils*d' *Echallens et Epalinges*

Signatures des époux :

*François Brun**Marguerite Brun Lädermann*

Signatures des témoins :

*H. Brun à Calais**L. Lädermann, au Mont-*

L'officier de l'état civil :

*V. Brossier*

N<sup>o</sup> 12.  
*Emery et Corbaz*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-six Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
*neuf* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :  
 1<sup>o</sup> *Emery, Emile Samuel*, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
 de *Etagnières*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Vernand-Dessous (S<sup>r</sup> Lausanne)*  
*Célibataire*.

né à *Jouxtenz-Mézery* le *sept-Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*soixante-trois* \_\_\_\_\_ fils de *Emery, Pierre Louis*, agriculteur, à *Vernand-Dessous*  
 \_\_\_\_\_ et de *Jeanne Louise Marie* née *Hennard* sa femme, décédée.  
 2<sup>o</sup> *Corbaz, Lucy Léa*, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_  
 de *Mont-S<sup>r</sup> Lausanne*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *l'Avile de Cery (S<sup>r</sup> Prilly)*  
*Célibataire*.

née à *Boussens* le *seize Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*soixante-sept* \_\_\_\_\_ fille de *Corbaz, François*, absent, \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et de *Jenny* née *Gaudard* sa femme, décédée.

Les publications ont eu lieu à *Etagnières* le *quatre Juillet*, à *Lausanne*  
 le *six Juillet*, à *Prilly* le *six Juillet* et au *Mont* le *cinq Juillet*  
 de l'année *courante 1889*, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Autorisation de l'Officier d'Etat Civil*  
 de *Lausanne*, pour la célébration du mariage  
 à *Romanet*.

Communiqué : aux *Etats Civils*  
 de *Challand y de Lausanne*

Signatures des époux :

*Emile Emery*  
*Léa Emery née Corbaz*

Signatures des témoins :

*Louis Sattmann*  
*E. Bovey* } *Romanet*

L'officier de l'état civil :

*V. Percebois*



N° 13.  
 Vuffray & Chapuisat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui huit-vingt- \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

-neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Vuffray, Emile, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_

de Vufflens-le-Château, \_\_\_\_\_ domicilié à Vufflens-le-Château \_\_\_\_\_

veuf de Cecile née Dottrens dès le 26 Juin 1888. \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Vufflens-le-Château le trois Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent

-quarante-sept- \_\_\_\_\_ fils de Vuffray, Jean Pierre Louis, décédé, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Caroline née Monnard, décédée, \_\_\_\_\_

2° Chapuisat, Marie Susanne, \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_

de Aclens, \_\_\_\_\_ domiciliée à Romanel sur Lausanne \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Aclens le trente Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent

-cinquante-deux- \_\_\_\_\_ fille de Chapuisat, Louis Marc Benjamin, agriculteur \_\_\_\_\_

à Aclens \_\_\_\_\_ et de Marie née Mathey sa femme, à Aclens. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Romanel le dix-sept-Juillet, à Aclens le  
 vingt-Juillet et à Vufflens-le-Château le vingt-Juillet de l'année  
 courante 1889, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de l'Officier d'Etat Civil  
 de Vufflens-le-Château pour la célébration  
 du mariage à Romanel \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

Emile Vuffray  
 Marie Chapuisat

Signatures des témoins :

Louis Rothens  
 Jean Probst Romanel

Communiqué: aux Etats Civils  
 de Vufflens-le-Château et de  
 Collombier \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

J. Ferruchon

N<sup>o</sup> 14.  
Corbaz et Goumaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui sept- septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
neuf. \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Corbaz, Paul Alexis, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
du Mont, de Lausanne et d'Épalinges domicilié à u Mont- s/ Lausanne \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à u Mont- le vingt- un avril \_\_\_\_\_ mil huit cent

- cinquante - quatre - fils de feu Corbaz, Jean Paul, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Jeanne Marguerite née Belet, agriculteur, au Mont.

2<sup>o</sup> Goumaz, Eugénie, \_\_\_\_\_ Cuisinière \_\_\_\_\_

de Sèveilles et de Rossens, \_\_\_\_\_ domiciliée à Lausanne \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

née à St- Cierges le vingt- trois Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent

- soixante - cinq \_\_\_\_\_ fille de Goumaz, Jules César, agriculteur, à Romont

\_\_\_\_\_ et de Jeannette Louise née Rossier, décédée. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à u Mont- le dix Août, à Lausanne le dix Août,  
à Épalinges le onze Août, à Sèveilles le douze Août et à Rossens le douze  
Août de l'année Comante 1889, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux  
2<sup>o</sup> Certificats de publication  
\_\_\_\_\_

Signatures des époux :

Paul Alexis Corbaz  
Eugénie Corbaz née Goumaz

Signatures des témoins :

Jules Bosy Romanel  
Louis Pusy Lausanne

L'officier de l'état civil :

Communiqué : aux Etats Civils  
de Lausanne, Épalinges et  
Morges

V. Zurcher

N<sup>o</sup> 15.  
Richard et Détraç

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui quatorze Septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Richard, Louis Edouard, \_\_\_\_\_ Charron \_\_\_\_\_

de Crissier, \_\_\_\_\_ domicilié à Crissier \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Crissier le quinze Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent

soixante un \_\_\_\_\_ fils de Richard, Louis Henri, charron, à Crissier,

\_\_\_\_\_ et de Jeanne Isabelle Matthey, décédée. \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Détraç, Julie, \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_

de Gsertes, \_\_\_\_\_ domiciliée à Echandens \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Echandens le vingt-trois Mai \_\_\_\_\_ mil huit cent

soixante-quatre \_\_\_\_\_ fille de Détraç, Jean Daniel, agriculteur \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Marguerite Charlotte née Provoillet, à Echandens \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Crissier le dix Août, à Echandens le dix  
Août et à Gsertes le onze Août de l'année courante 1889, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup>. Actes de naissance des époux.
- 2<sup>o</sup>. Certificats de publication.

Communiqué aux Etats Civils  
de Cron et Louay \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

Richard Edouard  
Julie Détraç, née Détraç

Signatures des témoins :

Jules Richard Crissier  
Jules Richard Crissier

L'officier de l'état civil :

N. Perrochon



N° 16.  
Belet et Duperret

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui trois Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Belet, Henri Louis, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_

de Mont-St-Laudanne, \_\_\_\_\_ domicilié à u Mont \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

né à u Mont le douze Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante-trois \_\_\_\_\_ fils de Belet, François Louis, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Emilie Julie née Corbaiz sa femme, tous deux décédés

2° Duperret, Marie Alice, \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_

de Mont-et-de-Rougemont, \_\_\_\_\_ domiciliée à u Mont \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

née à u Mont le trente et un août \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante-cinq \_\_\_\_\_ fille de Duperret, Marc Jules Antoine, agriculteur, au

Mont \_\_\_\_\_ et de Jenny née Belet sa femme, ménagère \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à u Mont et à Rougemont le douze  
septembre de l'année courante 1889), sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux  
2. Certificats de publication

Communiqué : à l'Etat Civil  
de Rougemont

Signatures des époux :

Henri Louis Belet  
Marie Alice née Duperret

Signatures des témoins :

Jules Duperret de Mont  
Philippe Belet de Mont

L'officier de l'état civil :

W. Ferrachon

N° 17.

Peytregnet-et-Cachin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Avant la célébration du mariage inscrit ci-contre sous N° 17, les époux ont déclaré reconnaître pour leur enfant et vouloir légitimer Jules Emile Cachin, fils de Eugénie Caroline Cachin, né le huit novembre mil huit-cent-quatre-vingt-sept, à Lauzanne, inscrit sous Pol. 14, fol. 123, dans les Registres d'état Civil de cet arrondissement, ce qu'attestent les déclarants par leurs signatures sur l'acte de légitimation dressé aujourd'hui 5 Novembre 1889.

Romanet le 5 Novembre 1889.

l'officier d'état civil

J. Lacroix

Aujourd'hui cinq Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Peytregnet, Emile, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_de Mollondins, \_\_\_\_\_ domicilié à u Mont-<sup>s</sup> LauzanneCélibataire \_\_\_\_\_né à Mollondins le douze Octobre \_\_\_\_\_ mil huit centquarante-huit \_\_\_\_\_ fils de Peytregnet, David, agriculteur, à Sédeilles. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et de Jeanne Susanne née David sa femme, décédée.2° Cachin, Eugénie Caroline, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_de Cerniaz, \_\_\_\_\_ domiciliée à Cerniaz \_\_\_\_\_Célibataire \_\_\_\_\_née à Cerniaz le onze Décembre \_\_\_\_\_ mil huit centsoixante-trois \_\_\_\_\_ fille de feu Cachin, Daniel Siméon, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et de Louise née Mottet sa femme, absente. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à u Mont le dix-neuf Octobre, à Cerniaz le dix-neuf Octobre et à Mollondins le vingt Octobre de l'année courante 1889, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication

Signatures des époux :

Emile Peytregnet.  
Eugénie Peytregnet née Cachin.

Signatures des témoins :

Louis Blanchard Taulard  
Emile Blanchard Taulard

L'officier de l'état civil :

J. Lacroix

Communiqué: aux Etats Civils  
de Mollondins et de Villarzel

N<sup>o</sup> 18.  
Durussel et Capt

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui huit- Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Durussel, John, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de Seigneux, \_\_\_\_\_ domicilié à u Mont- St Landanne \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à Seigneux le deux Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-six \_\_\_\_\_ fils de Durussel, Jean Philippe, filent de laine, à La Sarraz  
\_\_\_\_\_ et de Jeanne Marguerite née Jaccoud, décédée. \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Capt, Amille Louise, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_  
de Chenit- (Vallée) \_\_\_\_\_ domiciliée à u Mont- \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à u Mont- le vingt-trois Août- \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-huit \_\_\_\_\_ fille de Capt-, Jean Jérémie, agriculteur, au Mont-,  
\_\_\_\_\_ et de Marie née CorbaZ sa femme, ménagère. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à u Mont- le douze Octobre, au Sentier le quator-  
ze Octobre, au Brassus le quatorze Octobre et à Seigneux le quinze Octobre  
de l'année courante 1889, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup>. Actes de naissance des époux.  
2<sup>o</sup>. Certificats de publication.

Communiqué : aux Eats Civils  
de Villarzel & du Brassus

Signatures des époux :

John Durussel  
Amille Louise Durussel née Capt

Signatures des témoins :

Vincent Louis Capt Le Mont  
Alexis Capt Le Mont

L'officier de l'état civil :

J. Perrecherol



N<sup>o</sup> 19.  
Blanc et Menétrey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

-neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> **Blanc, Charles Alfred,** \_\_\_\_\_ Cafetier \_\_\_\_\_

de Belmont-sur Pully \_\_\_\_\_ domicilié à Lausanne \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

né à Chailly le dix Septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent

- cinquante-neuf \_\_\_\_\_ fils de Blanc, George Henri, cafetier, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Jeanne Louise Talon sa femme, domiciliés à Lausanne,

2<sup>o</sup> **Menétrey, Rose Hélène Susette,** \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_

du Mont-et-de Poliez-le-Grand, \_\_\_\_\_ domiciliée à u Mont-<sup>s</sup> Lausanne \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

née à u Mont le vingt-et-un Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent

- cinquante-neuf \_\_\_\_\_ fille de Menétrey, Abram Louis, agriculteur, au Mont,

\_\_\_\_\_ et de Louise Françoise Henriette dite Elise Corbaz sa femme \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Belmont le dix-neuf Octobre, au Mont  
le dix-neuf Octobre, à Lausanne le dix-neuf Octobre & à Poliez-le-Grand  
le vingt Octobre de l'année courante 1889, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de l'Officier d'Etat-Civil  
de Lausanne, pour la célébration du  
mariage à Romanel \_\_\_\_\_

Communiqué: aux Etats Civils  
de Pully, Lausanne & C.  
de Bottens \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

Alfred Blanc  
Hélène Blanc née Menétrey

Signatures des témoins :

Abbot Clerc Romanel  
Henri Charmasson

L'officier de l'état civil :

Rausanne  
L'officier de l'état civil :  
K. Pommerehne

N° 20.

Mignot-et-Ogney

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quinze Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Mignot, Alfred Emile, \_\_\_\_\_ domestique de campagne

de Prilly \_\_\_\_\_ domicilié à Prilly \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

né à Lausanne le vingt-sept Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent

- soixante-six \_\_\_\_\_ fils de Mignot, Pauline Emma, blanchisseuse, à

Lausanne \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

2° Ogney, Lucie, \_\_\_\_\_ Cuisinière \_\_\_\_\_

de Ormont-Dessous \_\_\_\_\_ domiciliée à Prilly \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

née à Ormont-Dessous le sept février \_\_\_\_\_ mil huit cent

- soixante-sept \_\_\_\_\_ fille de Ogney, Jean Vincent, agriculteur, à Ormont-Dessous

\_\_\_\_\_ et de Marie Sylvie née Murlo, ménagère. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Prilly le dix-neuf Octobre et à Ormont-Dessous le vingt-un Octobre de l'année courante 1889, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication

Communiqué : à l'Etat Civil  
d' Ormont-Dessous

Signatures des époux :

Alfred Mignot  
Lucie Mignot née Ogney

Signatures des témoins :

Paul Mignot Lausanne  
Louis Lafont Lausanne

L'officier de l'état civil :

P. Perrochon

N<sup>o</sup> 21.  
Brändli et Parvex

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Seize Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

-neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> **Brändli, Hector Louis**, \_\_\_\_\_ *ferblantier* \_\_\_\_\_

de *Lachen (Ch<sup>m</sup> de Schwytz)* \_\_\_\_\_ domicilié à *l'Isle de Cery (c<sup>m</sup> Prilly)*

*veuf de Violon, Henriette Jenny Louise dès le 29 février 1888.* \_\_\_\_\_

né à *Lausanne le vingt-sept Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*soixante-quatre* \_\_\_\_\_ fils de *Brändli, Hildebrand Christogon, compositeur à*

*Genève.* \_\_\_\_\_ et de *Anna Louise née Akermann, à Lausanne.* \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> **Parvex, Marie Catherine**, \_\_\_\_\_ *sans profession* \_\_\_\_\_

de *Collombey-Muraz (Palais)* \_\_\_\_\_ domiciliée à *l'Isle de Cery (c<sup>m</sup> Prilly)*

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Marsaz (Collombey-Muraz, Palais) le dix Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*soixante-un* \_\_\_\_\_ fille de *Parvex, Casimir, agriculteur, à Marsaz,* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Elisa née Donnet sa femme, ménagère.* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Prilly le vingt-six Octobre, à Collombey-Muraz*  
*(Palais) le vingt-huit Octobre et à Lachen (Schwytz) le premier Novembre*  
*de l'année courante 1889, sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Acte de mariage de l'époux.
- 2<sup>o</sup> Acte de décès de sa 1<sup>re</sup> femme.
- 3<sup>o</sup> Acte de naissance de l'épouse.
- 4<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué: aux Etats Civils  
de *Lachen et de Collombey-*  
*Muraz* \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

*Hector Brändli*  
*M<sup>me</sup> Marie Catherine Parvex*

Signatures des témoins :

*Félix Golay Lausanne*  
*Emile Grandchamp Lausanne*

L'officier de l'état civil :

*D. Parvex*



N° 22.  
Basset & Magnenat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-huit-Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

-neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Basset, Jules, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_

de Goumoëns-la-Ville, \_\_\_\_\_ domicilié à u Mont-s/ Lausanne, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Célibataire \_\_\_\_\_

né à Goumoëns-la-Ville le cinq septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante-deux \_\_\_\_\_ fils de Basset, Daniel, décédé, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Marie Sophie née Magnenat - Ju veuve, ménagère, à Goumoëns-la-Ville

2° Magnenat, Hélène, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_

de Faulion \_\_\_\_\_ domiciliée à Fernand-Desjuss/ Lausanne

\_\_\_\_\_ Célibataire \_\_\_\_\_

née à u Mont-le Six Janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante-trois \_\_\_\_\_ fille de Magnenat, Daniel Louis, agriculteur, au Mont-

\_\_\_\_\_ et de Louise Elisa née Merc sa femme, ménagère.

Les publications ont eu lieu à Goumoëns-la-Ville le vingt-quatre Octobre,  
à Faulion le vingt-cinq Octobre, au Mont-le vingt-six Octobre et à  
Lausanne le vingt-six Octobre de l'année courante 1889, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux -
2. Certificats de publication.

Signatures des époux :

Jules Basset.  
Hélène Basset née Magnenat

Signatures des témoins :

Henri ou Henri Bovey  
David Bovey Romanel

Communiqué : aux Etats Civils  
de Echallens, Faulion et  
Lausanne.

L'officier de l'état civil :

P. Larochet

N<sup>o</sup> 23.  
Favre et Cevrey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Favre, François Louis, \_\_\_\_\_ Employé S.O.S. \_\_\_\_\_  
de Bavois, \_\_\_\_\_ domicilié à Renens \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à Crissier le vingt-sept août \_\_\_\_\_ mil huit cent  
soixante-sept \_\_\_\_\_ fils de Favre, François Henri, carrier, à Bonzinet-1<sup>er</sup> Cheseaux  
\_\_\_\_\_ et de Jeanne Louise Lamberlet, décédée, \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Cevrey, Victorine Rosine, \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_  
de Cheseaux, \_\_\_\_\_ domiciliée à Renens \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à Renens le quinze août \_\_\_\_\_ mil huit cent  
soixante-six \_\_\_\_\_ fille de Cevrey, François Louis, vigneron, à Renens, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Jeannette née Lamberlet, ménagère. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Cheseaux le premier Novembre, à Renens  
le premier Novembre et à Bavois le deux Novembre de l'année courante  
1889, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux  
2<sup>o</sup> Certificats de publication

Communiqué : à l'Etat civil  
de Chavornay \_\_\_\_\_

## Signatures des époux :

François Louis Favre  
Victorine Rosine Cevrey

## Signatures des témoins :

Louis Saffmann  
Baptist. Borgmann Romanet

## L'officier de l'état civil :

\_\_\_\_\_

N° 24.

Bussy et DériaZ

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui treize Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

-neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Bussy, Louis François, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_

de Crissier, \_\_\_\_\_ domicilié à Prilly \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Célibataire \_\_\_\_\_

né à Crissier le trente un Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante-quatre \_\_\_\_\_ fils de Bussy, Jean Louis, menuisier, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Louise née Favre sa femme, domiciliés à Bussy \_\_\_\_\_

2° DériaZ, Elisa Marie Louise, \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_

de Baulmes, \_\_\_\_\_ domiciliée à Prilly \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Célibataire \_\_\_\_\_

née à Prilly le sept Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante-neuf \_\_\_\_\_ fille de DériaZ, Jules Eugène, vigneron, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Louise Félicie Madeline née Véz sa femme, à Prilly \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Crissier le seize Novembre, à Prilly le seize Novembre et à Baulmes le seize Novembre de l'année courante 1889, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication.

Communiqué : à l'Etat Civil  
de Baulmes

Signatures des époux :

Louis Bussy  
Elisa Bussy née DériaZ

Signatures des témoins :

Emile Schoppa Bonard  
Rosalie Remy Lavigne

L'officier de l'état civil :

L. Favre

Le Numéro 24 au folio 144 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1889; les deux doubles du présent registre sont conformes, ce que nous certifions le 6 Janvier 1890.



L'Officier d'Etat Civil

L. Favre

Un double a été remis le 8 Janvier 1890 à l'autorité Cantonale, en vertu de l'article 2 de la loi

Form. 5.

La le 28.1.90.  
L. Favre

L'Officier d'Etat Civil

L. Favre



N<sup>o</sup> 1.  
*Imhoff et Troyon*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

### Rectification

Par ordre du Département de Justice et police du Canton de Vaud, du 18 mai 1888, l'inscription ci-contre est rectifiée en ce sens que le nom patronymique des intéressés soit orthographié "Imhoff".

Prilly, le 5 Juillet 1888

L'Officier de l'état civil.



Aujourd'hui *six février* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

*dix* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Imhoff, Louis Charles,* \_\_\_\_\_ Employé au Chemin de fer L.E.B.

de *Korenbach* ( *1<sup>o</sup> de Berne* ) \_\_\_\_\_ domicilié à *Fey* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Cully* le *vingt-quatre Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*soixante-cinq* \_\_\_\_\_ fils de *Imhoff, Jacques César,* agriculteur, aux *Vaux s/ M.*

\_\_\_\_\_ et de *Louise Françoise* née *Gindroz* sa femme, ménagère, \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> *Troyon, Rose,* \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_

de *Cheseaux,* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Cheseaux,* \_\_\_\_\_

*Célibataire,* \_\_\_\_\_

née à *Cheseaux* le *sept-Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*soixante-six,* \_\_\_\_\_ fille de *Troyon, Charles Louis,* agriculteur, à *Cheseaux*

\_\_\_\_\_ et de *Louise Françoise Susanne* dite *Blise Joyet* sa femme, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Les publications ont eu lieu à *Fey* le *quatre Janvier*, à *Cheseaux* le *quatre Jan-*

*-vier* et à *Schwarzenegg* (*Berne*) le *quatre Janvier* de l'année courante 1890, sans oppo-

*-sition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

\_\_\_\_\_ Autorisation de l'Officier de l'Etat-Civil  
de *Fey*, pour la célébration du mariage  
à *Romanel* \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

*Imhoff Charles*  
*Rose Imhoff née Troyon*

Signatures des témoins :

*Imhoff, Louis* *Troyon, Louis*  
1890 et *Edouard Romanel*

Communiqué: aux *Etats Civils*  
de *Schwarzenegg* et de *Fey* \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

*M. Barakoff*

N<sup>o</sup> 2.  
Belet et Hännny

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Six Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-dix, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Belet, George Alfred,* \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de *Mont-sur-Lausanne,* \_\_\_\_\_ domicilié à u *Mont* \_\_\_\_\_  
*Célibataire,* \_\_\_\_\_

né à *Bretigny-sr-Morrens* le *dix-neuf* *Avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-*soixante-trois* \_\_\_\_\_ fils de *Belet, Louis Daniel,* agriculteur, au *Mont*,  
\_\_\_\_\_ et de *Jeanne françoise* née *Chapuis sa femme,* \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> *Hännny, Marie Louise,* \_\_\_\_\_ domestique \_\_\_\_\_  
de *Gerzensee* ( *1<sup>er</sup>* de *Berne* ) \_\_\_\_\_ domiciliée à *Lausanne,* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Lausanne* le *vingt-sept* *Avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-*soixante-huit* \_\_\_\_\_ fille de *Hännny, Maria,* brocheuse, à *Gerzensee.*

\_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_  
Les publications ont eu lieu à *Lausanne* le *huit* *février,* au *Mont* le  
*neuf* *février* et à *Gerzensee* le *neuf* *février* de l'année *courante* *1890,*  
*sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1<sup>o</sup> *Actes de naissance des époux*  
2<sup>o</sup> *Certificats de publication.*

Signatures des époux :

*George Alfred Belet*  
*Louise Belet née Hännny*

Signatures des témoins :

*Auguste*  
*Henri Guillaume Leclercq*

Communiqué : aux *Etats Civils*  
de *Gerzensee* / de *Lausanne*

L'officier de l'état civil :

*H. Gerzensee*

N<sup>o</sup> 3.Dony et Richard.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- dix - \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Dony, Charles Henri Louis, Menuisier  
de Bioley-Orjulaz, \_\_\_\_\_ domicilié à Crissier, \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à Crissier le quatorze Juillet \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- cinquante-six -, \_\_\_\_\_ fils de Dony, Jean Louis, menuisier, à Crissier,  
\_\_\_\_\_ et de Marie Louise née Tissot sa femme, \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Richard, Marie Louise, \_\_\_\_\_ sans profession,  
de Crissier, \_\_\_\_\_ domiciliée à Crissier, \_\_\_\_\_  
Célibataire, \_\_\_\_\_

née à Crissier le vingt-Mai, \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- Soixante -. \_\_\_\_\_ fille de Richard, Henri Louis, décédé, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Rose Françoise Marie Louise née Petit sa veuve,  
\_\_\_\_\_ (à Crissier)

Les publications ont eu lieu à Bioley-Orjulaz le vingt-et-un février et  
à Crissier le vingt-et-un février de l'année Courante 1890, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux  
2<sup>o</sup> Certificats de publication.

Signatures des époux :

Charles Dony  
Marie Dony Richard

Signatures des témoins :

Constant Richard Crissier  
Ernest Richard Crissier

Communiqué : à l' Etat-Civil  
d' Challensaz

L'officier de l'état civil :

W. Perrachon



N° 4.  
Lavanchy et Cevoy

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui premier Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
dix \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1° Lavanchy, Charles Louis, — Employé au Chemin de fer J.S.  
de Lutry et de Forel, \_\_\_\_\_ domicilié à Renens \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_né à Savigny le vingt-un Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent  
soixante-six \_\_\_\_\_ fils de feu Lavanchy, Charles Alexandre, \_\_\_\_\_  
et de Jeannette née Lavanchy sa veuve, ménagère à Lutry \_\_\_\_\_2° Cevoy, Louisa, \_\_\_\_\_ sans profession, \_\_\_\_\_  
de Cheseaux \_\_\_\_\_ domiciliée à Renens, \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_née à Renens le seize février \_\_\_\_\_ mil huit cent  
soixante-neuf, \_\_\_\_\_ fille de Cevoy, François Louis, vigneron, à Renens, \_\_\_\_\_  
et de Jeannette née Lambelet sa femme, ménagère à \_\_\_\_\_Les publications ont eu lieu à Renens le quatorze Mars, à Cheseaux le  
quatorze Mars, à Lutry le quinze Mars et à Forel le quinze Mars  
de l'année courante 1890, sans opposition. \_\_\_\_\_Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication.

Communiqué : aux Etats Civils  
de Lutry et Forel

Signatures des époux :

Lavanchy Louis  
Louisa Lavanchy née Cevoy

Signatures des témoins :

Louis Pätzmann, Romand  
Henri Borgeau Morrens

L'officier de l'état civil :

M. L. Pätzmann

N<sup>o</sup> 5.  
Cornu et Jaquier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-quatre Avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- *dix* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Cornu, François Louis*, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de *Chamblon*, \_\_\_\_\_ domicilié à u *Mont-s/ L'auanne*,  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Suitteboenf* le *treize février* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *quarante-cinq* \_\_\_\_\_ fils de *Cornu, Ulrich, décédé*, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Jeanne Louise née Borgeaud sa femme, décédée*

2<sup>o</sup> *Jaquier née Braillard, Alice*, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_  
de *Sufflens-la-Ville*, \_\_\_\_\_ domiciliée à u *Mont-s/ L'auanne*  
- *veuve de Jaquier, Jules Théophile, dès le vingt-sept Août* - mil huit-  
- *cent-quatre-vingt-huit* - . \_\_\_\_\_

née à *Sottens* le *quatorze Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *soixante-trois* \_\_\_\_\_ fille de *Braillard, Pierre Abram, décédé*, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Susanne née Lochon sa veuve, ménagère, au Mont-*

Les publications ont eu lieu à *Chamblon* le *quinze Mars*, au *Mont* - le  
*seize Mars* et à *Sufflens-la-Ville* le *dix-sept Mars* de l'année  
*courante 1890*, sans opposition . \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup>. Acte de naissance de l'époux
- 2<sup>o</sup>. Acte de mariage de l'épouse
- 3<sup>o</sup>. Acte de décès de son 1<sup>er</sup> mari
- 4<sup>o</sup>. Certificats de publication.

Communiqué : aux *Etats Civils*  
de *Montagny et de Sullens* .

Signatures des époux :

*François Cornu*  
*Alice Cornu Jaquier*

Signatures des témoins :

*J. Crochet*  
*Eugène Chapuis Romanet*

L'officier de l'état civil :

*N. Bernacheux*

N<sup>o</sup> 6.  
Moudon et Jaquier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-Six Avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- *dix* - \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Moudon, François,* \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_

de *Crissier,* \_\_\_\_\_ domicilié à *Crissier* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Crissier le vingt- Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *soixante-sept* - fils de *Moudon, Jean Louis Paul, agriculteur,* à

*Crissier,* \_\_\_\_\_ et de *Sophie Pulschleger sa femme, ménagère.* \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> *Jaquier, Hélène,* \_\_\_\_\_ *ménagère* \_\_\_\_\_

de *FucherenS,* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Crissier* \_\_\_\_\_

*Célibataire,* \_\_\_\_\_

née à *Lausanne le vingt- Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *soixante-cinq* - fille de *Jaquier, Samuel, agriculteur, au Gaulard s/ Lausanne,*

\_\_\_\_\_ et de *Jeanne Louise Amaudruz sa femme, décédée.*

Les publications ont eu lieu à *Crissier le vingt-neuf Mars* et à *Fuche-*  
- *rens le vingt-neuf Mars* de l'année courante 1890, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux

2<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué : à l'Etat civil

de *Moudon*

Signatures des époux :

*François Moudon*  
*Hélène Moudon née Jaquier*

Signatures des témoins :

*Richard Jules Crissier*  
*Moudon Louis Crissier*

L'officier de l'état civil :

*M. Perruchon*



N<sup>o</sup> 7.  
Perrin et Gret

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf Mai \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
dix, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Perrin, Adrien, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_

de Chavannes-le-Chêne, \_\_\_\_\_ domicilié à Chavannes-le-Chêne, <sup>près</sup> ~~(Saint à Cheseaux)~~

Célibataire \_\_\_\_\_

né à Chavannes-le-Chêne le Sept-Janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent

soixante-quatre — fils de Perrin, Louis, décédé, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Rosine née Dizereux la veuve, ménagère, à Chavannes-le-  
(Chêne)

2<sup>o</sup> Gret, Anna Elisa, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_

de Sainte-Croix (Corporation Vandoise) domiciliée à Morrens (Biolettes)

Célibataire \_\_\_\_\_

née à Gigny-le-vingt-deux Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent

septante-deux — fille de Gret, Louis, agriculteur, domicilié aux Biolettes

\_\_\_\_\_ et de Adèle née Perey-la femme, décédée. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Cheseaux le dix Avril, à Sainte-Croix et  
aux Granges-de-S<sup>te</sup> Croix le dix Avril, à Chavannes-le-Chêne le onze Avril  
et à Morrens le douze Avril de l'année courante 1890, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Autorisation de l'Officier d'Etat Civil  
d'Yvonand, pour la célébration du  
mariage à Romanet.

Communiqué: aux Etats Civils  
de Yvonand, S<sup>te</sup> Croix et Bollens

Signatures des époux :

Adrien Perrin  
Anna Gret allée Perrin

Signatures des témoins:

Louis Gret Biolettes  
Auguste Gret Biolettes

L'officier de l'état civil:

W. Perrochon

N<sup>o</sup> 8.  
Steffen et Lagniaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par Jugement du Tribunal Civil du District de Lausanne, rendu le 6 mai 1915 et déclaré exécutoire le 2 juin de dite année, le mariage inscrit ci-contre a été dissous par le divorce.

Le divorce a été prononcé contre le mari, en application de l'article 138 du Code Civil suisse, et le Tribunal a fixé à deux ans le délai pendant lequel il ne pourra se remarier.

Inscrit le 14 juin 1915.

L. Off. d'Etat-civil, F. Zumbach

Aujourd'hui vingt-quatre Mai \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-dix, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Steffen, Charles Louis Auguste, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de Crub (Berne) \_\_\_\_\_ domicilié à Cartegnins \_\_\_\_\_  
veuf de Messaz, Marie Louise, dès le 23 Janvier 1889. \_\_\_\_\_

né à Crans le treize Janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-sept- \_\_\_\_\_ fils de Steffen, Charles Louis Auguste, agriculteur, à  
Cartegnins \_\_\_\_\_ et de Félicie née Lambotteau sa femme, ménagère, \_\_\_\_\_  
2<sup>o</sup> Lagniaz, Lina, \_\_\_\_\_ ménagère, \_\_\_\_\_  
de Bussy s/ Moudon, \_\_\_\_\_ domiciliée à Renens. \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à Mézières le onze Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-cinq \_\_\_\_\_ fille de Lagniaz, Jean Philippe, décédé, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Rose Marie née Wyss sa veuve, alliée Gillieron, ménagère  
(à Renens)

Les publications ont eu lieu à Crub le six Mai, à Renens le six Mai,  
à Bussy le huit Mai et à Cartegnins le neuf Mai de l'année courante  
1890, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de l'Officier d'Etat Civil  
de Gilly, pour la célébration du mariage  
à Romanel.

Communiqué : aux Etats Civils  
de Crub, Gilly, Moudon

Signatures des époux :

Charles Steffen  
Lina Steffen née Lagniaz

Signatures des témoins :

Joseph Gillieron Renant  
Julie Steffen Lausanne

L'officier de l'état civil :

F. Zumbach

N<sup>o</sup> 9.  
Binggeli et Berger

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-neuf Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-*dix* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Binggeli, Maurice Louis Samuel*, \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_  
de *Chezeaux*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Chezeaux* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Chezeaux le six Septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-*soixante-quatre* \_\_\_\_\_ fils de *Binggeli, François Charles, agriculteur*, à  
*Chezeaux* \_\_\_\_\_ et de *Louise Gabrielle née Duboux sa femme, ménagère*

2<sup>o</sup> *Berger, Adèle Henriette*, \_\_\_\_\_ *sans profession* \_\_\_\_\_  
de *Lagnan (C<sup>anton</sup> de Berne)* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Chezeaux* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Corcelles près Yverne le vingt-six Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-*septante-trois* \_\_\_\_\_ fille de *Berger, Pierre Nicolas, charbon*, à *Chezeaux*  
\_\_\_\_\_ et de *Marie Louise née Hautier sa femme, ménagère*.

Les publications ont eu lieu à *Chezeaux le vingt-deux Avril* et à  
*Lagnan (Berne) le vingt-deux Avril* de l'année courante 1890, sans appo-  
-sition . \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> *Actes de naissance des époux*
- 2<sup>o</sup> *Consentement à mariage du père de l'époux*
- 3<sup>o</sup> *Certificats de publication*

Communiqué: à l' *Etat Civil*  
de *Lagnan (Berne)*

Signatures des époux :

*Maurice Binggeli*

*Henriette Binggeli née Berger*

Signatures des témoins :

*V. Craspaiz, Romant*  
*François Regamey Les Crotales*

L'officier de l'état civil :

*W. Forchoug*



N° 10.  
*Joyet et Braissant*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *cinq Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- *dix* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Joyet, Samuel Ami*, \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_  
de *Chezeaux*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Timonet-s/ Crissier*  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Chezeaux le quatre Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *soixante-trois* \_\_\_\_\_ fils de *Joyet, Louis Henri*, *agriculteur, au Timonet-s/ Crissier*  
\_\_\_\_\_ et de *Marguerite Henriette Sabine Delacuisine* \_\_\_\_\_

2° *Braissant, Henriette Hélène*, \_\_\_\_\_ *ménagère* \_\_\_\_\_  
de *Mex*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Chezeaux* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Chezeaux le neuf Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *septante-deux* \_\_\_\_\_ fille de *Braissant, David*, *laitier, à Chezeaux* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Jeanne Henriette née Lez sa femme*, \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Chezeaux le neuf Mai*, à *Mex le dix Mai*,  
et à *Crissier le onze Mai* de l'année courante 1890, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

1. *Actes de naissance des époux*
2. *Consentement à mariage du père de l'épouse*  
(mineure)
3. *Certificats de publication.*

Communiqué : à l'Etat Civil  
de *Sullens*

## Signatures des époux :

*Ami Joyet*  
*Henriette Joyet née Braissant*

## Signatures des témoins :

*A. Lugniens, Chezeaux*  
*Louis Gattermann Romanel*

L'officier de l'état civil :

*J. Perruchon*

N<sup>o</sup> 11.  
Cochard et Chapuisat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui seize Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
dix \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Cochard, Charles Alexis Henri, \_\_\_\_\_ journaliste, \_\_\_\_\_  
de Châtelard, \_\_\_\_\_ domicilié à Prilly \_\_\_\_\_  
veuf de Gorjat, Marie Louise, dès le 15 avril 1888. \_\_\_\_\_

né aux Feuarnes (Châtelard) le vingt-sept Juillet \_\_\_\_\_ mil huit cent  
soixante. \_\_\_\_\_ fils de feu Cochard, Alois, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Louise Sophie née Depallens sa veuve, \_\_\_\_\_  
à Aigle

2<sup>o</sup> Chapuisat née Chevalier, Blisa, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_  
de Aclens, \_\_\_\_\_ domiciliée à Prilly \_\_\_\_\_

divorcée d'avec Chapuisat, Adolphe Samuel dès le neuf Mai mil huit cent quatre-  
vingt-neuf.

née à Belmont le vingt-huit Mai \_\_\_\_\_ mil huit cent  
cinquante-deux, \_\_\_\_\_ fille de Chevalier, Octave Louis, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Sophie Henriette née Barrel sa femme, tous deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Châtelard le vingt-quatre Avril, à Prilly  
le vingt-six Avril et à Aclens le vingt-un Mai de l'année courante  
1890, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Acte de mariage de l'époux.
- 2<sup>o</sup> Acte de naissance " " "
- 3<sup>o</sup> Acte de décès de la 1<sup>re</sup> femme de l'époux.
- 4<sup>o</sup> Acte de mariage de l'épouse recasement  
la mention du divorce.
- 5<sup>o</sup> Acte de naissance de l'épouse.
- 6<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué :

aux Etats Civils de  
Monteux & de Collombier

## Signatures des époux :

Ch. Cochard  
Blisa Cochard née Chevalier

## Signatures des témoins :

Jean Samuel Pattequin  
Romanel  
J. Orstaz, à Romanel

L'officier de l'état civil :

V. Peruchon

N<sup>o</sup> 12.

Diserens &amp; Schwitzgäbel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt et un Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
dix, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Diserens, Jules Samuel, \_\_\_\_\_ Infirmier \_\_\_\_\_

de Savigny, \_\_\_\_\_ domicilié à l'Isle de Cery (s<sup>te</sup> Prilly)

Célibataire. \_\_\_\_\_

né à Corsier s<sup>t</sup> Lutry le deux Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent

- Soixante-cinq \_\_\_\_\_ fils de Diserens, Jacques Auguste, décédé, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Jeannette née Diserens sa veuve, ménagère, à Lauder

2<sup>o</sup> Schwitzgäbel, Augustine Susanne, \_\_\_\_\_ femme de chambre

de Lauenen (s<sup>te</sup> de Berne) \_\_\_\_\_ domiciliée à l'Isle de Cery (s<sup>te</sup> Prilly)

Célibataire. \_\_\_\_\_

née à Renens le sept Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent

- Soixante-huit \_\_\_\_\_ fille de Schwitzgäbel, Emmanuel François, décédé, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Jusette Julie née Girardet sa veuve, ménagère à Jouxrens. (Mézery)

Les publications ont eu lieu à Prilly le trente et un Mai, à Savigny le premier  
Juin et à Lauenen (Berne) le quatre Juin de l'année courante 1890, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux.

2<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué : aux Etats Civils

de Savigny & de Lauenen.

Signatures des époux :

Jules Diserens  
Susanne Diserens née Schwitzgäbel

Signatures des témoins :

Oscar Diserens Lausanne  
Veuve Schwitzgäbel Jouxrens

L'officier de l'état civil :

V. Perrochon



N° 13.

Wenker et Amandruz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui premier Juillet — mil huit cent quatre-vingt-

dix — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Wenker, Jean Théophile, — charron —

de Gampelen (Berne) — domicilié à u Mont-<sup>s</sup> Lausanne

Célibataire —

né à Müntschemier (Berne) le dix février — mil huit cent

- soixante-trois — fils de Wenker, Abraham Théophile, cordonnier

à Gampelen — et de Anna Barbara née Loeffel, ménagère.

2° Amandruz, Amélie Rosine, — ménagère —

de Mont-<sup>s</sup> Lausanne, — domiciliée à u Mont- —

Célibataire —

née à u Mont- le dix-neuf Mai — mil huit cent

- soixante-neuf — fille de Amandruz, Jean François, décédé. —

— et de Louise Marianne née Nicolas sa veuve, alliée Amandruz. <sup>(au Mont-)</sup>Les publications ont eu lieu à Gampelen (Berne) le sept Juin et au  
Mont- le huit Juin de l'année courante 1890, sans opposition. —Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

- 1° Actes de naissance des époux
- 2° Certificats de publication.

Communiqué: à l'Etat civil  
de Gampelen (Berne).

Signatures des époux:

Théophile Wenker.  
Rosine Wenker née Amandruz

Signatures des témoins:

Louis Amandruz de Mont  
Fritz Amandruz  
Luis...

L'officier de l'état civil:

P. Perrochon

N<sup>o</sup> 14.  
Martin et Pache

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *trente et un Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-*dix*, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Martin, Henri Ferdinand*, \_\_\_\_\_ *Employé au chemin de fer*  
de *Froidesville*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Prilly* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Lausanne le premier Avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-*soixante-huit* \_\_\_\_\_ fils de *Martin, Henri Samuel*, agriculteur, à *Prilly*  
\_\_\_\_\_ et de *Marie Elise Hennard sa femme*, \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> *Pache, Adèle*, \_\_\_\_\_ *ménagère* \_\_\_\_\_  
de *Chapelles*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Prilly* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Chapelles le douze Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-*soixante-quatre* \_\_\_\_\_ fille de *Pache, François Louis*, décédé, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Louise née Magniaux sa veuve*, ménagère, à *Prilly* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Froidesville le cinq Juillet*, à *Prilly le cinq*  
-*juillet* et à *Chapelles le cinq Juillet* de l'année courante 1890, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux  
2<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué : aux *Etats Civils*  
de *Bottens* et de *St-Pierres*.

Signatures des époux :

*Henri Martin*  
*Adèle Martin née Pache*

Signatures des témoins :

*Alexis Chapuis Romanet*

*A. Chapuis Romanet*  
L'officier de l'état civil :

N<sup>o</sup> 15.  
Duperret et Belet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq cloüt \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-dix \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Duperret, Eugène, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de Mont-et-de-Rougemont \_\_\_\_\_ domicilié à u Mont \_\_\_\_\_  
Veuf de Hennard, Adèle Joséphine dès le 30 Mai 1879. \_\_\_\_\_

né à u Mont le vingt-huit Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent

- quarante-six; \_\_\_\_\_ fils de Duperret, Jean Henri, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Jeanne Henry sa femme, les deux décédés, \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Belet-née Borgeaud, Fanny, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_

de Mont \_\_\_\_\_ domiciliée à u Mont \_\_\_\_\_

Veuve de Belet, Isaac Louis Benjamin, dès le dix-neuf Mai mil huit cent quatre-vingt-neuf \_\_\_\_\_

née à u Mont le vingt-cinq Septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent

- quarante-un \_\_\_\_\_ fille de Borgeaud, Jean Moé, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Susanne Judith née Depierraz sa femme, les deux décédés \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Rougemont le dix-sept Juillet et au Mont  
le dix-neuf Juillet de l'année courante 1890, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Acte de naissance de l'époux
- 2<sup>o</sup> Acte de décès de sa 1<sup>re</sup> femme
- 3<sup>o</sup> Acte de mariage de l'épouse
- 4<sup>o</sup> Acte de décès de son 1<sup>er</sup> mari
- 5<sup>o</sup> Certificats de publication

Communiqué : à l'Etat Civil

de Rougemont

## Signatures des époux :

Eugène Duperret  
Fanny Duperret née Borgeaud

## Signatures des témoins :

Alexis Corbary Le Mont  
Gustave Chopuis Romanet

L'officier de l'état civil :

V. Corrochou



N<sup>o</sup> 16.  
Deluz et Pidoux

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quinze *juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-dix \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Deluz, Emile François,* \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_

de *Romanet,* \_\_\_\_\_ domicilié à *Crissier* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Romanet le vingt-février* \_\_\_\_\_ mil huit cent

-*soixante-sept* \_\_\_\_\_ fils de *Deluz, François-Henri,* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Louise Julie née Amaudruz sa femme, les deux décédés.*

2<sup>o</sup> *Pidoux, Alice,* \_\_\_\_\_ *domestique* \_\_\_\_\_

de *Forel s<sup>r</sup> Lucens,* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Lausanne* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Bioley-Magnoux le dix-neuf septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

-*soixante-trois* \_\_\_\_\_ fille de *Pidoux, Charles,* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Jeannette née Pache sa femme, les deux décédés.* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Romanet le dix-huit juillet,* à *Crissier le vingt-*  
*juillet,* à *Forel le vingt-un juillet* et à *Lausanne le vingt-deux juillet* de l'an-  
-née courante 1890, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1<sup>o</sup> *Actes de naissance des époux*

2<sup>o</sup> *Certificats de publication.*

Communiqué : aux *États civils de* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ *Lucens et de Lausanne* \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

*Emile Deluz*

*Alice Deluz née Pidoux*

Signatures des témoins :

*A. Girardet, Jeanne Crissier,*  
*Louise Meylan Crissier*

L'officier de l'état civil :

*Perrachon*

N<sup>o</sup> 17.  
 Mssbrock et SallaZ

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Six Septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
 - *dix* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Mssbrock, Hermann Heinrich, Palet de chambre*  
 de *Spenge près Herford (Westphalie, Prusse)* domicilié à *Crissier* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Spenge le trois Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 - *soixante-deux*, \_\_\_\_\_ fils de *Mssbrock, Jean Henri, décédé*, \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et de *Anne Marie Hebein Dickmann sa femme, décédée*

2<sup>o</sup> *SallaZ, Pauline Amélie Marie, femme de chambre*  
 de *Sévery* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Crissier* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Romanet le treize septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 - *soixante-gun* \_\_\_\_\_ fille de *SallaZ, Jean Louis, facteur, à Chailly (Lausanne)*  
 \_\_\_\_\_ et de *Jeanne Antoinette née Weissier sa femme, décédée*.

Les publications ont eu lieu à *Crissier le six Août*, à *Sévery le sept*  
*Août* et à *Spenge le huit Août* de l'année courante 1890, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux
  - 2<sup>o</sup> Certificats de publication à *Sévery* à *Crissier*
  - 3<sup>o</sup> Certificat de publication à *Spenge* (Prusse)  
 { Sur lequel est renfermé la déclaration de validité.
  - 4<sup>o</sup> Permis du Département pour la célébration du mariage.  
 (Le Numéro 3 de ces pièces reste déposé au Département de Justice et Police.)
- Communiqué : à la Chancellerie d'Etat  
 et à l'Etat Civil de *Jancy*

## Signatures des époux :

*Hermann Mssbrock*  
*Maria Mssbrock née SallaZ*

## Signatures des témoins :

*P. SallaZ à Crissier*  
*Eugène Chapuis Romanet*

L'officier de l'état civil :

*[Signature]*

N<sup>o</sup> 18.  
Cuendet et Vagnières

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui onze septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

- dix - \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Cuendet, Paul Louis, \_\_\_\_\_ menuisier \_\_\_\_\_

de Sainte-Croix, \_\_\_\_\_ domicilié à l'Asile de Cery, s<sup>r</sup> Prilly

Célibataire \_\_\_\_\_

né à Lausanne le dix Juillet \_\_\_\_\_ mil huit cent

- Soixante - \_\_\_\_\_ fils de Cuendet, Louis Ami, serrurier, à Lausanne \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Jeanne Françoise Louise Michoud sa femme, ménagère.

2<sup>o</sup> Vagnières, Marie Hermance Mélanie, \_\_\_\_\_ ménagère.

de Orzens, \_\_\_\_\_ domiciliée à Prilly \_\_\_\_\_

Célibataire, \_\_\_\_\_

née à Prilly le dix-sept Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent

- Soixante-sept - \_\_\_\_\_ fille de Vagnières, Pierre François, cafetier, à Prilly -

\_\_\_\_\_ et de Marie Rosine née Rouge sa femme, ménagère.

Les publications ont eu lieu à S<sup>te</sup> Croix le vingt-trois cloût, aux Granges-  
de S<sup>te</sup> Croix le vingt-trois cloût, à Prilly le vingt-trois cloût et à  
Orzens le vingt-trois cloût de l'année courante 1890, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux

2<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué : aux Etats Civils

de S<sup>te</sup> Croix & d'Orzens.

Signatures des époux :

Paul Cuendet  
Mélanie Cuendet né Vagnières

Signatures des témoins :

François Vagnières Prilly  
Charles Nicolas Lausanne

L'officier de l'état civil :

A. Bernasconi



N<sup>o</sup> 19.  
Gringet et Berger

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-cinq Septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
dix, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Gringet, Edouard, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de Cugy- \_\_\_\_\_ domicilié à Cheseaux \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à Cugy- le six février \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- Soixante-sept- \_\_\_\_\_ fils de Gringet, Jean Louis, décédé, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Jeanne Marie née Stoudmann sa femme, décédée,

2<sup>o</sup> Berger, Mélanie, \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_  
de Langnau (Canton de Berne) \_\_\_\_\_ domiciliée à Cheseaux \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à Corcelles près Payerne le vingt-et-un février \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- Soixante-neuf \_\_\_\_\_ fille de Berger, Pierre Nicolas, charbon, à Cheseaux  
\_\_\_\_\_ et de Marie Louise née Hautier sa femme, ménagée.

Les publications ont eu lieu à Cheseaux le vingt-et-un Août, à Langnau  
le vingt-et-un Août et à Cugy- le vingt-trois Août de l'année courante  
1890, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup>. Actes de naissance des époux.
- 2<sup>o</sup>. Certificats de publication.

Communiqué: aux Etats Civils  
de Bottens et Langnau.

Signatures des époux :

Gringet, Edouard.  
Mélanie Gringet née Berger

Signatures des témoins :

Marc Joyet Cheseaux  
J. Cottaz  
Romanel

L'officier de l'état civil :

M. Borochon

N° 20.  
Valel et Coderay

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *trente septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-*dix*, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Valel, Emile*, \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_

de *Mex* \_\_\_\_\_ domicilié à *Renens* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Mex le dix-sept Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *soixante-quatre* — fils de *Valel, Jean François, agriculteur, à Renens* —

\_\_\_\_\_ et de *Louise Augustine née Corbaz sa femme, décédée,*

2° *Coderay, Lina*, \_\_\_\_\_ *sans profession* —

de *Reverolles*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Cour sous Lausanne,*

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Neuchâtel le onze février* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *soixante-huit* — fille de *Coderay, Jean Louis, agriculteur, à Cour*

\_\_\_\_\_ et de *Anna née Mäder sa femme, ménagère* —

Les publications ont eu lieu à *Renens le six septembre, à Lausanne le*  
*six septembre, à Mex le sept-septembre et à Reverolles le sept-*  
*septembre de l'année courante 1890, sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Actes de naissance des époux
- 2° Certificats de publication.

Communiqué : aux *Etats Civils*  
de *Sullens, Collombier &*  
*Lausanne*

Signatures des époux :

*Emile Valel*  
*Lina Valel née Coderay*

Signatures des témoins :

*Badan Henri Renens*  
*Elie Dürrenberger Bern.*

L'officier de l'état civil :

*W. Berthoud*

N<sup>o</sup> 21.  
Gueux et Curchod

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
dix \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Gueux, François Emile, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de Bouleus et de Moudon, \_\_\_\_\_ domicilié à Prilly \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

né à a Désert-rière Lausanne le seize février \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-trois \_\_\_\_\_ fils de Gueux, Félix, agriculteur, à Prilly \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Emilie Françoise Tannod sa femme, ménagère.

2<sup>o</sup> Curchod, Vilma, \_\_\_\_\_ Cuisinière, \_\_\_\_\_  
de Dommartin et Villars-Giercelin, \_\_\_\_\_ domiciliée à Prilly \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

née à Dommartin le vingt-sept septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-et-un \_\_\_\_\_ fille de Curchod, Siméon, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Louise née Curchod sa femme, les deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Bouleus le vingt-sept septembre, à Moudon le  
dix-neuf septembre, à Prilly le vingt-sept septembre, à Dommartin le vingt-  
septembre et à Villars-Giercelin le vingt-sept septembre de l'année courante 1890, sans opposi-

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux  
2<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué: aux Etats Civils  
de St Pierre, Moudon et  
Gottens.

## Signatures des époux :

Emile Gueux  
Vilma Gueux née Curchod

## Signatures des témoins :

Félix Gueux Prilly  
Emma Gueux Prilly

L'officier de l'état civil :

H. Gonschou



N° 22.

*Margot et Bussy*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui onze Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

dix, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Margot, John Henri Emile, Concierge*de *Sainte-Croix, \_\_\_\_\_* domicilié à *l'Isle de Cery, 1<sup>er</sup> Prilly**Célibataire, \_\_\_\_\_*né à *l'Isle le seize Mars \_\_\_\_\_* mil huit cent*soixante et un \_\_\_\_\_* fils de *Margot, François Louis, carrier, à l'Isle,**\_\_\_\_\_* et de *Henriette Françoise née Clément, décédée. \_\_\_\_\_*2° *Bussy, Hélène Louise Clémence, \_\_\_\_\_* sans professionde *Crissier, \_\_\_\_\_* domiciliée à *Crissier \_\_\_\_\_**Célibataire, \_\_\_\_\_*née à *Crissier le neuf septembre \_\_\_\_\_* mil huit cent*soixante-sept \_\_\_\_\_* fille de *Bussy, César Louis, journalier, à Charannes**1<sup>er</sup> Seublen, \_\_\_\_\_* et de *Clémence Petit-la femme \_\_\_\_\_*

Les publications ont eu lieu à *ux Granges-de-S<sup>te</sup> Croix le onze septembre,*  
à *S<sup>te</sup> Croix le douze septembre,* à *Crissier le douze septembre*  
et à *Prilly le treize septembre de l'année courante 1890, sans opposition.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° *Actes de naissance des époux*
- 2° *Certificats de publication.*

Communiqué : à l'Etat Civil  
de *Sainte-Croix*

Signatures des époux :

*John Margot*  
*Clémence Margot née Bussy*

Signatures des témoins :

*Louis Favet*  
*Margot François Cery*  
*L'Isle*

L'officier de l'état civil :

*W. Benschou*

N° 23.  
Blanchard et Chaillet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Anjourd'hui vingt-deux Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-dix. \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Blanchard, Gustave George*, \_\_\_\_\_ *laitier*. \_\_\_\_\_  
de *Jouxten-Mézery*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Jouxten-Mézery*. \_\_\_\_\_  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

né à *Jouxten-Mézery* le vingt-cinq Janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-huit- \_\_\_\_\_ fils de *Blanchard, Louis Charles François, décédé*,  
\_\_\_\_\_ et de *Philippine Caroline Marie née Kraft* sa veuve, laitière, à Joux-  
-Mézery  
2° *Chaillet, Estelle Angéline*, \_\_\_\_\_ femme de chambre, -  
de *Chenil (Vallée) et La Côte-aux-Fées (Neuchâtel)* domiciliée à *Jouxten-Mézery* -  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

née à *Paris* le dix-sept Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-cinquante-deux, \_\_\_\_\_ fille de *Chaillet, François*. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Mathilde Euphémie Sobol* sa femme, les deux décédés.

Les publications ont eu lieu à *Jouxten-Mézery* le trois Octobre, au *Sentier* le  
trois Octobre, au *Brassus* le trois Octobre et à la *Côte-aux-Fées (Neuchâtel)*  
le trois Octobre de l'année courante 1890, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1°. Actes de naissance des époux
- 2°. Certificats de publication.

Signatures des époux :

*Gustave Blanchard*  
*Estelle Blanchard née Chaillet*

Signatures des témoins :

*Gustave Chapuis Romand*  
*Pet. Verochon Romand*

L'officier de l'état civil :

Communiqué : aux Etats civils  
du *Sentier* et de la *Côte-aux-Fées*

N<sup>o</sup> 24.  
Virenaz et Richard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
dix, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Virenaz, Louis Henri Charles, — charpentier —  
de Crissier, \_\_\_\_\_ domicilié à Crissier, \_\_\_\_\_  
Célibataire, \_\_\_\_\_

né à Crissier le quatre Janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- cinquante - cinq — fils de Virenaz, Henri Samuel Emmanuel, décédé. —  
\_\_\_\_\_ et de Jeanne Marie Louise Gissot - sa veuve, ménagère, à Crissier

2<sup>o</sup> Richard, Marie Charlotte Sophie, — sans profession,  
de Crissier, \_\_\_\_\_ domiciliée à Lausanne, \_\_\_\_\_  
Célibataire, \_\_\_\_\_

née à Crissier le douze Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- cinquante - neuf — fille de Richard, Louis, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Charlotte Louise Petit - sa femme, les deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Crissier le vingt-cinq Octobre et à Lausanne  
le vingt-cinq Octobre de l'année courante 1890, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux2<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué : à l'Etat Civil  
de Lausanne

Signatures des époux :

Henri Virenaz

Sophie Virenaz née Richard

Signatures des témoins :

Eugène Regamey Lausanne  
Rosine Salzmann Romanel

L'officier de l'état civil :

H. Durachon



N° 25.

Lambert et Amaudruz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Anjourd'hui *quatorze Novembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-*dix*, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Lambert, Louis*, \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_

de *Gorgier (Neuchâtel)* \_\_\_\_\_ domicilié à *Crissier* \_\_\_\_\_

*Célibataire*, \_\_\_\_\_

né à *ix Sagnette 1<sup>re</sup> Boveresse (Neuchâtel)* le *quatorze Décembre* mil huit cent

-*soixante et un* \_\_\_\_\_ fils de *Lambert, Frédéric, décédé*, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Adèle née Huguenin* *sa veuve, ménagère, à Cornaux (Neuchâtel)*

2° *Amaudruz, Rosine Julie*, \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_

de *Mont-sur-Lausanne*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *u Mont* \_\_\_\_\_

*Célibataire*, \_\_\_\_\_

née à *u Mont* le *vingt-Sept Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent

-*septante-trois* \_\_\_\_\_ fille de *Amaudruz, Jean Marc Henri, agriculteur, au*

*Mont* \_\_\_\_\_ et de *Sophie née Belet* *sa femme, ménagère*. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *S<sup>t</sup> Aubin (Neuchâtel)* le *vingt-Septembre*, à  
*Crissier* le *vingt-et-un Septembre* et au *Mont* le *vingt-et-un Septembre* de l'année  
*courante 1890, sans opposition*. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

1. Acte de naissance de l'époux

2. Acte de naissance de l'épouse

3. Déclaration de consentement du père  
{ de l'épouse mineure, pour le mariage de sa fille.

4. Certificats de publication

Communiqué : à l'Etat Civil  
de *S<sup>t</sup> Aubin (Neuchâtel)*

## Signatures des époux :

*Louis Lambert**Julie Lambert née Amaudruz*

## Signatures des témoins :

*Auguste Chamois Romanel**Eugène Amaudruz*

L'officier de l'état civil :

*W. Laroche*

N° 26.

Petit et Bussy

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *six Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
*dix*, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :  
 1° *Petit, Constant-François*, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
 de *Criissier*, \_\_\_\_\_ domicilié à *u Gimonet, rière Criissier*, \_\_\_\_\_  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

né à *u Gimonet le quinze Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
, \_\_\_\_\_ fils de *Petit, François Samuel*, agriculteur, \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et de *Louise Françoise Pète*, domiciliés au *Gimonet*, \_\_\_\_\_  
 2° *Bussy, Henriette Marie*, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_  
 de *Criissier*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Criissier*, \_\_\_\_\_  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

née à *Criissier le vingt-trois Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 \_\_\_\_\_ fille de *Bussy, Jean Louis*, agriculteur, à *Criissier*, \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et de *Marie Susanne Demont sa femme*, décédée. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Criissier le quatorze Novembre de l'année courante*  
*1890*, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Actes de naissance des époux.
- 2° Certificat de publication.

Communiqué : *point*

Signatures des époux :

*Petit Constant*  
*Henriette Petit née Bussy*

Signatures des témoins :

*Vendu Louis Moras*  
*Emma Vincent Vebey*

L'officier de l'état civil :

*R. Demoulin*

N<sup>o</sup> 27.

Cretenoud et Hählen

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui onze Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
dix, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Cretenoud, Jean Samuel, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_

de Renens, \_\_\_\_\_ domicilié à Renens \_\_\_\_\_

Célibataire, \_\_\_\_\_

né à Renens le neuf Mai \_\_\_\_\_ mil huit cent

cinquante-quatre, \_\_\_\_\_ fils de Cretenoud, François Louis, agriculteur, à Renens, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Françoise Louise née Schwizgäbel sa femme, décédée, \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Hählen née Regamey, Fanny, \_\_\_\_\_ laitière, \_\_\_\_\_

de Lenk (C<sup>lon</sup> de Berne) \_\_\_\_\_ domiciliée à Renens \_\_\_\_\_

veuve de Hählen, Pierre Henri, dès le quatorze Juillet mil huit-cent quatre-

vingt-neuf. \_\_\_\_\_

née à Epalinges le vingt-un février \_\_\_\_\_ mil huit cent

cinquante-huit \_\_\_\_\_ fille de Regamey, Jean Pierre, décédé, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Joséphine née Regamey sa veuve, à Yverdon. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Renens le vingt-neuf Octobre et à Lenk (Berne)  
le trente un Octobre de l'année courante 1890, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Acte de naissance de l'époux
- 2<sup>o</sup> Acte de mariage de l'épouse
- 3<sup>o</sup> Acte de décès de son 1<sup>er</sup> mari.
- 4<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué : à l'Etat Civil  
de Lenk (Berne)

## Signatures des époux :

Samuel Cretenoud  
Fanny Cretenoud née Regamey

## Signatures des témoins :

Louis Sattler  
Jules Borey

L'officier de l'état civil :

J. P. P. P.

Le Numéro 27 au folio  
171 est celui de la dernière  
inscription faite dans l'année  
1890 ; les deux doubles du  
présent Registre sont conformes  
ce que nous certifions le 8 Janvier  
1891.



l'Officier d'Etat civil

J. P. P. P.

Un double a été remis le  
9 Janvier 1891, à l'autorité Cantonale  
en vertu de l'article 2 de la loi.  
l'Officier d'Etat civil J. P. P. P.

Form. 5.



~~N<sup>o</sup>~~

Aujourd'hui

mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1<sup>o</sup>

Lieu d'origine et de domicile ;

de

domicilié à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

né à

mil huit cent

Noms, profession et

fils de

domicile des parents :

et de

Nom et profession de l'épouse :

2<sup>o</sup>

Lieu d'origine et de domicile :

de

domiciliée à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

née à

mil huit cent

Noms, profession et

fille de

domicile des parents :

et de

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

N° 1.  
*Schmüz et Mischler*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-trois Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- *onze*, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Schmüz, Jean*, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de *Worb (Berne)* \_\_\_\_\_ domicilié à *Mont-St-Lausanne*  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

né à *Worb le vingt-trois février* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*soixante et un* \_\_\_\_\_ fils de *Schmüz, Nicolas, décédé*, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Maria née Wolf sa veuve, ménagère, à Worb*. \_\_\_\_\_

2° *Mischler, Marguerite*, \_\_\_\_\_ domestique \_\_\_\_\_

de *Wahlern (Berne)* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Mont* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Schwarzenbürg (Berne) le vingt-et-un Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*soixante-cinq* \_\_\_\_\_ fille de *Mischler, Christian, agriculteur, à Schwarzenbürg*  
\_\_\_\_\_ et de *Anna née Wasem sa femme, décédée*. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Worb (Berne) le trente Décembre, au Mont*  
*le trente Décembre* & à *Schwarzenbürg (Berne) le trente Décembre de*  
*l'année 1890, sans opposition*. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication

Communiqué: aux *(Etat) Civils*  
de *Worb* et de *Wahlern*  
*(Berne)*

Signatures des époux:

*Jean Schmüz*  
*Marguerite Schmüz née Mischler*

Signatures des témoins:

*Louis Sattmann, Romand*  
*Louis Guillemin Luthaus*

L'officier de l'état civil:

*P. Perachon*

N<sup>o</sup> 2.  
Schwartz et Gauxe

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par Jugement du Tribunal de 1<sup>re</sup> instance  
de la République et Canton de Genève, rendu le  
17 décembre 1912 et déclaré exécutoire le 20  
mars 1913, le mariage inscrit ci-contre a été  
dissous par le divorce.

Le divorce a été prononcé contre l'épouse Schwartz  
en vertu de l'art. 137 du Code Civil.

Le Tribunal a fixé à 1 an le délai pendant  
lequel le Sieur Schwartz ne pourra contracter un  
nouveau mariage.

Inscrit le 1<sup>er</sup> avril 1913

l'Off. d. Etat Civil. P. Secrétaire

Aujourd'hui *Six février* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

- *onze*, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Schwartz, Marc Louis*, \_\_\_\_\_ *polier* \_\_\_\_\_

de *Genève*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Renens* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *la Terrassière (Petit-Saconnex, Genève)* le *dix Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *soixante-sept* - \_\_\_\_\_ fils de *Schwartz, Christian Alexandre, polier*, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Pierrette Marguerite Martin sa femme*, à *Genève*.

2<sup>o</sup> *Gauxe, Louise, dite Jeanne*, \_\_\_\_\_ *couturière* \_\_\_\_\_

de *Ormont-Desjoux et de Leyzin*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Renens* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Ecublens* le *seize Avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *soixante-huit* - \_\_\_\_\_ fille de *Gauxe, Jacques John, ouvrier de fabrique*, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Adèle née Chardon sa femme*, à *Renens*.

Les publications ont eu lieu à *Renens* le *six Décembre*, à *Genève* le *huit-*  
*Décembre*, à *Leyzin* le *huit Décembre* et à *Ormont-Desjoux* le *dix Dé-*  
*cembre* de l'année *1890*, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> *Actes de naissance des époux*  
2<sup>o</sup> *Certificats de publication.*

Signatures des époux :

*Marc Schwartz*  
*Jeanne Schwartz née Gauxe*

Signatures des témoins :

*Louis Saltzman Roman*  
*Louis Saltzman id*

L'officier de l'état civil :

*J. Secrétaire*

Communiqué : aux *Etats Civils*  
de *Genève, Ormont-Desjoux*  
et *Leyzin*



N<sup>o</sup> 3,  
Emery- et Joyet-

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Sept Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-*onze*, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Emery, Ulysse*, \_\_\_\_\_ *agriculteur* \_\_\_\_\_

de *Stagnières*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Stagnières* \_\_\_\_\_

*Célibataire*, \_\_\_\_\_

né à *Stagnières le seize février* \_\_\_\_\_ mil huit cent

-*soixante-quatre* \_\_\_\_\_ fils de *Emery, Jules*, *agriculteur*, à *Stagnières*, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *défunte Jenny* née *Molliex sa femme*, \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> *Joyet, Hélène Louise Adèle*, \_\_\_\_\_ *ménagère* \_\_\_\_\_

de *Cheseaux*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Stagnières* \_\_\_\_\_

*Célibataire*, \_\_\_\_\_

née à *Cheseaux le onze Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent

-*septante et un* \_\_\_\_\_ fille de *Joyet, Louis David*, *agriculteur*, à *Stagnières* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Jeanne Marguerite dite Jenny* née *Joyet sa femme*, \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Stagnières le vingt février* et à *Cheseaux le*  
*vingt-deux février* de l'année courante 1891, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Autorisation de l'Officier d'Etat civil*  
*d' Echallens, pour la célébration du*  
*mariage à Romanel.*

Communiqué: à l'Etat Civil  
*d' Echallens*

Signatures des époux :

*Ulysse Emery*  
*Louis Joyet*

Signatures des témoins:

*Rouge, inst. Pratsch*  
*J. Vernez inst. Lussan*

L'officier de l'état civil:

*W. F. ...*

N<sup>o</sup> 4.  
Magistri et Cruchon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par décision du 13 décembre 1919,  
le Conseil fédéral a prononcé la réintégration  
gratuite de dame Elise Magistri-Cruchon  
veuve de Charles Antoine Jules Magistri,  
domiciliée à Renens, dans le droit de cité du  
Canton de Vaud et de la Commune de  
Bercher.

Inscrit le 6 janvier 1920.

l'Off. d'Etat Civil: *[Signature]*

Aujourd'hui vingt-et-un Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-onze, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Magistri, Charles Antoine Jules, \_\_\_\_\_ maçon \_\_\_\_\_  
de Bieno (Novare, Italie) \_\_\_\_\_ domicilié à Crissier, \_\_\_\_\_  
Célibataire, \_\_\_\_\_

né à Bieno le dix-sept Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-cinq \_\_\_\_\_ fils de Magistri, Jean, maçon, domicilié à Bieno, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Marguerite née Caretti sa femme, ménagère, \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Cruchon, Elise, \_\_\_\_\_ infirmière. \_\_\_\_\_  
de Bercher, \_\_\_\_\_ domiciliée à l'Isle de Vergy (c<sup>te</sup> Prilly)  
Célibataire, \_\_\_\_\_

née à Bercher le dix-huit Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-quatre, fille de Cruchon, Jean Abram, décédé, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Jeanne Susette Bovat sa veuve, garde-barrières, à <sup>Spence</sup> Crissier

Les publications ont eu lieu à Crissier le vingt-quatre Janvier, à Bercher  
le vingt-quatre Janvier, à Prilly le vingt-quatre Janvier et à Bieno  
(Italie) le premier février de l'année courante 1891, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup> Certificats de publications à Crissier, Bercher  
et Prilly
- 3<sup>o</sup> Certificat de publications à Bieno (légalisé par le <sup>consul</sup>)
- 4<sup>o</sup> Déclaration de validité du Consulat d'Italie.
- 5<sup>o</sup> Permis de célébration du Département de Justice & Police.

(Les numéros 3 et 4 de ces pièces sont déposés  
au Département de Justice & Police.)

Communiqué : à la Chancellerie  
d'Etat et à l'Etat Civil  
de St. Cierges.

## Signatures des époux :

Magistri Carlo  
Elise Magistri née Cruchon

## Signatures des témoins :

Noël Cantini Palud 10, Lausanne  
Regarney Eugène Halle 10 Lausanne

L'officier de l'état civil :

*[Signature]*

N<sup>o</sup> 5.  
*Blondel et Richard*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui deux Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
onze \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Blondel, Jean François,* \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de *Bussigny,* \_\_\_\_\_ domicilié à *Crissier,* \_\_\_\_\_  
*Célibataire,* \_\_\_\_\_

né à *Crissier le vingt-neuf Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*soixante-six* \_\_\_\_\_ fils de *Blondel, Victor Frédéric,* agriculteur, à *Crissier*  
\_\_\_\_\_ et de *Susanne Marie Françoise Charlotte Duflon sa femme,*

2<sup>o</sup> *Richard, Céline Marie Louise,* \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_  
de *Crissier,* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Crissier* \_\_\_\_\_  
*Célibataire,* \_\_\_\_\_

née à *Crissier le vingt-huit Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*septante* \_\_\_\_\_ fille de *Richard, Charles Louis Samuel,* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Henriette née Gavillet sa femme, tous deux décédés.*

Les publications ont eu lieu à *Bussigny - le douze Mars* et à *Crissier le*  
*treize Mars* de l'année courante 1891, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup> Certificats de publication

Communiqué : à l'Etat Civil  
de *Bussigny*

Signatures des époux :

*François Blondel.*  
*Céline Blondel ne Richard*

Signatures des témoins :

*Richard Jules Crissier*  
*Meylan Louise Crissier.*

L'officier de l'état civil :

*H. Perrachon*



N° 6.  
 Mich et Rochat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
 onze, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Mich, Jean Antoine Auguste, \_\_\_\_\_ entrepreneur \_\_\_\_\_  
 de Gravellona (Commune de Casale, Province domicilié à Crissier, \_\_\_\_\_  
 (de Palanزا, Piémont, Italie)  
 Célibataire, \_\_\_\_\_

né à St Triphon le dix-sept Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 - soixante-trois \_\_\_\_\_ fils de Mich, Barthélemy, entrepreneur, à Biolley-Orjulaz  
 \_\_\_\_\_ et de Marie née Colombo sa femme, décédée. \_\_\_\_\_

2° Rochat, Jenny Louise, \_\_\_\_\_ couturière \_\_\_\_\_  
 de l'Abbaye et du Lieu (Vallée) \_\_\_\_\_ domiciliée à Crissier, \_\_\_\_\_  
 Célibataire, \_\_\_\_\_

née à Pully le trois Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 - cinquante-huit \_\_\_\_\_ fille de Rochat, Michel, menuisier, à Crissier, \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et de Jeanne Marie née Dupont sa femme, décédée. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Crissier le douze février, au Lieu le treize  
 février, à l'Abbaye le quatorze février et à Casale Corte Cerro (Italie)  
 le vingt-deux février de l'année courante 1891, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1° Actes de naissance des époux
- 2° Certificats de publications à Crissier, le Lieu et l'Abbaye
- 3° Certificat de publications à Casale Corte Cerro (Italie)
- 4° L'enfermant la déclaration conventionnelle de non-opposition, légalisée
- 5° Permis de célébration du Département de Justice et Police.

(Le N° 3 de ces pièces est déposé au Département  
 de Justice et Police. \_\_\_\_\_)

Communiqué : à la Chancellerie  
 d'Etat et aux Etats Civils  
 de l'Abbaye et du Lieu  
 \_\_\_\_\_

## Signatures des époux :

Jean Mich  
 Louise Mich née Rochat

## Signatures des témoins :

Jules Rochat à Crissier  
 Abel Lehmann à Eschamoz

L'officier de l'état civil :

\_\_\_\_\_

N<sup>o</sup> 7.  
Laurent et Borloz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- onze, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Laurent, Ernest Alfred, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de Fey-, \_\_\_\_\_ domicilié à u Mont-s/ Lauzanne \_\_\_\_\_  
Célibataire, \_\_\_\_\_

né à Villars-Giercelin le vingt-quatre Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- cinquante-neuf \_\_\_\_\_ fils de Laurent, Siméon, agriculteur, à Echallens, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Susanne Marie née Dufour sa femme, décédée.

2<sup>o</sup> Borloz, Elise, \_\_\_\_\_ Couturière, \_\_\_\_\_  
de Ormont-Dessous, \_\_\_\_\_ domiciliée à u Mont- \_\_\_\_\_  
Célibataire, \_\_\_\_\_

née à u Mont- le vingt Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- cinquante-neuf \_\_\_\_\_ fille de Borloz, Charles Samuel, décédé. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Louise Marie Françoise née Corbaz sa femme, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Fey - le quatorze Mars, au Mont-s/Lauzanne  
le quatorze Mars et à Ormont-Dessous le quinze Mars de l'année  
courante 1891, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup>. Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup>. Certificats de publication.

Communiqué: aux Etats Civils  
de Fey - y d' Ormont-Dessous.

Signatures des époux :

Ernest Laurent  
Elise Laurent née Borloz

Signatures des témoins :

Jubin Corbaz du Mont.  
Rosine Laurent Lauzanne.

L'officier de l'état civil :

*[Signature]*

N<sup>o</sup> 8.  
Centlivres et Potterat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quinze avril \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
onze, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Centlivres, Charles, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de Chêne et Laquier, \_\_\_\_\_ domicilié à Romanel \_\_\_\_\_  
veuf de Chapuis, Marie Louise, dès le 24 septembre 1886. \_\_\_\_\_

né à Chêne et Laquier le quatorze Janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent  
trente-six, \_\_\_\_\_ fils de Centlivres, Jean David \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Jeanne Marguerite née Bettez sa femme, tous deux décédés.

2<sup>o</sup> Potterat, Marianne, \_\_\_\_\_ rentière, \_\_\_\_\_  
de Chavannes-le-Chêne, \_\_\_\_\_ domiciliée à Romanel \_\_\_\_\_  
Célibataire, \_\_\_\_\_

née à Chavannes-le-Chêne le dix décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
trente-trois, \_\_\_\_\_ fille de Potterat, Denis, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Louise née Centlivres sa femme, tous deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Romanel le douze Mars, à Chêne et Laquier  
le quatorze Mars et à Chavannes-le-Chêne le quatorze Mars de l'année  
courante 1891, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup>. Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup>. Acte de décès de la 1<sup>re</sup> femme de l'époux
- 3<sup>o</sup>. Certificats de publication.

Communiqué : aux Etats Civils  
de Mollondin et Yronand.

Signatures des époux :

Charles Centlivres  
Marianne Centlivres née Potterat

Signatures des témoins :

E. Crestaz, Romanel  
Gustave Chapuis, Romanel

L'officier de l'état civil :

J. Perruchoud



N° 9.

Puel et Mérinat-

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-huit-avril \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-onze, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Puel, Augustin, \_\_\_\_\_ maréchal, \_\_\_\_\_

de S<sup>t</sup> Saturnin, Canton de Campagnac, (Creyrac, France) domicilié à Lavigny- (Land) \_\_\_\_\_

Célibataire, \_\_\_\_\_

né à S<sup>t</sup> Saturnin le quatre Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent

- soixante \_\_\_\_\_ fils de Puel, Augustin, cultivateur, à S<sup>t</sup> Saturnin, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Marie Renaud, son épouse, décédée. \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Mérinat-, Anna Elisa, \_\_\_\_\_

de Ollon, \_\_\_\_\_ domiciliée à Gimel \_\_\_\_\_

Célibataire \_\_\_\_\_

née à Ollon le trois Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent

- soixante-quatre \_\_\_\_\_ fille de Mérinat-, Adrien, menuisier, à Aigle, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Sylvie Amélie née Cropt-, décédée. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Ollon le dix Mars, à Lavigny- le douze  
Mars, à Gimel le douze Mars et à S<sup>t</sup> Saturnin (France) le vingt-neuf  
Mars de l'année courante 1891, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

{ Autorisation de l'Officier d'Etat Civil  
de Villars s/ Yend, pour la célébration  
du mariage, à Romanel.

Communiqué: à la Chancellerie  
d'Etat et aux Etats Civils  
de Villars s/ Yend, Ollon, Gimel

## Signatures des époux :

Puel Augustin  
Elisa Puel-Mérinat-

## Signatures des témoins :

Gustave Mérinat, Aigle.  
Luisier Auguste Ollon

## L'officier de l'état civil :

P. Barochou

N<sup>o</sup> 10.  
Favez et Paquier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-cinq Avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-*ouze* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :  
1<sup>o</sup> *Favez, Louis Joseph*, \_\_\_\_\_ *infirmier* \_\_\_\_\_  
de *Penthériaz*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Basile de Cery, s<sup>r</sup>e Prilly*  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

né à *S<sup>t</sup> Gingolph (Valais) le vingt-six Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *soixante-cinq* \_\_\_\_\_ fils de *Favez, Jean, décédé*, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Marie née Bron sa veuve, ménagère, à Penthériaz*, \_\_\_\_\_  
2<sup>o</sup> *Paquier, Marie Louise*, \_\_\_\_\_ *cuisinière*, \_\_\_\_\_  
de *Denges*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Morges, précéd<sup>t</sup> à Basile de Cery*  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

née à *Denges le quinze Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *soixante-cinq* \_\_\_\_\_ fille de *Paquier, Jean Louis, agriculteur, à Denges* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Marie Henriette née Baillif sa femme, décédée* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Penthériaz le neuf avril, à Denges le dix  
avril, à Prilly le onze avril et à Morges le onze avril de l'année courante  
1891, sans opposition*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux.
- 2<sup>o</sup> Certificats de publication.

Signatures des époux :

*Louis Favez*  
*Marie Favez née Paquier*

Signatures des témoins :

*Auguste Mercier Favez Lausanne*  
*Julie Mercier Lausanne*

Communiqué : aux *Etats Civils*  
de *Penthériaz, Louvain et*  
*Morges*

L'officier de l'état civil :

*[Signature]*

N<sup>o</sup> 11.  
Badan et Dutoit-

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui trente avril \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-onze, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Badan, Auguste François,* \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_

de *Sullens,* \_\_\_\_\_ domicilié à *Sullens* \_\_\_\_\_

*Célibataire,* \_\_\_\_\_

né à *Sullens le vingt-quatre août* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*- cinquante - quatre* \_\_\_\_\_ fils de *sen Badan, Jacob Antoine Jean,* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Louise Françoise née Ramuz la veuve, ménagère, à Sullens.*

2<sup>o</sup> *Dutoit, Eugénie,* \_\_\_\_\_ Cuisinière, \_\_\_\_\_

de *Heyruz et de Moudon,* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Lausanne,* \_\_\_\_\_

*Célibataire,* \_\_\_\_\_

née à *Heyruz le cinq août* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*- soixante-neuf* \_\_\_\_\_ fille de *Dutoit, Eugène,* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Marie Rosette Martin née Humbert-Droz, <sup>ménagère</sup> <sub>(à Heyruz)</sub>*

Les publications ont eu lieu à *Sullens le quatorze Mars, à Lausanne le quatorze*  
*Mars, à Heyruz le quinze Mars et à Moudon le seize Mars de l'année*  
*courante 1891, sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Autorisation de l'Officier d'Etat*  
*Civil de Sullens, pour la célébration*  
*du mariage à Romanel.*

Communiqué: aux Etats Civils  
de *Sullens, Denezly, Moudon*  
et *Lausanne*

Signatures des époux:

*François Badan*  
*Eugénie Badan née Dutoit*

Signatures des témoins:

*J. Cottaz, Romanel*  
*J. Borechon, Romanel*

L'officier de l'état civil:

*J. Borechon*



N° 12.

Maulaz & Gillieron

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par Jugement du Tribunal Civil du District de Lausanne, rendu le 19 mai 1910 et déclaré exécutoire le 14 juin de dite année, le mariage inscrit ci-contre a été dissous par le divorce.

Le divorce a été prononcé aux torts du mari, en vertu de l'article 46<sup>b</sup> de la loi fédérale du 24 décembre 1874.

Inscrit le 25 juin 1910.

Off: d'Etat-Civil, F. Durouchon



Aujourd'hui cinq Mai \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

-onze, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Maulaz, Henri, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_

de Saint-Saphorin (Lavaux) \_\_\_\_\_ domicilié à Crissier, \_\_\_\_\_

Célibataire ; \_\_\_\_\_

né à Saint-Saphorin le dix Août \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante-huit \_\_\_\_\_ fils de Maulaz, Jacques Samuel Marc, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Jeanne Marie née Burri sa femme, tous deux décédés.

2° Gillieron, Gabrielle Henriette Elise, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_

de Servion, \_\_\_\_\_ domiciliée à Prilly, \_\_\_\_\_

Célibataire. \_\_\_\_\_

née à Prilly le sept décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent

-soixante-quatre \_\_\_\_\_ fille de Gillieron, Jean Daniel, agriculteur, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Marie Jenny née Girardet sa femme, à Prilly \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Crissier le dix avril, à St-Saphorin le onze avril, à Servion le onze avril et à Prilly le onze avril de l'année courante 1891, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Certificats de publication.

Signatures des époux :

Henri Maulaz  
Elise Maulaz née Gillieron

Signatures des témoins :

Alimé Scappin Lausanne  
Fréd Gillieron Prilly

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux Etats Civils  
de St-Saphorin et Crissier

F. Durouchon

N<sup>o</sup> 13.  
Delisle et Brocard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-deux Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-*onze*, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Delisle, Alexis*, \_\_\_\_\_ *cordonnier* \_\_\_\_\_  
de *Froiderville*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Cheseaux*, \_\_\_\_\_  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

né à *Froiderville le vingt-six décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-*soixante-trois* \_\_\_\_\_ fils de *Delisle, Jean Louis, décédé*, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Louise née Delisle sa veuve, ménagère, à Froiderville*

2<sup>o</sup> *Brocard, Eugénie Henriette Adèle*, \_\_\_\_\_ *lingère*, \_\_\_\_\_  
de *Bière*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Cheseaux*, \_\_\_\_\_  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

née à *Bière le quatre août* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-*soixante-neuf* \_\_\_\_\_ fille de *Brocard, François Julien, charpentier, à Bière*.  
\_\_\_\_\_ et de *Louise Françoise née Fillétau sa femme, décédée*.

Les publications ont eu lieu à *Cheseaux le vingt-huit avril, à Bière*  
*le vingt-neuf avril et à Froiderville le trente avril de l'année courante*  
*1891, sans opposition*. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> *Actes de naissance des époux*
- 2<sup>o</sup> *Certificats de publication*

Signatures des époux :

*Alexis Delisle*  
*Eugénie Delisle née Brocard*

Signatures des témoins :

*Le Berger Romant*  
*Alexis Chapuis Romant*

Communiqué : aux *Etats civils*  
*de Pottens et Bière*

L'officier de l'état civil :

*P. Parachou*

N<sup>o</sup> 14.Peitrequin et Peitrequin.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-neuf Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- *onze*, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Peitrequin, Charles Benjamin*, \_\_\_\_\_ agriculteur  
de *Romanel*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Romanel* \_\_\_\_\_  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

né à *Romanel le sept-Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *soixante* \_\_\_\_\_ fils de *Peitrequin, Samuel Henri, décédé*. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Louise Marie Françoise Albertine Chapuis* <sup>sa veuve,</sup> <sub>à Romanel</sub>

2<sup>o</sup> *Peitrequin, Sophie*, \_\_\_\_\_ cuisinière \_\_\_\_\_  
de *Romanel*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Romanel* \_\_\_\_\_  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

née à *Romanel le vingt-trois août* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *soixante* \_\_\_\_\_ fille de *Peitrequin, Isaac Henri*, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Louise Pauline née Vanney* <sup>sa femme, tous deux décédés</sup>

Les publications ont eu lieu à *Romanel le neuf Mai de l'année courante*  
*1891, sans opposition*. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup> Certificat de publication.

Communiqué : *point*

Signatures des époux :

*Peitrequin Benjamin*  
*Peitrequin Sophie née*  
*Peitrequin*

Signatures des témoins :

*Dutoit Emile*  
*Peitrequin Alfred Laubanne*  
*Romanel*

L'officier de l'état civil :

*Perrachon*



N<sup>o</sup> 15.Deriaz et Grivat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-neuf Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-onze \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Deriaz, Benjamin,* \_\_\_\_\_ *cordonnier* \_\_\_\_\_

de *Baulmes,* \_\_\_\_\_ domicilié à *Prilly* \_\_\_\_\_

*Célibataire,* \_\_\_\_\_

né à *Layorne le vingt-sept Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *cinquante-deux* \_\_\_\_\_ fils de *Deriaz, Benjamin,* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Rose Susette née Viquerat sa femme, tous deux décédés.*

2<sup>o</sup> *Grivat-née Reymond, Louise Elise,* \_\_\_\_\_ *cafetier* \_\_\_\_\_

de *Orbe,* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Prilly* \_\_\_\_\_

*veuve en 2<sup>o</sup> noces de Grivat, Jules Ferdinand Louis, dès le douze Juin -*  
*- mil huit cent quatre-vingt-dix.* \_\_\_\_\_

née à *u. Sentier (chez les Villard) le dix-huit Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent

- *quarante-quatre* \_\_\_\_\_ fille de *Reymond, Henri Auguste, horloger, au Chemin* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Henriette Augustine née Cupt sa femme, ménagère.*

Les publications ont eu lieu à *Baulmes le vingt-trois Avril, à Orbe le*  
*vingt-trois Avril et à Prilly le vingt-cinq Avril de l'année courante 1891,*  
*sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Acte de naissance de l'époux
- 2<sup>o</sup> Acte de mariage de l'épouse
- 3<sup>o</sup> Acte de naissance de la dite
- 4<sup>o</sup> Acte de décès du 2<sup>o</sup> conjoint de l'épouse
- 5<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué : aux *Etats Civils*  
de *Baulmes et Orbe.*

## Signatures des époux :

*Deriaz Benjamin*  
*Deriaz Elise née Reymond*

## Signatures des témoins :

*Pitrequin Alfred Romanel*  
*Pitrequin Constant Romanel*

L'officier de l'état civil :

*P. Durachon*

N<sup>o</sup> 16.  
*Monnard et Porchat*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *trente Mai* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
 - *onze*, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Monnard, Constant*, \_\_\_\_\_ agriculteur  
 de *Dailens*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Dailens* \_\_\_\_\_  
*Célibataire*; \_\_\_\_\_

né à *Dailens le vingt-quatre Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 - *cinquante-huit* \_\_\_\_\_ fils de *Monnard, François Louis André*, agriculteur  
 à *Dailens* \_\_\_\_\_ et de *Jeanne Susanne née Dubrit* sa femme, ménagère

2<sup>o</sup> *Porchat, Elisa*, \_\_\_\_\_ sans profession  
 de *Penthalaz*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Romanel* \_\_\_\_\_  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

née à *Gollion le neuf Juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 - *soixante-trois* \_\_\_\_\_ fille de *feu Auguste Porchat* \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et de *Marie née Déverin* sa femme, sage-femme, à *Romanel*

Les publications ont eu lieu à *Romanel le huit Mai*, à *Penthalaz le huit*  
*Mai* et à *Dailens le neuf Mai* de l'année courante 1891, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Autorisation de l'Officier d'Etat civil*  
*de Dailens, pour la célébration du*  
*mariage à Romanel*

Communiqué : aux *Etats Civils*  
*de Dailens & Coffenay*

Signatures des époux :

*Constant Monnard*  
*Elisa Monnard née Porchat*

Signatures des témoins :

*Eug. Chopuis Romanel*  
*François Delacuisse Dailens*

L'officier de l'état civil :

*[Signature]*

N<sup>o</sup> 17.  
Jaunin et Poffer

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

En suite de décision du Conseil d'Etat du 10 novembre 1899, l'inscription de mariage ci contre est rectifiée en ce sens que la bourgeoisie de la Commune de **NAZ** qui a été omise, sera ajoutée à celle de Fey-, à la quatrième ligne de cet acte.

Inscrit le 15 novembre 1899, sur l'invitation du Département de Justice et Police.

L'Officier d'Etat Civil.



Aujourd'hui dix-sept Juillet \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
onze \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :  
1<sup>o</sup> Jaunin, Louis, \_\_\_\_\_ employé \_\_\_\_\_  
de Fey-, \_\_\_\_\_ domicilié à l'Asile de Cery, s<sup>r</sup> Prilly  
Célibataire, \_\_\_\_\_

né à Fey- le premier décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- Soixante-trois \_\_\_\_\_ fils de Jaunin, Jean, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Jenny- née Cruchon sa femme, décédée. \_\_\_\_\_  
2<sup>o</sup> Poffer, Elisa, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_  
de Donatyre, \_\_\_\_\_ domiciliée à Yufflens-la-Ville \_\_\_\_\_  
Célibataire, \_\_\_\_\_

née à Yufflens-la-Ville le quatre Janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- Soixante-neuf \_\_\_\_\_ fille de Poffer, Bèat-, maréchal, à Yufflens-la-Ville \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Suzanne Henriette née Cuèrel sa femme \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Fey- le vingt-sept Mai, à Donatyre le  
vingt-sept Mai, à Prilly- le trente Mai et à Yufflens-la-Ville  
le trente Mai de l'année courante 1891, sans opposition valable.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup> Certificats de publication.

Signatures des époux :

Jaunin Louis  
Jaunin Elisa née Poffer

Signatures des témoins :

Corboz Gustave Cery  
Charles Neylan Yufflens-la-Ville

L'officier de l'état civil :

V. Ferruchon

Communiqué: aux Etats Civils  
de Fey-, Aranches et Sullens



N° 18.  
Bourgeois et Centlivres

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui premier cloût \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-onze, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Bourgeois, François Louis* — agriculteur —  
de *Montagny*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Jouxten-Mézery*  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

né à *Montagny* le *dix-neuf septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*soixante-sept* — fils de *Bourgeois, François Louis*, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Jeannette née Perret sa femme, agriculteur, à Jouxten-Mézery*  
2° *Centlivres, Marie Anna*, \_\_\_\_\_ sans profession —  
de *Chêne et Laquier*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Romanet*, \_\_\_\_\_  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

née à *Romanet* le *vingt-deux septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*septante et un* — fille de *Centlivres, Charles*, agriculteur, à *Romanet* —  
\_\_\_\_\_ et de *Marie Louise née Chapuis sa femme, déçédée*

Les publications ont eu lieu à *Romanet* le *quatorze juillet*, à *Jouxten-Mézery*  
le *quinze juillet*, à *Chêne et Laquier* le *seize juillet* et à *Montagny*  
le *dix-huit juillet* de l'année courante 1891, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1. Actes de naissance des époux
2. Déclaration de consentement du père  
de l'épouse mineure, pour contracter mariage.
3. Certificats de publication.

Communiqué : aux *Etats Civils*  
de *Montagny* et de *Hollondin*

Signatures des époux :

*F. Bourgeois*  
*Anna Bourgeois née Centlivres*

Signatures des témoins :

*G. Almbach sp. Jouxten-Mézery*  
*C. Centlivres Romanet*

L'officier de l'état civil :

*P. Ponceaux*

N<sup>o</sup> 19.  
Clot et Badoux

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *quatorze septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
*onze*, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Clot, Louis Victor*, \_\_\_\_\_ employé *I. S.*  
de *Courtilles*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Renens* \_\_\_\_\_  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

né à *Lausanne le vingt-huit Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*soixante-neuf* \_\_\_\_\_ fils de *Clot, Louis Frédéric, décédé*. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Olympe Faucherre sa veuve, ménagère, à Renens*.

2<sup>o</sup> *Badoux, Pauline Olympe*, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_  
de *Cremin*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Renens* \_\_\_\_\_  
*Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Lausanne le treize Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*soixante-huit* \_\_\_\_\_ fille de *Badoux, François Daniel, employé I. S. à Renens*,  
\_\_\_\_\_ et de *Louise Elise Faucherre sa femme, ménagère*.

Les publications ont eu lieu à *Courtilles le vingt-neuf août*, à *Renens*  
*le vingt-neuf août* et à *Cremin le vingt-neuf août* de l'année courante  
*1891, sans opposition*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué : à l' *Etat Civil*  
de *Lucens*

Signatures des époux :

*Clot Louis*  
*Pauline Clot née Badoux*

Signatures des témoins :

*Clot Alfred domicilié Renens*  
*Clot Henri Lausanne*

L'officier de l'état civil :

*J. Porrochon*

N<sup>o</sup> 20.  
*Schneider et Wasem*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui deux Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- onze \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Schneider, Frédéric,* \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de *Wahlern (Berne)* \_\_\_\_\_ domicilié à u *Mont-<sup>s</sup> Lausanne* \_\_\_\_\_  
*Célibataire;* \_\_\_\_\_

né à *Schwarzenburg le six Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *soixante-quatre* \_\_\_\_\_ fils de *Schneider, Frédéric, Sécédé,* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Rosina née Mollet sa veuve, ménagère, à Schwarzenburg.*

2<sup>o</sup> *Wasem, Rosina,* \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_  
de *Wahlern (Berne)* \_\_\_\_\_ domiciliée à u *Mont-* \_\_\_\_\_  
*Célibataire.* \_\_\_\_\_

née à *Schwarzenburg le quinze Janvier* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
- *soixante-neuf.* \_\_\_\_\_ fille de *Wasem, Gottlieb, agriculteur, au Mont* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Barbara née Zahnd sa femme, ménagère.* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Wahlern (Berne) le quinze septembre et au*  
*Mont le seize septembre de l'année courante 1891, sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup> Certificats de publication

Communiqué : à l' *Etat Civil*  
de *Wahlern*

## Signatures des époux :

*Friedrich Schneider*  
*Rosine Schneider née Wasem*

## Signatures des témoins :

*Louis Saltzmann, Romand*  
*Louis Wasem le Mont*

## L'officier de l'état civil :

*P. Parochou*



N<sup>o</sup> 21.  
*Roman & Morel.*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quinze Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
onze, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Roman, Ernest*, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de *Allaman*, \_\_\_\_\_ domicilié à *Crissier* \_\_\_\_\_  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

né à *Dullit* le sept Janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*soixante-cinq* \_\_\_\_\_ fils de *Roman, Henri Louis, fils, à Evèpens*. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Louise Marianne née Goumoëns sa femme, décédée*.

2<sup>o</sup> *Morel, Elise*, \_\_\_\_\_ journalière \_\_\_\_\_  
de *Chardonne*, \_\_\_\_\_ domiciliée à *Crissier*. \_\_\_\_\_  
*Célibataire*, \_\_\_\_\_

née à *Mont de Plan s/ Chexbres* le douze février \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*soixante-six* \_\_\_\_\_ fille de *Morel, Louis, agriculteur, s/ Genèbles* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Marie Louise née Bron sa femme, ménagère*. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Allaman* le vingt-cinq septembre, à *Crissier* le  
vingt-cinq septembre et à *Chardonne* le vingt-six septembre de l'année courante 1891,  
sans opposition \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées:

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux.
- 2<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué: aux *Etats Civils*  
de *Rolle et Corsier*

## Signatures des époux:

*Ernest Roman*  
*Elise Roman née Morel*

## Signatures des témoins:

*Louise Galtymore Romanet*  
*J. Perrochon, Romanet*

L'officier de l'état civil:

*A. Perrochon*

N<sup>o</sup> 29.  
 Porchet & Girardet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-neuf Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
 -onze \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Porchet, Henri Louis, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
 de Corcelles-le-Jorat, \_\_\_\_\_ domicilié à rière Forel (Lavaux) \_\_\_\_\_  
 Célibataire, \_\_\_\_\_

né à rière Forel le vingt-et-un Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 -soixante-sept \_\_\_\_\_ fils de Porchet, Jean Daniel, agriculteur, veuf Forel \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et de Louise Françoise née Bastian sa femme, \_\_\_\_\_

2<sup>o</sup> Girardet, Sophie Elisa, \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_  
 de Prilly, \_\_\_\_\_ domiciliée à Prilly \_\_\_\_\_  
 Célibataire, \_\_\_\_\_

née à Prilly le trois Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 -soixante-neuf \_\_\_\_\_ fille de Girardet, Georges Henri, agriculteur, à Prilly \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et de Catherine née Boulas sa femme, \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Prilly le neuf Octobre, à Corcelles-le-Jorat  
 le dix Octobre et à Forel le onze Octobre de l'année courante 1891, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

## Pièces déposées :

Autorisation de l'Officier d'Etat-civil  
 de Forel pour la célébration du mariage  
 à Romanel

Communiqué : aux Etats Civils  
 de Corcelles-le-Jorat & Forel

## Signatures des époux :

Porchet Henri Louis  
 Porchet Elisa née Girardet

## Signatures des témoins :

Charles Pache Prilly  
 Constant Soveras Anan

L'officier de l'état civil :

H. Durouchon





N° 24.  
Morel et Gotterand

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-onze, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Morel, François Louis, \_\_\_\_\_ jardinier \_\_\_\_\_  
de Chardonne, \_\_\_\_\_ domicilié à Jouxten-Mézery \_\_\_\_\_  
Célibataire, \_\_\_\_\_

né à Rapperschwyl (Zurich) le vingt-sept Janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-trois \_\_\_\_\_ fils de Morel, Marc François Louis, jardinier, à Jouxten-  
-Mézery, \_\_\_\_\_ et de Susanne Marguerite dite Emilie Röck sa femme \_\_\_\_\_

2° Gotterand, Lucie Caroline, \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_  
de St-Livres, \_\_\_\_\_ domiciliée à Lausanne \_\_\_\_\_  
Célibataire, \_\_\_\_\_

née à St-Livres le onze Juillet \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-neuf \_\_\_\_\_ fille de Gotterand, Jean Gabriel, agriculteur, à St-Livres  
\_\_\_\_\_ et de Marie Jeanne Caroline née Dubosson sa femme \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Chardonne le trente Octobre, à Jouxten-Mézery  
le trente Octobre, à St-Livres le trente et un Octobre et à Lausanne le  
trente et un Octobre de l'année courante 1891, sans opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Actes de naissance des époux  
2° Certificats de publication.

Signatures des époux :

François Louis Morel  
Caroline Morel née Gotterand

Signatures des témoins :

Louis Saltzman, Romanul  
Euse Badan

Communiqué : aux Etats Civils  
de Cordier, Aubonne  
et Lausanne

L'officier de l'état civil :

H. Peruchon

N<sup>o</sup> 25.  
Viret et Viredaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Avant la célébration du mariage inscrit ci-contre sous N<sup>o</sup> 25, les époux ont déclaré reconnaître pour leur enfant et vouloir légitimer Emma Viredaz, fille de Hélène Viredaz née le six Mai mil huit cent quatre vingt neuf à Morrens, inscrite sous N<sup>o</sup> 174, dans les Registres d'Etat-Civil de l'arrondissement de Bollens, ce qu'attestent les déclarants par leurs signatures apposées sur l'acte de légitimation dressé aujourd'hui 11 décembre 1891 et déposé dans les archives.

Romanel le 11 décembre 1891.

L'Officier d'Etat-Civil

V. Perrochon

Aujourd'hui onze décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

onze, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Viret, Pierre Eugène, \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_

de Villar-Viercelin, \_\_\_\_\_ domicilié à Vernand-Camarex sur Lânsanne,

Célibataire, \_\_\_\_\_

né à Schallens le sept décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent

septante \_\_\_\_\_ fils de Viret, Jean Pierre, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Jenny-Françoise née Maccaud sa femme, les deux décédés.

2<sup>o</sup> Viredaz, Hélène, \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_

de Crissier, \_\_\_\_\_ domiciliée à Morrens, \_\_\_\_\_

Célibataire, \_\_\_\_\_

née à Yverdon le premier août \_\_\_\_\_ mil huit cent

septante \_\_\_\_\_ fille de Viredaz, Jules Henri, menuisier, à Morrens, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Jeanne française Charlotte née Chamot sa femme.

Les publications ont eu lieu à Lânsanne le dix-sept Novembre, à Villar-

Viercelin le dix-neuf Novembre, à Morrens le dix-neuf Novembre et à

Crissier le vingt-un Novembre de l'année courante 1891, sans opposition.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Authorisation de l'Officier d'Etat-Civil  
de Lânsanne, pour la célébration du  
mariage à Romanel.

Signatures des époux :

Eugène Viret  
Hélène Viret née Viredaz

Signatures des témoins :

Jules Viredaz Morrens  
P. Perrochon Vernand-Camarex

Communiqué: aux Ets Civils  
de Bollens et Lânsanne

L'officier de l'état civil :

V. Perrochon

N° 26.  
Borgeaud & Chamot.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui onze décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
- onze, \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Borgeaud, Alfred, \_\_\_\_\_ Maréchal \_\_\_\_\_

de Morrens, \_\_\_\_\_ domicilié à Cheseaux \_\_\_\_\_

Célibataire, \_\_\_\_\_

né à Cugy le vingt-cinq février \_\_\_\_\_ mil huit cent

- soixante-six \_\_\_\_\_ fils de Borgeaud, Jean Louis, maréchal, à Morrens,

\_\_\_\_\_ et de Jeanne née Gringet la femme, ménagère \_\_\_\_\_

2° Chamot, Adèle, \_\_\_\_\_ Infirmière, \_\_\_\_\_

de Morrens, \_\_\_\_\_ domiciliée à Nyon (La Métairie).

Célibataire, \_\_\_\_\_

née à Morrens le douze Juillet \_\_\_\_\_ mil huit cent

- soixante-trois \_\_\_\_\_ fille de Chamot, Jean Samuel, décédé \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Jenny- née Viret la veuve, ménagère, à Morrens \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Cheseaux le treize Octobre, à Nyon le treize  
Octobre et à Morrens le quatorze Octobre de l'année courante 1891, sans  
opposition. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° Actes de naissance des époux  
2° Certificats de publication

Signatures des époux :

Alfred Borgeaud  
Adèle Borgeaud née Chamot

Signatures des témoins :

Emile Borgeaud Bourgeois  
Henri Chamot Cériz

Communiqué : aux Etats Civils

de V. Dollen et Nyon

L'officier de l'état civil :

M. Perrochon



N<sup>o</sup> 27.  
Blanc et Bataillard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *trente et un décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
-onze \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> *Blanc, Théophile,* \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
de *Lausanne,* \_\_\_\_\_ domicilié à *Cheseaux* \_\_\_\_\_  
*Célibataire,* \_\_\_\_\_

né à *Yvernes sur Lausanne* le *neuf février* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-soixante-cinq \_\_\_\_\_ fils de *Blanc, Jean Louis, défunt* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Louise Schumy sa veuve, ménagère, à Cheseaux.*

2<sup>o</sup> *Bataillard, Jenny-Henriette,* \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_  
de *Romanet sur Morges,* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Cheseaux* \_\_\_\_\_  
*Célibataire,* \_\_\_\_\_

née à *Romanet sur Morges* le *dix-sept février* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
-septante. \_\_\_\_\_ fille de *Félice Jenny Bataillard née Baud, ménagère*  
à *Romanet s<sup>r</sup> Morges* \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Lausanne* le *quatorze Novembre,* à *Romanet*  
*s<sup>r</sup> Morges* le *quatorze Novembre* et à *Cheseaux* le *quinze Novembre* de  
*l'année courante 1891, sans opposition.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Actes de naissance des époux
- 2<sup>o</sup> Certificats de publication.

Communiqué: aux *Etats Civils*  
de *Lausanne* & de *Collombier*.

Signatures des époux :

*Théophile Blanc*  
*Henriette Blanc née*  
*Bataillard*

Signatures des témoins :

*Emile Bovey Romanet*  
*Auguste Regamey Cheseaux*

L'officier de l'état civil :

*A. Perruchon*

*Tu*  
*Le Prêtre*  
*A. Pringault*

Le Numéro 27 au folio 199  
est celui de la dernière inscription faite  
dans l'année 1891.

Les deux doubles du présent registre  
sont conformes, ce que nous certifions le  
8 Janvier 1892.

L'Officier d'Etat civil



Form. 5.

Un double a été remis le 8 Janvier 1892 à  
l'autorité (cantonal, en vertu de l'article 2 de la loi.

L'Officier d'Etat civil  
*A. Perruchon*

~~N°~~

Aujourd'hui

mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1<sup>o</sup>

Lieu d'origine et de domicile :

de

domicilié à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

né à

mil huit cent

Noms, profession et

fils de

domicile des parents :

et de

Nom et profession de l'épouse :

2<sup>o</sup>

Lieu d'origine et de domicile :

de

domiciliée à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

née à

mil huit cent

Noms, profession et

filles de

domicile des parents :

et de

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

*Ce Volume se termine par le Numéro 27, dernière inscription de l'année 1891.*

*La suite se trouve dans le Volume commençant par le N° 1 des inscriptions de l'année 1892, ce que nous certifions le 8 Janvier 1892.*

*l'Officier d'Etat Civil.*



Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

Années

Flora

Folios

1884.

Amacher et Richard

13.

1886

Amaudruz et Superret

71.

1890

Assbrock et SallaZ

161.

1885

Amaudruz

- Belet

42

1884

Amaudruz

- Chappuis

26

1890

Amaudruz

- Lambert

169

1885

Abischer

- Page

46

1886

Abelay

- Vivian

70

1890

Amaudruz

- Wenker

157



~~N°~~

Aujourd'hui

mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1<sup>o</sup>

Lieu d'origine et de domicile :

de

domicilié à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

né à

mil huit cent

Noms, profession et

fils de

domicile des parents :

et de

Nom et profession de l'épouse :

2<sup>o</sup>

Lieu d'origine et de domicile :

de

domiciliée à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

née à

mil huit cent

Noms, profession et

fille de

domicile des parents :

et de

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

*Ce Volume se termine par le Numéro 27, dernière inscription de l'année 1891.*

*La suite se trouve dans le Volume commençant par le N° 1 des inscriptions de l'année 1892, ce que nous certifions le 8 Janvier 1892.*

*l'Officier d'Etat Civil.*



*[Handwritten signature]*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

Années

Flora

Folios

1884.

Amacher et Richard

13.

1886

Amaudruz et Superret

71.

1890

Assbrock et SallaZ

161.

1885

Amaudruz

- Belet

42

1884

Amaudruz

- Chappuis

26

1890

Amaudruz

- Lambert

169

1885

Abischer

- Page

46

1886

Abelay

- Vivian

70

1890

Amaudruz

- Wenker

157

fo

St  
/.  
re  
th  
ce

ca  
ca



Années.

## Noms.

folios

|       |                                 |      |
|-------|---------------------------------|------|
| 1883. | Bussy et Tissot                 | 2.   |
| 1884. | Blondel et Grand                | 12   |
| "     | Bally et Held                   | 18   |
| "     | Borel et Laccand                | 20   |
| "     | Binggeli et Berger              | 22   |
| "     | Bessat et Tumaux                | 31   |
| 1885  | Belet et Porchet née Maccaud    | 41.  |
| "     | Belet et Amandruz               | 42.  |
| "     | Borgeaud et Peytrignet          | 52.  |
| "     | Bussy et Dufey                  | 61.  |
| "     | Bocion et Porchet               | 65.  |
| "     | Blanchoud et Vaney              | 67.  |
| 1886  | Belet et Guimpert               | 76.  |
| "     | Blanc et Michon                 | 77.  |
| "     | Blondel et Valet née Cuérel     | 79.  |
| "     | Baudet et Bovey                 | 80.  |
| "     | Berguer et Barraud              | 82.  |
| 1887  | Binggeli et Perrochon née Joyet | 94.  |
| 1888. | Blondel et Petit                | 104. |
| 1889  | Belet et Menétrey               | 122. |
| "     | Benvegnen et Corbaz             | 124. |
| "     | Bourquin et Gilliéron           | 125. |
| "     | Binggeli et Guignard            | 127. |
| "     | Brun et Lüdermann               | 131. |
| "     | Belet et Duperret               | 136. |
| "     | Blanc et Menétrey               | 139. |
| "     | Brändli et Larvex.              | 141. |
| "     | Basset et Magnenat              | 142. |
| "     | Bussy et Déria                  | 144. |
| 1890  | Belet et Hanuy                  | 146. |
| "     | Binggeli et Berger              | 153. |
| "     | Blanchard et Chaillet           | 167. |
| 1891. | Blondel et Richard              | 177. |
| "     | Badan et Dutoit                 | 183. |
| "     | Bourgeois et Centlivres         | 190. |
| "     | Bron et Guignard née Bovard     | 195. |
| "     | Borgeaud et Chamot              | 198. |
| "     | Blanc et Bataillard             | 199. |

| <u>Années</u> |                           | <u>Noms</u>               | <u>Folio</u> |
|---------------|---------------------------|---------------------------|--------------|
| 1884          | Berger                    | Binggeli                  | 22           |
| 1886          | Bovey                     | Baudet                    | 80           |
| .             | Barraud                   | Berquer                   | 82           |
| 1890          | Berger                    | Binggeli                  | 153          |
| 1891          | Bataillard                | Blanc                     | 199          |
| .             | Badoux                    | Clot                      | 191          |
| 1887          | Berquer                   | Ducertot                  | 93           |
| 1890          | Belet <i>nié</i> Borgeaud | Duperré                   | 159          |
| 1891          | Brocard                   | Delisle                   | 185          |
| 1883          | Bally                     | Gaudard                   | 10           |
| 1884          | Bally                     | Gwinel                    | 14           |
| .             | Bovey                     | Guignet                   | 23           |
| 1885          | Bäechler                  | Guignard                  | 56           |
| 1890          | Berger                    | Günget                    | 163          |
| 1884          | Bally                     | Jaccard                   | 17           |
| 1887          | Braillard                 | Jaquier                   | 98           |
| 1890          | Braissant                 | Joyet                     | 154          |
| 1888          | Binggeli                  | Kuffer - dit - Parrillier | 102          |
| 1891          | Porloz                    | Laurent                   | 179          |
| 1890          | Bussy                     | Margot                    | 166          |
| 1888          | Badoux                    | Neyret                    | 118          |
| 1889          | Bize                      | Nicolas                   | 121          |
| 1884          | Brochon                   | Pache                     | 24           |
| .             | Bonnet                    | Petrequin                 | 32           |
| 1888          | Bolomey                   | Petrequin                 | 116          |
| 1890          | Bussy                     | Petit                     | 170          |
| 1885          | Borgeaud                  | Regamery                  | 40           |
| .             | Bally                     | Rochat                    | 45           |
| 1889          | Bally                     | Rochat                    | 130          |
| 1885          | Brunner                   | Syrset                    | 39           |

| <u>Années</u> | <u>Noms</u>                        | <u>folios</u> |
|---------------|------------------------------------|---------------|
| 1883.         | Cretenoud et Favez                 | 4             |
| "             | Cesey et Guillet                   | 8.            |
| 1884          | Chapuis et Schmid                  | 16.           |
| "             | Chappuis et Amaudruz               | 26            |
| 1885          | Chollet et Doy                     | 48.           |
| "             | Chatelan et Roulet                 | 51.           |
| "             | Chapuis et Penny                   | 53.           |
| 1886          | Corbaz et Rochat                   | 69.           |
| 1888          | Curchod et Vaney                   | 103.          |
| "             | Corbaz et Dubois                   | 106.          |
| 1889          | Cansell et Mercier                 | 126.          |
| "             | Corbaz et Goumaz                   | 134.          |
| 1890          | Cornu et Jaquier née Braillard     | 149.          |
| "             | Cochard et Chapuisat-née Chevalier | 155.          |
| "             | Cuendet et Vagnières               | 162.          |
| "             | Cretenoud et Hählen née Regamey    | 171.          |
| 1891          | Centlivres et Potterat             | 180.          |
| "             | Clot et Badoux                     | 191.          |

|      |                         |             |     |
|------|-------------------------|-------------|-----|
| 1889 | Corbaz                  | - Benvegnen | 124 |
| 1890 | Chaullet                | - Blanchard | 167 |
| 1891 | Centlivres              | - Bourgeois | 190 |
| "    | Chemot                  | - Borgeaud  | 198 |
| 1890 | Chapuisat née Chevalier | - Cochard   | 155 |
| 1883 | Clavel                  | - Deluche   | 11  |
| 1887 | Clerc                   | - Desponds  | 86  |
| 1889 | Capt                    | - Durussel  | 138 |
| 1889 | Corbaz                  | - Emery     | 132 |
| 1885 | Corbaz                  | - Favre     | 64  |
| 1888 | Cherpillod              | - Faucherre | 107 |
| 1889 | Cesey                   | - Favre     | 143 |
| 1883 | Corbaz                  | - Gauthery  | 6   |
| 1888 | Clerc                   | - Grosjean  | 105 |
| 1890 | Curchod                 | - Guex      | 165 |





Années.

Nomsfolios.

|       |                                |      |
|-------|--------------------------------|------|
| 1883. | Deluche et Clavel              | 11.  |
| 1885  | Duflon et Rochat               | 54.  |
| "     | Destraz et Fivian              | 58.  |
| 1887  | Desponds et Clerc              | 86.  |
| "     | Ducertol et Berguer            | 93.  |
| 1889  | Ducret et Margot               | 123. |
| "     | Ducertol et Leitrequin         | 128. |
| "     | Durussel et Capl               | 138. |
| 1890  | Dony et Richard                | 147. |
| "     | Diserens et Schmitzgäbel       | 156. |
| "     | Duperret et Belet-née Borgeaud | 159. |
| "     | Deluz et Pidoux                | 160. |
| 1891  | Delisle et Brocard             | 185. |
| "     | Deriaz et Grivat-née Raymond   | 187. |
| 1886  | Duperret - Amaudruz            | 71   |
| 1885  | Dufey - Russy                  | 61   |
| 1889  | Duperret - Belet               | 136  |
| "     | Deriaz - Russy                 | 144  |
| 1891  | Dutoit - Radan                 | 183  |
| 1885  | Doy - Chollet                  | 48   |
| 1888  | Dubois - Corbax                | 106  |
| 1885  | Durussel - Gaudard             | 63   |
| 1889  | Dottrens - Joyet               | 129  |
| 1885  | David - Lavanchy               | 37   |
| 1886  | Deosterd - Müller              | 72   |
| 1887  | Dupuis - Martin                | 97   |
| 1884  | Desarzens - Richard            | 28   |
| 1889  | Detraz - Richard               | 125  |

St

ce  
th  
ce

ca  
ca



Années

Noms

Folios

|      |                 |     |
|------|-----------------|-----|
| 1884 | Emery et Joyet  | 33  |
| 1887 | Emery et Joyet  | 90  |
| 1889 | Emery et Corbaz | 132 |
| 1891 | Emery et Joyet  | 175 |

|      |         |           |    |
|------|---------|-----------|----|
| 1884 | Emery   | - Joyet   | 19 |
| 1886 | Ecoffey | - Laurent | 74 |
| 1884 | Echaud  | - Vex     | 35 |

E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y  
Z

Je

ce  
hi  
ce

6

| <u>Années.</u> | <u>Noms</u>                    | <u>folios</u> |
|----------------|--------------------------------|---------------|
| 1883.          | Fornallaz et Saugeon ~         | 9.            |
| 1885           | Fayre et Corbaz                | 64.           |
| 1888           | Faucherre et Cherpillod        | 107.          |
| 1889           | Fayre et Cevoy                 | 143.          |
| 1891           | Favez et Laquier               | 182.          |
| 1880           | Fumaux - Bessat                | 31            |
| 1883           | Favez - Pretenoud              | 4             |
| 1884           | Fontanna - Gaudard             | 15            |
| 1888           | Flikiger - Kräuchi             | 101           |
| 1888           | Fornallaz nie Saugeon - Masson | 111           |
| 1886           | Faucherz nie Mady - Pillet     | 75            |

F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z





De

ca  
hi  
ce

ca  
ca

Années.

Titres

Folios

|       |                            |      |
|-------|----------------------------|------|
| 1883. | Gauthey et Corbaz          | 6.   |
| "     | Girardet et Salvisberg     | 7.   |
| "     | Gaudard et Bally           | 10.  |
| 1884  | Gurnel et Bally            | 14   |
| "     | Gaudard et Fontanna        | 15   |
| "     | Guignet et Bovey           | 23.  |
| "     | Golay et Kopp              | 27.  |
| "     | Gaudard et Girardet        | 30.  |
| 1885  | Gaschen et Saugeop         | 43.  |
| "     | Girardet et Kräbenbuhl     | 50.  |
| "     | Guignard et Bäechler       | 56.  |
| "     | Gaudard et Durussel        | 63.  |
| 1887  | Girardet et Ulmer          | 92.  |
| "     | Grand et Viret             | 96.  |
| 1888  | Grosjean et Clerc          | 105. |
| "     | Girardet et Pache          | 113. |
| 1890  | Gringet et Berger          | 163. |
| "     | Guex et Curchod            | 165. |
| 1884  | Grand - Blondel            | 12   |
| 1886  | Guampert - Belet           | 76   |
| 1889  | Gillieron - Rouquin        | 125  |
| "     | Guignard - Ringgeli        | 127  |
| 1891  | Guignard née Rouard - Bron | 145  |
| 1883  | Guillet - Coxe             | 8    |
| 1889  | Goumaz - Corbaz            | 134  |
| 1891  | Grivat née Raymond - Devaz | 187  |
| 1884  | Girardet - Gaudard         | 30   |
| 1887  | Gringet - Henny            | 87   |
| 1888  | Graf - Henny               | 114  |
| 1885  | Golay - Joliquin           | 66   |
| 1884  | Gavard - Thyvert           | 21   |
| 1885  | Gavillet - Matthey         | 59   |





années

Noms

Pages

1887

Henny - et Gringel -

87.

1888

Henny - et Graf

114.

1884

Held

- Bally

18

1890

Hänny

- Belet

146

1885

Henny

- Chapuis

53

1890

Hählen nie Regamey -

Cretenoud

171

1891

Hoffer

- Jaunin

189

1884

Henny

- Tahud

34

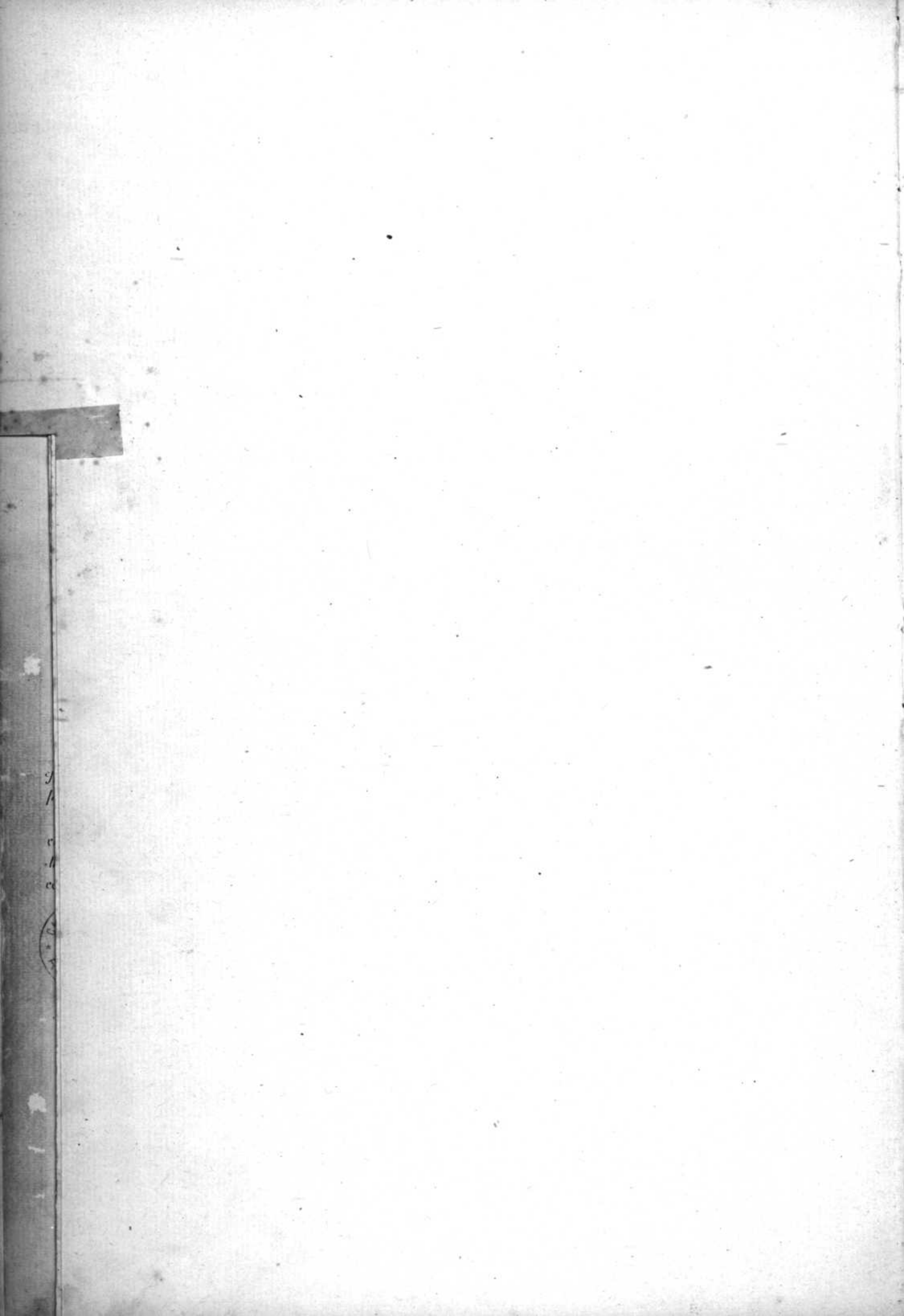
1888

Hennard

- Verz

109

H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



| <u>Années</u> | <u>Noms</u>          | <u>Folios</u> |
|---------------|----------------------|---------------|
| 1884          | Jaccard et Bally     | 17            |
| "             | Joyet et Emery       | 19            |
| 1885.         | Toliquin et Golay    | 66.           |
| 1887          | Jaquier et Braillard | 98.           |
| 1889          | Joyet et Dottrens    | 129.          |
| 1890          | Imhoff et Troyon     | 145.          |
| "             | Joyet et Braissant   | 154.          |
| 1891          | Jannin et Koffer     | 189.          |

|      |           |                             |     |
|------|-----------|-----------------------------|-----|
| 1890 | Jaquier   | née Braillard - Cornu       | 149 |
| 1884 | Joyet     | Lina Rosine - Emery         | 33  |
| 1887 | Joyet     | Catherine Augusta - Emery   | 90  |
| 1891 | Joyet     | Helene Louise Odete - Emery | 175 |
| 1885 | Jahnke    | - Savarino                  | 44  |
| 1890 | Jaquier   | - Moudon                    | 150 |
| 1891 | Jotterand | - Morel                     | 196 |
| 1886 | Joyet     | - Perrochon                 | 78  |
| 1887 | Joux      | - Rey                       | 85  |





| années | Noms                              | Folios |
|--------|-----------------------------------|--------|
| 1886   | Köhler et Köhler née Cretegnay    | 73.    |
| 1888   | Kräuchi et Flükiger               | 101.   |
| "      | Kuffer-dit-Barrillier et Binggeli | 102.   |

|      |                               |     |
|------|-------------------------------|-----|
| 1884 | Kopp - Golay                  | 27  |
| 1885 | Krähenbühl - Girardet         | 50  |
| 1886 | Köhler née Cretegnay - Köhler | 73  |
| 1888 | Kocher - Steffen              | 108 |

K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z





| <u>Années</u> | <u>Noms</u>         | <u>folios</u> |
|---------------|---------------------|---------------|
| 1884          | Phyvert et Gavard   | 21.           |
| 1885          | Lavanchy & David    | 37.           |
| "             | Lavarino et Jahucké | 44.           |
| 1886          | Laurent et Scoffey  | 74.           |
| 1890          | Lavanchy et Cesey   | 148.          |
| "             | Lambert et Amaudruz | 169.          |
| 1891          | Laurent et Borloz   | 179.          |

|      |           |             |     |
|------|-----------|-------------|-----|
| 1889 | Lädermann | - Brun      | 131 |
| 1885 | Lehmann   | - Reinhardt | 47  |
| 1890 | Lagniaz   | - Steffen   | 152 |



| <u>Années</u> | <u>Noms</u>                     | <u>folios</u> |
|---------------|---------------------------------|---------------|
| 1883.         | Marsens et Liaget               | 3.            |
| 1885          | Mégroz et Cavin                 | 38.           |
| "             | Matthey et Gavillet             | 59.           |
| 1886          | Müller et Décosterd             | 72.           |
| 1887          | Martin et Dupuis                | 97.           |
| 1888          | Masson et Fornallaz née Saugeon | 111.          |
| "             | Monnerat et Perrochon           | 115.          |
| 1889          | Mignot et Oguey                 | 140.          |
| 1890          | Moudon et Jaquier               | 150.          |
| "             | Martin et Lache                 | 158.          |
| "             | Margot et Bussy                 | 166.          |
| 1891          | Magistri et Cruchon             | 176.          |
| "             | Maulaz et Gilliéron             | 184.          |
| "             | Monnard et Porchat              | 188.          |
| "             | Morel et Jotterand              | 196.          |

|      |          |            |     |
|------|----------|------------|-----|
| 1886 | Michon   | - Blanc    | 77  |
| 1889 | Menétray | - Belet    | 122 |
| "    | Menétray | - Blanc    | 139 |
| "    | Magnenat | - Basset   | 142 |
| 1889 | Mercier  | - Candell  | 126 |
| "    | Margot   | - Ducret   | 129 |
| 1891 | Mérinat  | - Fuet     | 181 |
| 1884 | Mottaz   | - Romanens | 29  |
| 1887 | Morax    | - Richard  | 88  |
| 1891 | Morel    | - Roman    | 193 |
| 1888 | Messaz   | - Steffen  | 117 |
| 1891 | Mischler | - Schmutz  | 173 |





| <u>Années.</u> | <u>Noms</u>         | <u>Pages</u> |
|----------------|---------------------|--------------|
| 1885           | Noisette et Sonnard | 49.          |
| 1888.          | Meyrel et Badoux    | 118.         |
| 1889           | Nicolas et Bize     | 121.         |
| 1891           | Nich et Rochat      | 178.         |

N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y  
Z

101

11

12





Annees

1889

Ogney

Items

- Mignot

Folio

140



années - Noms - Folios

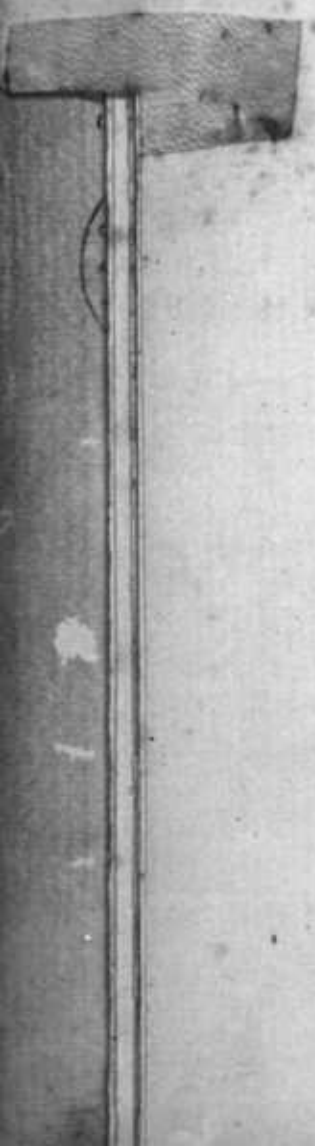
|      |                            |     |
|------|----------------------------|-----|
| 1884 | Lache et Brochon           | 24  |
| "    | Leitrequin et Bonnet       | 32  |
| "    | Lahud et Kenny             | 34  |
| 1885 | Page et Hebischer          | 46  |
| "    | Pignet et Perrochon        | 57  |
| 1886 | Pittel et Faucher née Musy | 75  |
| "    | Perrochon et Joyet         | 78  |
| 1887 | Puthod et Roux             | 91  |
| 1888 | Perrochon et Porchat       | 112 |
| "    | Leitrequin et Bolomey      | 116 |
| 1889 | Leytreguet et Cachin       | 137 |
| 1890 | Lerrin et Grel             | 151 |
| "    | Petit et Bussy             | 170 |
| 1891 | Puel et Mérinat            | 181 |
| "    | Leitrequin et Leitrequin   | 186 |
| "    | Porchet et Girardet        | 194 |

|      |                     |              |     |
|------|---------------------|--------------|-----|
| 1884 | Paccaud             | - Porel      | 20  |
| 1885 | Porchet née Paccaud | - Pelet      | 41  |
| "    | Peytrignet          | - Porgeaud   | 52  |
| "    | Porchet             | - Roujon     | 65  |
| 1887 | Perrochon née Joyet | - Ringgeli   | 94  |
| 1888 | Petit               | - Blondel    | 104 |
| 1889 | Parvex              | - Brändli    | 141 |
| 1891 | Potterat            | - Ventliures | 180 |
| 1889 | Leitrequin          | - Tucertot   | 178 |
| 1890 | Pidoux              | - Deluz      | 160 |
| 1891 | Paquier             | - Favet      | 182 |
| 1888 | Pache               | - Girardet   | 113 |
| 1885 | Paget               | - Marsens    | 3   |
| 1888 | Perrochon           | - Monnerat   | 115 |
| 1890 | Pache               | - Martin     | 158 |
| 1891 | Porchat             | - Monnard    | 188 |
| 1885 | Perrochon           | - Pignet     | 57  |











Années

Travaux

folios

1884

Richard et Desarzens

28

"

Romanens et Motta

29

1885

Regamey et Borgeaud

40

"

Rochat et Bally

45

"

Reinhardt et Lehmann

47

"

Rosset et Fuichet

62

1887

Rey et Joux

85

"

Richard et Moraz

88

1889

Rochat et Bally

130

"

Richard et Détra

135

1891

Roman et Morel

193

1884

Richard

- Omacher

13

1891

Richard

- Blondel

177

1885

Roulet

- Chatelan

51

1886

Rochat

- Corbaz

69

1885

Rochat

- Dufion

54

1890

Richard

- Tomy

147

1891

Rochat

- Rich

178

1887

Roux

- Puthod

91

1883

Rattax

- Saugeron

1

"

Rey

- Frolicet

5

1890

Richard

- Viredaz

168

1014

1811



Années.

Noms

folios

1883.

Saugeon et Kattaz

1.

1885

Syrret et Brunner

39.

1887

Saugeon et Viredaz

89.

1888

Steffen et Köcher

108.

"

Steffen et Messaz

117.

1890

Steffen et Lagniaz

152.

1891

Schmüz et Mischler

173.

"

Schwartz et Gauxe

174.

"

Schneider et Wasem

192.

1890

Sallaz

- Assbrok

161

1884

Schmid

- Chapuis

16

1890

Schwitzgäbel

- Niserens

156

1883

Saugeon

- Fornallaz

9

"

Salvisberg

- Girardet

7

1885

Saugeon

- Gaschen

43

"

Sonnard

- Noisette

49

S  
E  
D  
A  
M  
M  
Z





Années.

Noms

Folios

1883.

Trolliet et Key

5.

1884

Troyon et Gaudard

25

1885

Ganner et Centlires

55.

"

Tunis et Zbinden

60.

1883

Cissot

- Bussy

2

1890

Troyon

- Imhoff

145

1891

Cauxe

- Schwartz

174

T  
U  
V  
X  
Y  
Z





Années

1887

Noms

Ulmer

- Girardet

Folios

92

U  
V  
X  
Y  
Z



| <u>Années</u> | <u>Noms</u>                | <u>Folios</u> |
|---------------|----------------------------|---------------|
| 1884          | Jez et Schaud              | 35            |
| 1886          | Virian et Aubelay          | 70            |
| "             | Viredaz et Crol            | 81            |
| 1887          | Viredaz et Guerraz         | 95            |
| 1888          | Jez et Kennard             | 109           |
| "             | Valet et Vaney             | 110           |
| 1889          | Suffray et Chapuisat       | 133           |
| 1890          | Valet et Coderay           | 164           |
| "             | Viredaz et Richard         | 168           |
| 1891          | Viret et Viredaz           | 197           |
| 1885          | Vaney - Blanchoud          | 67            |
| 1886          | Valet née Guérel - Blondel | 79            |
| 1888          | Vaney - Curchod            | 103           |
| 1890          | Vagnières - Cuendet        | 162           |
| 1885          | Virian - Pestraz           | 58            |
| 1887          | Viret - Grand              | 96            |
| 1885          | Vuichet - Rossot           | 62            |
| 1887          | Viredaz - Saugeon          | 89            |
| 1888          | Vaney - Valet              | 110           |
| 1891          | Viredaz - Viret            | 197           |

pour la lettre W  
voir à la page suivante

V  
X  
Y  
Z



89

Années  
1890

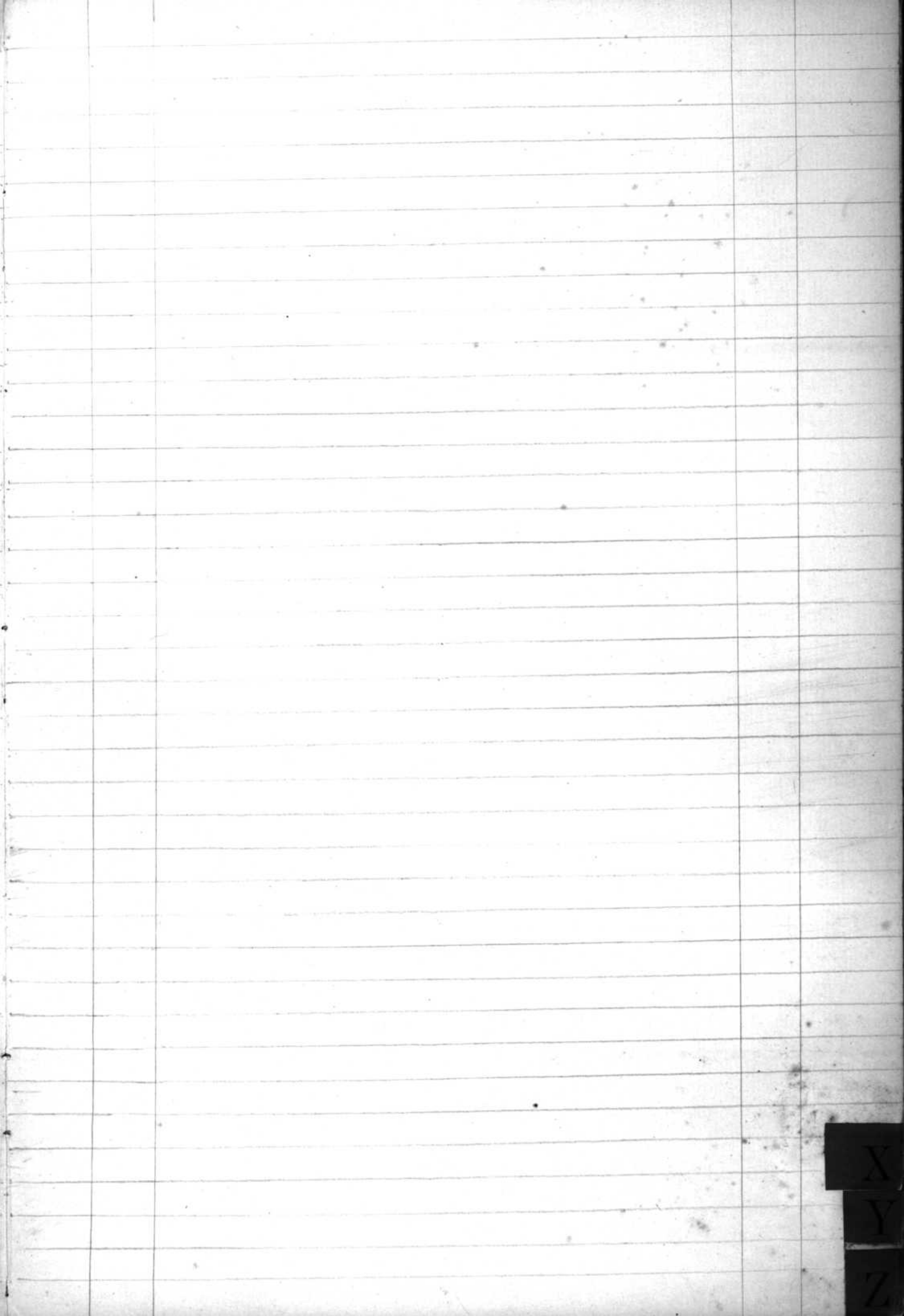
Noms et-prénoms  
Wenker et-Amaudruz

folios  
157.

1891

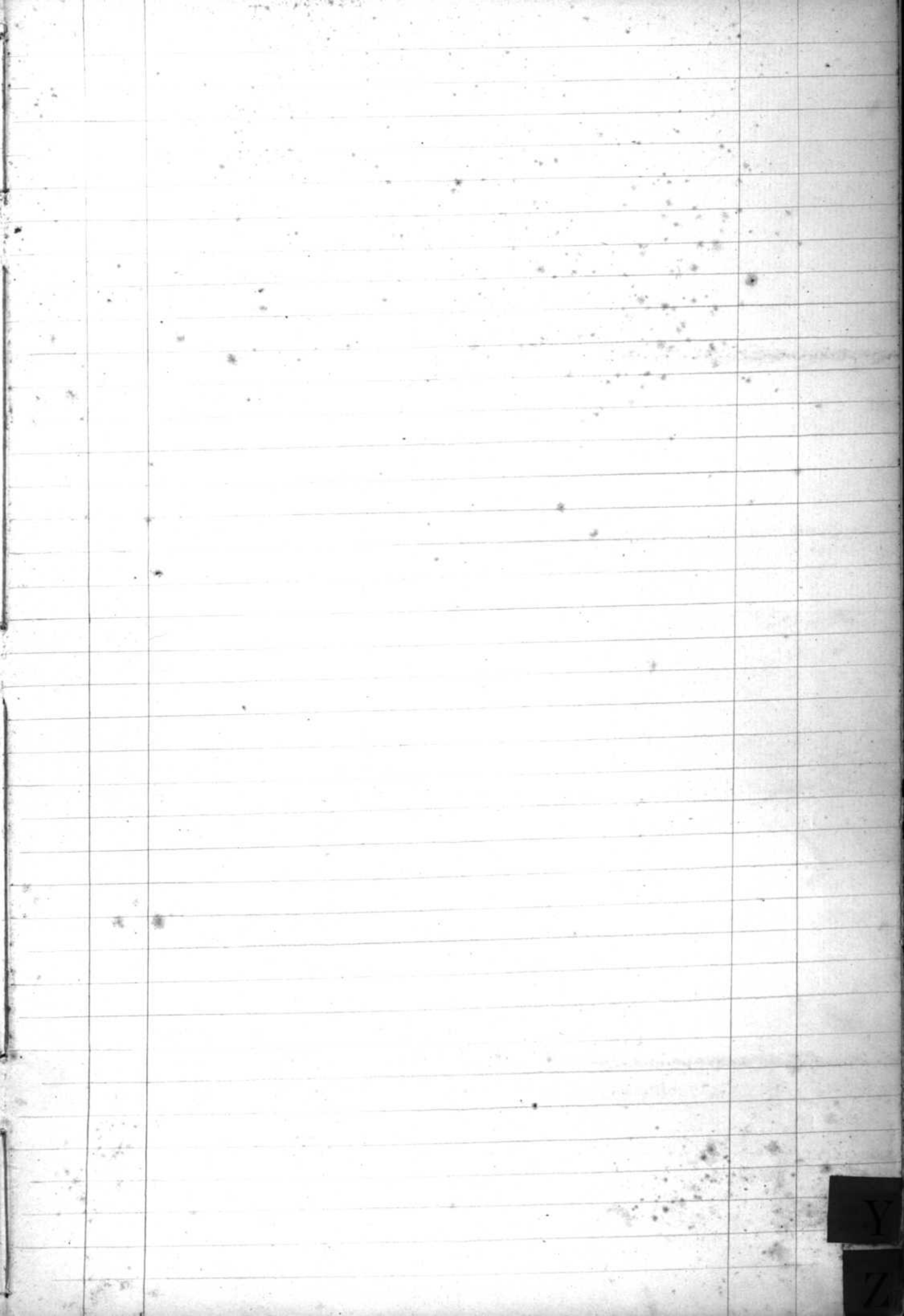
Wadem. - Schneider

192











Anno

Loco

Folio

1815

Abinden

- Tunis

60





